



Message aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2018

www.cibc.com/francais

23 août 2018

Message du président et chef de la direction

Vue d'ensemble des résultats

La Banque CIBC a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du troisième trimestre clos le 31 juillet 2018.

Points saillants du troisième trimestre

	T3 2018	T3 2017	T2 2018	Variation d'un exercice à l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
Résultat net comme présenté	1 369 M\$	1 097 M\$	1 319 M\$	+25 %	+4 %
Résultat net ajusté ¹	1 399 M\$	1 166 M\$	1 345 M\$	+20 %	+4 %
Résultat dilué par action comme présenté	3,01 \$	2,60 \$	2,89 \$	+16 %	+4 %
Résultat dilué par action ajusté ¹	3,08 \$	2,77 \$	2,95 \$	+11 %	+4 %
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	16,7 %	16,3 %	17,0 %		
RCP ajusté ¹	17,1 %	17,3 %	17,4 %		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III (méthode tout compris)	11,3 %	10,4 %	11,2 %		

Les résultats du troisième trimestre de 2018 ont été touchés par les éléments d'importance suivants qui, regroupés, ont donné lieu à une incidence négative de 0,07 \$ par action :

- un montant de 31 M\$ (23 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions;
- un montant de 9 M\$ (7 M\$ après impôt) au titre des coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration, nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition, en lien avec l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors.

Nous avons maintenu de solides ratios des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon Bâle III s'établissant respectivement à 11,3 %, 12,8 % et 14,8 %, en regard de respectivement 11,2 %, 12,7 % et 15,1 % à la fin du trimestre précédent. Au 31 juillet 2018, le ratio de levier selon Bâle III de la Banque CIBC était de 4,2 %.

La Banque CIBC a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, le faisant passer de 1,33 \$ à 1,36 \$ par action.

Au troisième trimestre, toutes nos activités ont continué d'afficher d'excellents résultats. Nous mettons en œuvre avec succès notre stratégie visant à bâtir une banque axée sur les relations dans un monde moderne, tout en générant un rendement et une croissance solides et stables pour nos actionnaires. Nous sommes satisfaits de la progression que connaît notre plateforme nord-américaine alors que nous trouvons de nouvelles façons de servir nos clients des deux côtés de la frontière.

Rendement de nos activités essentielles

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a enregistré un résultat net de 639 M\$ au troisième trimestre, en hausse de 78 M\$, ou 14 %, par rapport au troisième trimestre il y a un an. À l'exclusion des éléments d'importance, le résultat net ajusté¹ s'est établi à 643 M\$, en hausse de 81 M\$, ou 14 %, par rapport au troisième trimestre il y a un an, alors que l'élargissement des marges, la croissance des volumes et la hausse des honoraires ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a enregistré un résultat net de 350 M\$ au troisième trimestre, une hausse de 59 M\$, ou 20 %, par rapport au troisième trimestre il y a un an, qui est surtout attribuable à l'augmentation des produits. L'augmentation des produits s'explique principalement par la croissance des dépôts et des prêts, la hausse des honoraires et l'élargissement des marges des services bancaires commerciaux et la progression des actifs des clients dans les activités de gestion des avoirs.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a enregistré un résultat net de 162 M\$ au troisième trimestre, en hausse de 121 M\$, ou 295 %, par rapport au troisième trimestre il y a un an. À l'exclusion des éléments d'importance, le résultat net ajusté¹ s'est établi à 171 M\$, en hausse de 126 M\$, ou 280 %, par rapport au troisième trimestre il y a un an, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant le

trimestre complet. Le trimestre correspondant de l'exercice précédent ne comprenait les résultats de CIBC Bank USA qu'à la suite de son acquisition le 23 juin 2017.

Marché des capitaux a déclaré un résultat net de 265 M\$ au troisième trimestre, en hausse de 13 M\$, ou 5 %, par rapport au troisième trimestre il y a un an. La forte croissance des produits, attribuable aux activités de négociation de dérivés sur actions, de taux de change et de taux d'intérêt, ainsi qu'à la hausse des produits tirés des services-conseils et des services financiers aux entreprises, a été en partie contrebalancée par un profit à la vente d'un placement inclus dans les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté, essentiellement en raison de la hausse de la rémunération liée au rendement et des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Apporter davantage à nos collectivités

La Banque CIBC s'est engagée à bâtir une banque qui offre une expérience pertinente à nos clients, aux membres de notre équipe et à nos collectivités.

Au cours du trimestre :

- plus d'une centaine de cyclistes de l'équipe CIBC ont recueilli au-delà d'un million de dollars pour soutenir les soins en oncologie pédiatrique à l'occasion du Tour CIBC Charles-Bruneau 2018;
- en tant que banque officielle de la Ligue canadienne de hockey et des Pats de Regina, la Banque CIBC a commémoré le centenaire du tournoi de la Coupe Memorial à Regina;
- pour la onzième fois, la Banque CIBC a été sélectionnée par Corporate Knights Inc. comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires

En 2012, le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires, mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre Rapport annuel 2017, notre rapport aux actionnaires trimestriel ainsi que dans nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Troisième trimestre de 2018			Rapport annuel 2017
			Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires	
			Pages			
Généralité	1	Index des informations en matière de risque – présente page				
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			29	
	3	Principaux risques et nouveaux risques	29			47
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	22, 25, 43, 46	77	2, 6	32, 35, 71, 74, 143
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque				42, 43
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque				41, 44, 45
	7	Risques découlant des activités commerciales	32			45, 49
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	35			37, 47, 52, 58, 65, 70, 76
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	21	77		30, 143
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé			1–4	32
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	23		5	34
	12	Gestion et planification des fonds propres				37, 143
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	32		7	33–35, 49
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres			7	31, 33
	15	Risque de crédit par portefeuille important			13–20	51–56
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	23		8	34–35
	17	Application d'essais à rebours aux modèles			21, 22	46, 52, 64, 76
Liquidités	18	Actifs liquides	42			70
Financement	19	Actifs grevés	43			71
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	46			74
	21	Stratégie et sources de financement	44			72
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	39			63
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	39–41			63–67
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles				63–67
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios				37, 65
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	33–38	82	9–12	53–61, 125–127, 168
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	33, 36			51, 59, 79, 105
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	33, 36	69		51, 59, 125
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	36		12, 34 ⁽²⁾	51, 54, 137–138
	30	Atténuation du risque de crédit	33		12, 25	51, 56, 137–138
Autres risques	31	Autres risques	47			75–77
	32	Discussion sur des situations de risque connues		79		76, 158

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 180 de notre Rapport annuel 2017.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 juillet 2018 et pour les périodes de trois mois et neuf mois closes à cette date, comparativement aux périodes correspondantes. Le rapport de gestion doit être lu avec le Rapport annuel 2017 et les états financiers consolidés intermédiaires non audités compris dans le présent rapport. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Le rapport de gestion est en date du 22 août 2018. D'autres renseignements concernant la CIBC peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure aux pages 178 à 183 de notre Rapport annuel 2017.

Table des matières

2	Modification à la présentation de l'information financière	20	Situation financière
		20	Revue du bilan consolidé résumé
		21	Sources de financement
3	Points saillants financiers du troisième trimestre	28	Arrangements hors bilan
4	Vue d'ensemble	29	Gestion du risque
4	Résultats financiers	29	Vue d'ensemble
7	Événements importants	29	Principaux risques et nouveaux risques
8	Revue de l'information financière trimestrielle	33	Risque de crédit
9	Perspectives économiques	39	Risque de marché
		42	Risque de liquidité
		47	Autres risques
10	Mesures non conformes aux PCGR		
12	Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	48	Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
12	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	48	Méthodes comptables critiques et estimations
13	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	48	Faits nouveaux en matière de comptabilité
15	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	48	Autres faits nouveaux en matière de réglementation
17	Marchés des capitaux	48	Contrôles et procédures
18	Siège social et autres	48	Transactions entre parties liées

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Vue d'ensemble – Résultats financiers », « Vue d'ensemble – Événements importants », « Vue d'ensemble – Perspectives économiques », « Situation financière – Sources de financement », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres changements d'ordre réglementaire » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2018 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. Par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble – Perspectives économiques » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les synergies et les avantages attendus de l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modification à la présentation de l'information financière

La modification suivante a été apportée à la présentation de l'information financière au cours du premier trimestre de 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

Nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux (troisième stade) et non douteux (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Points saillants financiers du troisième trimestre

	Aux dates indiquées et pour les trois mois clos le			Aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Non audité					
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	2 577 \$	2 476 \$	2 276 \$	7 526 \$	6 513 \$
Produits autres que d'intérêts	1 970	1 900	1 828	5 856	5 498
Total des produits	4 547	4 376	4 104	13 382	12 011
Dotations à la provision pour pertes sur créances	241	212	209	606	600
Charges autres que d'intérêts	2 572	2 517	2 452	7 667	7 001
Résultat avant impôt sur le résultat	1 734	1 647	1 443	5 109	4 410
Impôt sur le résultat	365	328	346	1 093	856
Résultat net	1 369 \$	1 319 \$	1 097 \$	4 016 \$	3 554 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	6 \$	4 \$	15 \$	14 \$
Porteurs d'actions privilégiées	23	24	9	65	28
Porteurs d'actions ordinaires	1 342	1 289	1 084	3 936	3 512
Résultat net applicable aux actionnaires	1 365 \$	1 313 \$	1 093 \$	4 001 \$	3 540 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	56,6 %	57,5 %	59,7 %	57,3 %	58,3 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	55,0 %	55,9 %	57,3 %	55,4 %	57,5 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,29 %	0,24 %	0,24 %	0,25 %	0,25 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	16,7 %	17,0 %	16,3 %	17,1 %	19,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	17,1 %	17,4 %	17,3 %	17,8 %	18,4 %
Marge d'intérêts nette	1,69 %	1,71 %	1,66 %	1,69 %	1,63 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,89 %	1,91 %	1,85 %	1,88 %	1,82 %
Rendement de l'actif moyen	0,90 %	0,91 %	0,80 %	0,90 %	0,89 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	1,00 %	1,02 %	0,89 %	1,00 %	0,99 %
Rendement total pour les actionnaires	7,39 %	(7,15) %	(0,65) %	8,14 %	11,41 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,0 %	19,9 %	24,0 %	21,4 %	19,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	21,1 %	20,0 %	24,1 %	19,8 %	19,7 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	3,02 \$	2,90 \$	2,61 \$	8,88 \$	8,68 \$
– résultat dilué comme présenté	3,01	2,89	2,60	8,85	8,67
– résultat dilué ajusté ¹	3,08	2,95	2,77	9,21	8,29
– dividendes	1,33	1,33	1,27	3,96	3,78
– valeur comptable	72,41	69,98	64,29	72,41	64,29
Cours de l'action (\$)					
– haut	118,72	121,04	109,57	123,99	119,86
– bas	112,00	110,11	104,87	110,11	97,76
– clôture	118,72	111,83	108,22	118,72	108,22
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base ³	444 081	444 140	415 561 ⁴	443 104	404 388
– moyen pondéré dilué	445 504	445 658	416 385 ⁴	444 660	405 139
– fin de la période ³	443 717	444 691	436 059 ⁴	443 717	436 059
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	52 678 \$	49 730 \$	47 190 \$	52 678 \$	47 190 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,4 %	4,9 %	4,7 %	4,5 %	4,7 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	43,9 %	45,8 %	50,9 %	44,6 %	44,2 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	43,0 %	44,9 %	47,8 %	42,8 %	46,2 %
Cours/valeur comptable	1,64	1,60	1,68	1,64	1,68
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	120 429 \$	119 354 \$	108 297 \$	120 429 \$	108 297 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	377 310	374 216	358 993	377 310	358 993
Total de l'actif	595 025	590 537	560 912	595 025	560 912
Dépôts	459 767	449 031	439 357	459 767	439 357
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	32 131	31 118	28 036	32 131	28 036
Actif moyen	605 220	594 340	543 138	596 660	533 421
Actif productif d'intérêts moyen	542 140	532 516	486 949	534 415	477 681
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	31 836	31 017	26 447	30 841	24 356
Biens administrés ^{5, 6}	2 400 407	2 279 301	2 105 626	2 400 407	2 105 626
Biens sous gestion ⁶	232 915	224 954	201 275	232 915	201 275
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	211 820 \$	208 068 \$	198 459 \$	211 820 \$	198 459 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	211 968	208 231	198 686	211 968	198 686
APR aux fins du total des fonds propres	212 116	208 394	198 867	212 116	198 867
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	11,2 %	10,4 %	11,3 %	10,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,7 %	11,9 %	12,8 %	11,9 %
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	15,1 %	13,7 %	14,8 %	13,7 %
Ratio de levier selon Bâle III					
Expositions du ratio de levier (en millions de dollars)	649 169 \$	641 307 \$	602 314 \$	649 169 \$	602 314 \$
Ratio de levier	4,2 %	4,1 %	3,9 %	4,2 %	3,9 %
Ratio de liquidité à court terme	126 %	124 %	125 %	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	45 091	44 646	45 685	45 091	45 685

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes au PCGR.

2) Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

3) Ne comprend pas les 68 084 actions subalternes au 31 juillet 2018 (190 789 au 30 avril 2018 et 190 789 au 31 juillet 2017).

4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 juillet 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

5) Comprendent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 915,6 G\$ (1 808,6 G\$ au 30 avril 2018 et 1 681,3 G\$ au 31 juillet 2017).

6) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

s. o. Sans objet.

Vue d'ensemble

Résultats financiers

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1 369 M\$, en regard de 1 097 M\$ pour le trimestre correspondant il y a un an et de 1 319 M\$ pour le trimestre précédent. La contribution au résultat net de CIBC Bank USA s'est établie à 121 M\$, en regard de 23 M\$ pour le trimestre correspondant il y a un an et de 94 M\$ pour le trimestre précédent. Au trimestre correspondant de l'exercice précédent, seuls les résultats de CIBC Bank USA par suite de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Le résultat net ajusté¹ pour le trimestre s'est établi à 1 399 M\$, comparativement à 1 166 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 1 345 M\$ pour le trimestre précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour le trimestre s'est établi à 3,01 \$, en regard de 2,60 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 2,89 \$ au trimestre précédent.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour le trimestre considéré s'est établi à 3,08 \$, en regard de 2,77 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 2,95 \$ au trimestre précédent.

Le résultat net du trimestre considéré a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 31 M\$ (23 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (4 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 17 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 2 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration² de 9 M\$ (7 M\$ après impôt) nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition et liés à l'acquisition de The PrivateBank et Geneva Advisors (résultat de 8 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 15 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 12 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 52 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 10 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 30 M\$.

Produits nets d'intérêts³

Les produits nets d'intérêts ont monté de 301 M\$, ou 13 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un trimestre complet, ainsi que de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits de détail et des produits à l'intention des entreprises au Canada.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 101 M\$, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent, ce qui est surtout attribuable au nombre plus élevé de jours durant le trimestre, à l'élargissement des marges au titre des produits de détail et des produits à l'intention des entreprises au Canada et à la croissance des volumes des produits à l'intention des entreprises au Canada et aux États-Unis, en partie contrebalancés par la baisse des produits de négociation.

Les produits nets d'intérêts pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 ont été en hausse de 1 013 M\$, ou 16 %, par rapport à la période correspondante de 2017, ce qui s'explique essentiellement par la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour la période au complet, par la croissance des volumes et l'élargissement des marges au titre des produits de détail et des produits à l'intention des entreprises au Canada, ainsi que par la hausse des produits de trésorerie, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits de négociation.

Produits autres que d'intérêts³

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 142 M\$, ou 8 %, en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait essentiellement de la hausse des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, de la hausse des produits de négociation et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour le trimestre au complet, en partie contrebalancées par la baisse des profits du portefeuille de placement.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 70 M\$, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des produits de négociation, ainsi que des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancées par des pertes sur titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) pour le trimestre considéré par rapport aux profits sur titres de créance évalués à la JVAERG au trimestre précédent.

Les produits autres que d'intérêts pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 ont augmenté de 358 M\$, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de 2017, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation, de l'augmentation des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour la période au complet, de la montée des produits tirés des activités de couverture et de la hausse des commissions sur crédit. Cette hausse a été en partie contrebalancée par un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance au cours de la période correspondante de 2017, et par le recul des profits du portefeuille de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances⁴

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 32 M\$, ou 15 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté en raison surtout d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux liés aux prêts personnels attribuable à la croissance du portefeuille.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la reprise de la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la dotation à la provision pour pertes sur créances était inférieure à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats du trimestre considéré comportaient une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux, essentiellement attribuable à la migration de crédit favorable au sein du portefeuille de prêts non douteux et au transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux. Les résultats du trimestre précédent comprenaient, quant à eux, une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux liée à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a augmenté, principalement en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC Bank USA, en partie contrebalancées par des pertes sur prêts moins élevées dans notre portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis.

Pour Marchés des capitaux, la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- 1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.
- 2) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de la fusion et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.
- 3) Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 4) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à FirstCaribbean International Bank (CIBC FirstCaribbean) continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Pour Siège social et autres, les résultats du trimestre considéré comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux s'est accrue, en raison surtout des pertes de crédit attendues plus importantes que prévu dans CIBC FirstCaribbean par suite de l'annonce du gouvernement de la Barbade sur la restructuration de la dette publique du pays au cours du trimestre considéré, ce qui a eu une incidence sur certains prêts garantis par l'État, et en raison aussi des mises à jour des paramètres du modèle. Les résultats du trimestre considéré présentent une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux découlant du transfert de certains prêts garantis par l'État au portefeuille de prêts douteux par suite de l'annonce précitée du gouvernement de la Barbade. Les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent faisaient état d'une diminution de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9).

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 29 M\$, ou 14 %, par rapport au trimestre précédent.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre précédent.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats du trimestre considéré incluaient une reprise de la provision pour pertes sur créances, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances au trimestre précédent, du fait essentiellement d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux au trimestre considéré issue des mises à jour des paramètres du modèle.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre précédent. Les résultats du trimestre considéré comprenaient une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux découlant de pertes plus élevées dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis, en partie contrebalancée par une diminution plus importante de la provision sur les prêts non douteux essentiellement attribuable à la migration de crédit favorable au sein du portefeuille de prêts non douteux et du transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux.

Pour Marchés des capitaux, la reprise de la provision pour pertes sur créances a diminué, en raison surtout d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux au trimestre précédent, reflet d'une meilleure qualité du crédit des portefeuilles et de l'amélioration des perspectives économiques dans le secteur du pétrole et du gaz.

Dans Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté, du fait essentiellement des pertes de crédit attendues plus importantes dans CIBC FirstCaribbean énoncées précédemment.

La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 a augmenté de 6 M\$, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de 2017.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué en raison surtout d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux à la période considérée, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats du trimestre considéré faisaient état d'une reprise de la provision pour pertes sur créances, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances à la période correspondante de 2017, ce qui s'explique surtout par la diminution de la provision sur les prêts non douteux, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle de la période correspondante de 2017. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a augmenté, en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC Bank USA, en partie contrebalancées par des pertes sur prêts moins élevées dans notre portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. Les résultats de la période considérée comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux par suite de l'adoption de l'IFRS 9, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux au cours de la période correspondante de 2017, laquelle était liée à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA.

Pour Marchés des capitaux, la reprise de la provision pour pertes sur créances s'est accrue, du fait essentiellement d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9. Les résultats de la période considérée comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux au cours de la période correspondante de 2017, par suite de recouvrements dans le secteur du pétrole et du gaz.

Pour Siège social et autres, les résultats de la période considérée présentaient une dotation à la provision pour pertes sur créances, contre une reprise de la provision pour pertes sur créances à la période correspondante de 2017. Les résultats de la période considérée affichaient des pertes de crédit attendues dans CIBC FirstCaribbean plus élevées, comme énoncé précédemment, contre une diminution de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) au cours de la période correspondante de 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 120 M\$, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, par suite de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour le trimestre au complet et de la hausse des salaires et des avantages du personnel, en partie contrebalancées par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires au trimestre correspondant de l'exercice précédent présentée à titre d'élément d'importance.

Les charges autres que d'intérêts ont grimpé de 55 M\$, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des salaires attribuable au nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 se sont accrues de 666 M\$, ou 10 %, par rapport à la période correspondante de 2017, par suite notamment de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour la période au complet, de la hausse des salaires et des avantages du personnel et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie contrebalancées par l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires précitée à la période correspondante de 2017.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'est accrue de 19 M\$, ou 5 %, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 37 M\$, ou 11 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat et de la prise en compte d'un recouvrement d'impôt lié à l'utilisation de certains reports en avant de pertes fiscales au trimestre précédent.

La charge d'impôt pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 s'est accrue de 237 M\$, ou 28 %, comparativement à la période correspondante de 2017, compte tenu notamment de la hausse du résultat et des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 présentés à titre d'élément d'importance.

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (base erosion anti-abuse tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT ne s'appliquera à la CIBC qu'à l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer en janvier 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 206 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberont.

Le budget fédéral canadien de 2015, adopté le 1^{er} novembre 2015, comprenait de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques », qui ont éliminé, dans certaines circonstances, la possibilité pour les sociétés canadiennes de se prévaloir d'une déduction pour dividendes intersociétés. Des règles transitoires s'appliquaient entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. Les nouvelles règles ont entraîné une hausse du taux d'imposition effectif puisque la déductibilité aux fins de l'impôt de certains dividendes reçus de sociétés canadiennes est réduite. Le budget fédéral canadien de 2018, déposé le 27 février 2018, a étendu la non-déductibilité des dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes aux dividendes reçus dans le cadre d'opérations de rachat d'actions.

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 298 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 et en 2012 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En juin 2018, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 229 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2013. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des exercices ultérieurs pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Change

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé intermédiaire qui découle de fluctuations de taux de change moyens.

	Pour les trois mois clos le		Pour les mois neuf mois clos le
	31 juill. 2018 vs 31 juill. 2017	31 juill. 2018 vs 30 avr. 2018	31 juill. 2018 vs 31 juill. 2017
En millions de dollars, sauf les montants par action			
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	4 \$	13 \$	(86) \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	-	1	(2)
Charges autres que d'intérêts	2	7	(45)
Impôt sur le résultat	-	-	(7)
Résultat net	2	5	(32)
Incidence sur le résultat par action :			
de base	- \$	0,01 \$	(0,07) \$
dilué	-	0,01	(0,07)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	0,5 %	1,5 %	(3,0) %

Incidence des éléments d'importance dans les périodes précédentes

Le résultat net des trimestres précédents a été touché par les éléments d'importance suivants :

Deuxième trimestre de 2018

- un montant de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (2 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 15 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 2 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration¹ de 9 M\$ (7 M\$ après impôt) nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition et liés à l'acquisition de The PrivateBank et Geneva Advisors (résultat de 11 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 15 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 50 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 9 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 26 M\$.

Premier trimestre de 2018

- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 (Siège social et autres);
- un montant de 32 M\$ (24 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (2 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 19 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 3 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 10 M\$ (incidence nette positive après impôt de 7 M\$) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration¹ associés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (résultat de 13 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 6 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 27 M\$, des charges autres que d'intérêts de 49 M\$ et de l'impôt de 83 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 105 M\$.

Troisième trimestre de 2017

- une augmentation de 45 M\$ (33 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un montant de 38 M\$ (29 M\$ après impôt) lié à des coûts de transaction et à des coûts connexes à l'intégration¹ se rapportant à l'acquisition de The PrivateBank (Siège social et autres);
- un montant de 10 M\$ (7 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (1 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 4 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 2 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une diminution des produits de 9 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 84 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 24 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 69 M\$.

Deuxième trimestre de 2017

- un montant de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) lié à des coûts de transaction et à des coûts connexes à l'intégration¹ se rapportant à l'acquisition de The PrivateBank (Siège social et autres);
- un montant de 6 M\$ (5 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (1 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 3 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une diminution des produits de 7 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 19 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 6 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 20 M\$.

1) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de la fusion et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.

Premier trimestre de 2017

- un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 6 M\$ (4 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (1 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 299 M\$, des charges autres que d'intérêts, de 6 M\$ et de la charge d'impôt, de 52 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 241 M\$.

Événements importants

Lancement de Services bancaires, innovation CIBC et acquisition de Wellington Financial

Le 8 janvier 2018, CIBC a annoncé le lancement de Services bancaires, innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournit des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation aux différents stades de leur cycle économique. Dans le cadre du lancement de Services bancaires, innovation CIBC, et pour renforcer davantage ses capacités et l'équipe des services bancaires commerciaux en place à CIBC Bank USA, la CIBC a fait l'acquisition, le 5 janvier 2018, des actifs de prêts de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) et de son équipe de gestion en contrepartie d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Basée à Toronto, avec une présence aux États-Unis, soit à New York et à Menlo Park, Wellington Financial était une entreprise privée de premier plan dans la fourniture de capital de croissance à des sociétés technologiques en phase de démarrage ou de post-démarrage. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à la date de clôture et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Faits nouveaux relativement à Aéroplan

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat le 29 juin 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres Aéroplan ne sont pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles Aéroplan et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada. Le 21 août 2018, Air Canada, La Banque Toronto-Dominion, la CIBC et Visa Canada ont conclu un accord de principe avec Aimia en vue d'acquiescer le programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global comprend 450 M\$ en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 G\$ en milles

Aéroplan. Si l'entente se concrétise, la CIBC sera tenue de financer une partie des montants précités. L'accord est assujéti à la signature en bonne et due forme des documents finaux de transaction, à l'approbation des actionnaires d'Amia et à certaines autres conditions, notamment la vérification diligente, la réception des approbations réglementaires habituelles et la conclusion d'ententes de programme de fidélité de carte de crédit et réseaux par Air Canada et ses partenaires financiers, dont la CIBC. Une fois parachevée, l'entente permettra à nos clients Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada qui sera lancé le 30 juin 2020 ou ultérieurement.

Revue de l'information financière trimestrielle

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trois mois clos le

	2018				2017			2016
	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 176 \$	2 090 \$	2 138 \$	2 093 \$	2 039 \$	1 937 \$	2 303 \$	2 005 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	988	937	954	922	903	886	879	846
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	448	429	432	422	239	102	113	106
Marchés des capitaux ¹	752	710	801	622	679	692	830	626
Siège social et autres ¹	183	210	134	210	244	81	84	98
Total des produits	4 547 \$	4 376 \$	4 459 \$	4 269 \$	4 104 \$	3 698 \$	4 209 \$	3 681 \$
Produits nets d'intérêts	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$	2 464 \$	2 276 \$	2 095 \$	2 142 \$	2 110 \$
Produits autres que d'intérêts	1 970	1 900	1 986	1 805	1 828	1 603	2 067	1 571
Total des produits	4 547	4 376	4 459	4 269	4 104	3 698	4 209	3 681
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	212	153	229	209	179	212	222
Charges autres que d'intérêts	2 572	2 517	2 578	2 570	2 452	2 275	2 274	2 347
Résultat avant impôt sur le résultat	1 734	1 647	1 728	1 470	1 443	1 244	1 723	1 112
Impôt sur le résultat	365	328	400	306	346	194	316	181
Résultat net	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$	1 164 \$	1 097 \$	1 050 \$	1 407 \$	931 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	5 \$	4 \$
Actionnaires	1 365	1 313	1 323	1 159	1 093	1 045	1 402	927
RPA – de base	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$	2,60 \$	2,61 \$	2,59 \$	3,50 \$	2,32 \$
– dilué	3,01	2,89	2,95	2,59	2,60	2,59	3,50	2,32

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes, en partie contrebalancée par le contexte de faiblesse des taux d'intérêt qui ont commencé à afficher une tendance à la hausse au cours des derniers trimestres. Le premier trimestre de 2017 comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a été avantagé par la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation soutenue des biens administrés et des biens sous gestion, en raison de l'appréciation des marchés et des ventes nettes positives de fonds communs de placement à long terme. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le contexte de faiblesse des taux d'intérêt en dépit de la tendance à la hausse au cours des derniers trimestres.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, comprend les produits de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017.

La conjoncture des marchés et les activités de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Le résultat exonéré d'impôt a été volatil au cours des périodes qui font l'objet du tableau précédent. Les résultats du premier trimestre de 2017 et de 2018 faisaient état de produits tirés de la négociation plus élevés.

Les résultats de Siège social et autres comprenaient le montant compensatoire lié à la composante de la BIE du résultat exonéré d'impôt présentée dans les produits de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Au premier trimestre de 2018, nous avons adopté l'IFRS 9 et nous comptabilisons maintenant une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux : i) prêts hypothécaires résidentiels non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours; et ii) aux prêts personnels et prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts et, par suite de l'adoption de l'IFRS 9, de l'évolution des perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une baisse de la provision sur les prêts non douteux, reflet d'une amélioration des perspectives économiques au premier trimestre de 2018.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats des quatrième trimestres de 2016 et de 2017 comprenaient des pertes plus élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les pertes sur créances de CIBC Bank USA ont été incluses à partir de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient un montant de 35 M\$ lié à l'établissement d'une provision collective (avant

l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA. Les résultats du troisième trimestre de 2017 et de 2018 présentaient des pertes plus élevées dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis.

Pour Marchés des capitaux, les résultats des trois premiers trimestres de 2018 présentaient une diminution de la provision sur les prêts non douteux, reflet de l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles et des meilleures perspectives dans le secteur du pétrole et du gaz. Le rendement dans le secteur du pétrole et du gaz s'est amélioré depuis le quatrième trimestre de 2016.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième trimestre de 2018 affichaient des pertes de crédit attendues dans CIBC FirstCaribbean plus élevées découlant de l'annonce du gouvernement de la Barbade sur la restructuration de la dette publique du pays au cours du trimestre considéré. Les résultats des trois derniers trimestres de 2017 faisaient état d'une diminution de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9).

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient des honoraires et des charges liées au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de l'offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président. Les charges autres que d'intérêts avaient augmenté au troisième trimestre de 2017 et par la suite, en raison de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du troisième trimestre de 2017 témoignaient d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires comptabilisées dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du quatrième trimestre de 2016 comprenaient des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants, dont le montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine, en partie contrebalancés par l'incidence favorable sur le taux d'impôt effectif qui en a résulté pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. La charge d'impôt a commencé à s'accroître au troisième trimestre de 2017, du fait de la baisse marquée du résultat exonéré d'impôt et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017.

Perspectives économiques

La croissance de l'économie canadienne semble vouloir ralentir et le produit intérieur brut réel devrait croître à un rythme d'environ 2 % en 2018, étant donné que la pénurie de main-d'œuvre commence à se faire sentir alors que dans certaines provinces, le plein emploi a été atteint. La Banque du Canada a haussé ses taux d'intérêt de 50 points de base depuis le début de l'année et on s'attend à ce qu'elle les augmente à nouveau de 50 points de base au cours des quatre prochains trimestres en vue de contenir les pressions inflationnistes à venir. Entre la hausse des taux d'intérêt et le resserrement des règles hypothécaires, la croissance générée par le marché du logement risque de s'essouffler. Les entreprises pourraient se montrer prudentes sur le plan des dépenses d'investissement en raison des incertitudes liées aux négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), tandis que les dépenses des consommateurs, qui ont été très vigoureuses en 2017, semblent laisser entrevoir une croissance plus modérée. Le taux de chômage devrait demeurer stable d'ici la fin de l'année. La montée des prix du pétrole a entraîné, temporairement du moins, une hausse de l'inflation et une diminution des dépenses des consommateurs, tant aux États-Unis qu'au Canada. Nous sommes toutefois d'avis que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et les États-Unis augmenteront leur offre en vue de maintenir les prix du pétrole brut dans une certaine fourchette au cours de 2019. Nous nous attendons à une décélération de la croissance du Canada qui se fixerait à environ 1,6 % en 2019, du fait d'un certain repli du secteur de la construction résidentielle et d'un léger ralentissement des dépenses de consommation tous deux attribuables à la hausse des taux d'intérêts, ce qui signifie que le taux de chômage devrait continuer à se situer en moyenne sous la barre des 6 %. Selon ces prévisions, le Canada devrait parvenir à réaliser des progrès pour atténuer les récentes frictions commerciales avec les États-Unis.

L'économie américaine pourrait croître de presque 3 % en 2018, compte tenu de la création d'emplois qui favorise une expansion reposant sur la consommation, des réductions d'impôt qui allègent les dépenses en capital des entreprises et de récents ajouts aux plans de dépenses gouvernementales. Le taux d'inflation a actuellement atteint l'objectif de la banque centrale, ce qui justifie une autre augmentation des taux d'intérêt de 50 points de base par la Réserve fédérale américaine d'ici la fin de l'année. D'autres hausses totalisant 75 points de base sont prévues en 2019, année au cours de laquelle la croissance devrait s'abaisser à environ 2 %, contenant l'inflation à 2,5 %, et la mesure de l'indice des prix des dépenses personnelles de consommation de la Réserve fédérale devrait s'approcher des 2 %. Une pénurie de main-d'œuvre pourrait faire passer la croissance régionale du Midwest juste au-dessus de la barre des 2 % cette année et aux alentours de 2 % en 2019, une augmentation des taux de rémunération régionaux permettant aux consommateurs de compenser la hausse du prix de l'essence. Nos perspectives pour les États-Unis laissent envisager que ce pays fera des progrès pour atténuer les récentes frictions commerciales avec l'Europe et ses partenaires de l'ALENA, bien que les droits de douane applicables aux échanges bilatéraux entre les États-Unis et la Chine pourraient perdurer.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada devrait continuer d'afficher une croissance des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation plus modeste qu'au cours des exercices précédents pour le reste de 2018 et en 2019, en raison de la hausse des taux d'intérêt et des mesures réglementaires.

La croissance des profits des entreprises devrait favoriser les activités de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, mais les dépenses en infrastructure pourraient neutraliser la diminution du déficit du gouvernement et favoriser la négociation de titres à revenu fixe. L'augmentation du nombre d'émissions d'obligations de sociétés, qui a été très marquée en 2017, a été plus modérée. La qualité du crédit devrait demeurer saine en raison d'un faible taux de chômage et de la stabilisation des prix de l'énergie. Par suite d'une demande plus modérée en 2017 liée au fait que les entreprises ont prolongé la durée sur le marché obligataire, les prêts aux entreprises ont véritablement repris de la vigueur en 2018, mais pourraient reculer en 2019 sous l'effet d'un repli de la croissance économique. Gestion des avoirs devrait pouvoir tableer sur un bassin croissant d'épargnants de même que sur une autre légère appréciation des titres de participation, tout en continuant à composer avec un environnement toujours plus concurrentiel.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les services bancaires commerciaux devraient tirer profit des besoins de financement qui découleront d'une croissance économique soutenue et de la bonne qualité du crédit des entreprises. En outre, l'incidence d'éventuelles hausses des taux d'intérêt pourrait profiter aux marges d'intérêts. Ces avantages pourraient être quelque peu contrebalancés par la concurrence accrue en matière de dépôts, qui pourrait à son tour se traduire par une hausse des taux d'intérêt des produits de dépôts commerciaux. Gestion des avoirs pourrait être avantagée par la réforme fiscale et une croissance économique aux États-Unis, lesquelles feraient augmenter le bassin d'épargnants à valeur nette élevée. Bien que les taux d'intérêt augmentent, ils sont en deçà des niveaux historiques et devraient favoriser la croissance des activités de prêts aux entreprises, y compris celles de financement immobilier aux États-Unis.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier. Pour plus de renseignements sur nos mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la page 14 du Rapport annuel 2017. Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars		Aux dates indiquées et pour les trois mois clos le			Aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le	
		31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	1 342 \$	1 289 \$	1 084 \$	3 936 \$	3 512 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		30	26	69	161	(152)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	1 372 \$	1 315 \$	1 153 \$	4 097 \$	3 360 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	445 504	445 658	416 385	444 660	405 139
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	3,01 \$	2,89 \$	2,60 \$	8,85 \$	8,67 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	3,08	2,95	2,77	9,21	8,29
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté	D	4 547 \$	4 376 \$	4 104 \$	13 382 \$	12 011 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(12)	(15)	9	(54)	(283)
BIE		44	53	21	250	262
Total des produits ajusté (BIE) ²	E	4 579 \$	4 414 \$	4 134 \$	13 578 \$	11 990 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	2 572 \$	2 517 \$	2 452 \$	7 667 \$	7 001 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(52)	(50)	(84)	(151)	(109)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	2 520 \$	2 467 \$	2 368 \$	7 516 \$	6 892 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	56,6 %	57,5 %	59,7 %	57,3 %	58,3 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	55,0 %	55,9 %	57,3 %	55,4 %	57,5 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	589 \$	591 \$	551 \$	1 754 \$	1 552 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	43,9 %	45,8 %	50,9 %	44,6 %	44,2 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	43,0 %	44,9 %	47,8 %	42,8 %	46,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	31 836 \$	31 017 \$	26 447 \$	30 841 \$	24 356 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I ³	16,7 %	17,0 %	16,3 %	17,1 %	19,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I ³	17,1 %	17,4 %	17,3 %	17,8 %	18,4 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	1 734 \$	1 647 \$	1 443 \$	5 109 \$	4 410 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		40	35	93	97	(174)
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	1 774 \$	1 682 \$	1 536 \$	5 206 \$	4 236 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	365 \$	328 \$	346 \$	1 093 \$	856 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		10	9	24	(64)	(22)
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	375 \$	337 \$	370 \$	1 029 \$	834 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	21,0 %	19,9 %	24,0 %	21,4 %	19,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	21,1 %	20,0 %	24,1 %	19,8 %	19,7 %

En millions de dollars, pour les trois mois clos le		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
31 juill. 2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	639 \$	350 \$	162 \$	265 \$	(47) \$	1 369 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	4	-	9	-	17	30
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)²	643 \$	350 \$	171 \$	265 \$	(30) \$	1 399 \$
30 avr. 2018	Résultat net comme présenté	584 \$	310 \$	138 \$	249 \$	38 \$	1 319 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	2	-	4	-	20	26
	Résultat net ajusté ²	586 \$	310 \$	142 \$	249 \$	58 \$	1 345 \$
31 juill. 2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	561 \$	291 \$	41 \$	252 \$	(48) \$	1 097 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	1	-	4	-	64	69
	Résultat net ajusté ²	562 \$	291 \$	45 \$	252 \$	16 \$	1 166 \$

En millions de dollars, pour les neuf mois clos le

31 juill. 2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	1 879 \$	974 \$	434 \$	836 \$	(107) \$	4 016 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	8	-	19	-	134	161
	Résultat net ajusté²	1 887 \$	974 \$	453 \$	836 \$	27 \$	4 177 \$
31 juill. 2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	1 869 \$	851 \$	96 \$	868 \$	(130) \$	3 554 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(242)	-	7	-	83	(152)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	1 627 \$	851 \$	103 \$	868 \$	(47) \$	3 402 \$

1) Reflète l'incidence des éléments d'importance mentionnés dans la section Résultats financiers.

2) Mesure non conforme aux PCGR.

3) Annualisé.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. Les principales méthodes et hypothèses utilisées dans la présentation des résultats financiers de nos unités d'exploitation stratégique sont présentées à la page 17 du Rapport annuel 2017.

Au premier trimestre de 2018, nous avons adopté l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modification à la présentation de l'information financière.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe de conseillers œuvrant dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Résultats¹

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Produits					
Services bancaires personnels et PME	2 165 \$	2 076 \$	2 028 \$	6 366 \$	5 947 \$
Divers	11	14	11	38	332
Total des produits	2 176	2 090	2 039	6 404	6 279
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances					
Prêts douteux ²	199	199	188	578	579
Prêts non douteux ²	-	4	2	(28)	4
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	199	203	190	550	583
Charges autres que d'intérêts	1 105	1 092	1 085	3 295	3 187
Résultat avant impôt sur le résultat	872	795	764	2 559	2 509
Impôt sur le résultat	233	211	203	680	640
Résultat net	639 \$	584 \$	561 \$	1 879 \$	1 869 \$
Résultat net applicable aux :					
Actionnaires (a)	639 \$	584 \$	561 \$	1 879 \$	1 869 \$
Coefficient d'efficacité	50,8 %	52,3 %	53,2 %	51,5 %	50,7 %
Rendement des capitaux propres ³	66,7 %	63,6 %	61,7 %	66,6 %	66,5 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(94) \$	(90) \$	(89) \$	(277) \$	(274) \$
Profit économique ³ (a+b)	545 \$	494 \$	472 \$	1 602 \$	1 595 \$
Équivalents temps plein	14 425	14 593	15 127	14 425	15 127

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est établi à 639 M\$, en hausse de 78 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 55 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net des neuf mois clos le 31 juillet 2018 s'est élevé à 1 879 M\$, en hausse de 10 M\$ en comparaison de la période correspondante de 2017 qui comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance. Mis à part le profit précité, le résultat net pour la période considérée a augmenté en raison essentiellement de la hausse des produits et de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits se sont accrûs de 137 M\$, ou 7 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires personnels et PME ont augmenté de 137 M\$, en raison surtout de l'élargissement des marges, de la croissance des volumes et de la progression des honoraires.

Les produits Divers étaient comparables à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits ont augmenté de 86 M\$, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Services bancaires personnels et PME ont progressé de 89 M\$, ce qui découle surtout du nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré et de l'élargissement des marges.

Les produits Divers étaient comparables à ceux du trimestre précédent.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les produits se sont accrus de 125 M\$, ou 2 %, en comparaison de la période correspondante de 2017.

Les produits des Services bancaires personnels et PME ont augmenté de 419 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits Divers ont reculé de 294 M\$, en raison du profit susmentionné.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 9 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux liés aux prêts personnels attribuable à la croissance du portefeuille.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 a diminué de 33 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, ce qui découle essentiellement d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux à la période considérée, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 20 M\$, ou 2 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques qui ont permis d'appuyer notre transformation en banque moderne offrant des services pratiques et axée sur les relations. Cette hausse a été en partie contrebalancée par les réductions liées à nos efforts soutenus en matière de gestion des dépenses.

Les charges autres que d'intérêts ont grimpé de 13 M\$, ou 1 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout du nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les charges autres que d'intérêts ont monté de 108 M\$, ou 3 %, en regard de la période correspondante de 2017, ce qui reflète principalement la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 30 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 22 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, l'impôt sur le résultat a enregistré une hausse de 40 M\$ comparativement à la période correspondante de 2017, ce qui s'explique notamment par une baisse du taux d'impôt effectif sur le profit à la période correspondante de l'exercice précédent, comme énoncé précédemment, et par la hausse des produits au cours de la période considérée.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires privés et de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée, et des clients institutionnels de partout au Canada.

Résultats¹

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Produits					
Services bancaires commerciaux	389 \$	359 \$	333 \$	1 102 \$	976 \$
Gestion des avoirs	599	578	570	1 777	1 692
Total des produits	988	937	903	2 879	2 668
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances					
Prêts douteux ²	2	1	(3)	7	5
Prêts non douteux ²	(6)	-	s. o.	(9)	s. o.
Total de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(4)	1	(3)	(2)	5
Charges autres que d'intérêts	513	511	508	1 547	1 501
Résultat avant impôt sur le résultat	479	425	398	1 334	1 162
Impôt sur le résultat	129	115	107	360	311
Résultat net	350 \$	310 \$	291 \$	974 \$	851 \$
Résultat net applicable aux :					
Actionnaires (a)	350 \$	310 \$	291 \$	974 \$	851 \$
Coefficient d'efficacité	51,9 %	54,5 %	56,4 %	53,7 %	56,3 %
Rendement des capitaux propres ³	41,7 %	38,5 %	38,4 %	39,8 %	37,7 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(83) \$	(79) \$	(73) \$	(240) \$	(219) \$
Profit économique ³ (a+b)	267 \$	231 \$	218 \$	734 \$	632 \$
Équivalents temps plein	5 060	5 041	5 090	5 060	5 090

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est établi à 350 M\$, en hausse de 59 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 40 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des produits.

Le résultat net pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 s'est établi à 974 M\$, en hausse de 123 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, en raison surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits se sont accrus de 85 M\$, ou 9 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires commerciaux ont augmenté de 56 M\$, du fait surtout de la croissance des volumes, de la progression des honoraires et de l'élargissement des marges.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 29 M\$, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à l'augmentation des biens sous gestion et des biens administrés.

Les produits ont connu une hausse de 51 M\$, ou 5 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 30 M\$, du fait surtout du nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré, de la progression des honoraires, de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 21 M\$, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à l'augmentation des biens sous gestion et des biens administrés.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les produits se sont accrus de 211 M\$, ou 8 %, en comparaison de la période correspondante de 2017.

Les produits des Services bancaires commerciaux ont augmenté de 126 M\$, du fait surtout de la croissance des volumes, de la progression des honoraires et de l'élargissement des marges.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 85 M\$, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés des commissions par suite de la diminution des émissions de titres de participation et d'une baisse du volume des transactions.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La reprise de la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les résultats du trimestre considéré faisaient état d'une reprise de la provision pour pertes sur créances de 4 M\$, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances de 1 M\$ au trimestre précédent, du fait essentiellement d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux au trimestre considéré issue des mises à jour des paramètres du modèle.

Les résultats du trimestre considéré comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances de 2 M\$, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances de 5 M\$ à la période correspondante de 2017, ce qui s'explique surtout par la diminution de la provision sur les prêts non douteux, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 5 M\$, ou 1 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

Les charges autres que d'intérêts étaient comparables à celles du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 ont augmenté de 46 M\$, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de 2017, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 22 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 14 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, l'impôt sur le résultat a enregistré une hausse de 49 M\$ comparativement à la période correspondante de 2017, ce qui s'explique notamment par la hausse des produits.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank, ensuite renommée CIBC Bank USA).

Résultats¹

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Produits					
Services bancaires commerciaux	304 \$	287 \$	152 \$	886 \$	242 \$
Gestion des avoirs	144	138	82	415	205
Divers	-	4	5	8	7
Total des produits ^{2, 3}	448	429	239	1 309	454
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances					
Prêts douteux ⁴	28	13	20	45	22
Prêts non douteux ⁴	(14)	(2)	14	(6)	14
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	14	11	34	39	36
Charges autres que d'intérêts	246	256	154	759	299
Résultat avant impôt sur le résultat	188	162	51	511	119
Impôt sur le résultat ²	26	24	10	77	23
Résultat net	162 \$	138 \$	41 \$	434 \$	96 \$
Résultat net applicable aux :					
Actionnaires (a)	162 \$	138 \$	41 \$	434 \$	96 \$
Coefficient d'efficacité	55,0 %	59,4 %	64,3 %	58,0 %	65,9 %
Rendement des capitaux propres ⁵	9,1 %	8,2 %	5,2 %	8,4 %	9,2 %
Charge au titre du capital économique ⁵ (b)	(170) \$	(160) \$	(76) \$	(492) \$	(100) \$
Profit économique ⁵ (a+b)	(8) \$	(22) \$	(35) \$	(58) \$	(4) \$
Équivalents temps plein	1 926	1 814	1 734	1 926	1 734

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 1 M\$ pour les trois mois clos le 31 juillet 2018 (1 M\$ au 30 avril 2018 et 1 M\$ au 31 juillet 2017) et de 2 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (1 M\$ au 31 juillet 2017). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

3) Comprend un montant de 12 M\$ lié à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance, pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (15 M\$ au 30 avril 2018 et néant au 31 juillet 2017) et de 46 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (néant au 31 juillet 2017).

4) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres.

5) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

CIBC Bank USA a contribué au résultat net à hauteur de 121 M\$ au trimestre considéré (94 M\$ au 30 avril 2018 et 23 M\$ au 31 juillet 2017).

Le résultat net pour le trimestre considéré s'est établi à 162 M\$, en hausse de 121 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA durant le trimestre au complet. Au trimestre correspondant de l'exercice précédent, seuls les résultats de CIBC Bank USA par suite de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Le résultat net a augmenté de 24 M\$ par rapport au trimestre précédent, ce qui découle essentiellement d'une augmentation des produits et d'une diminution des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 s'est élevé à 434 M\$, en hausse de 338 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, ce qui s'explique essentiellement par la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour la période au complet.

Produits

CIBC Bank USA a contribué aux produits à hauteur de 318 M\$ au trimestre considéré (301 M\$ au 30 avril 2018 et 131 M\$ au 31 juillet 2017).

Les produits se sont accrus de 209 M\$, ou 87 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 152 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA durant le trimestre au complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 62 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA durant le trimestre au complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank. De plus, les résultats du trimestre considéré tenaient compte de l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion attribuable principalement à l'acquisition de Geneva Advisors au quatrième trimestre de 2017.

Les produits Divers ont reculé de 5 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ils comprenaient principalement les produits des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Les produits ont augmenté de 19 M\$, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 17 M\$ par rapport au trimestre précédent, du fait surtout de la croissance des volumes et du nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 6 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout du nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré.

Les produits Divers ont diminué de 4 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison principalement d'une baisse des produits des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les produits se sont accrus de 855 M\$, ou 188 %, en comparaison de la période correspondante de 2017.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 644 M\$, par suite surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA au cours de la période au complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 210 M\$, ce qui s'explique notamment par la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA au cours de la période au complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank. De plus, les résultats de la période considérée tenaient compte de l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion attribuable principalement à l'acquisition de Geneva Advisors au quatrième trimestre de 2017.

Les produits Divers étaient comparables à ceux de la période correspondante de 2017.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 20 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats du trimestre considéré comportaient une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux, essentiellement attribuable à la migration de crédit favorable au sein du portefeuille de prêts non douteux et au transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux. Les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent présentaient, quant à eux, une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux liée à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a augmenté, principalement en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC Bank USA, en partie contrebalancées par des pertes sur prêts moins élevées dans notre portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre précédent. Les résultats du trimestre considéré comprenaient une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux découlant de pertes sur prêts plus élevées dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis, en partie contrebalancée par une diminution plus importante de la provision sur les prêts non douteux essentiellement attribuable à la migration de crédit favorable au sein du portefeuille de prêts non douteux et au transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux.

La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 était comparable à celle de la période correspondante de 2017. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a augmenté, en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC Bank USA, en partie contrebalancées par des pertes sur prêts moins élevées dans notre portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. Les résultats de la période considérée comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux par suite de l'adoption de l'IFRS 9, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux au cours de la période correspondante de 2017, laquelle était liée à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 92 M\$, ou 60 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA de 164 M\$ (167 M\$ au 30 avril 2018 et 83 M\$ au 31 juillet 2017), dont une charge de rémunération de 7 M\$ pour le maintien en poste des membres clés du personnel.

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 10 M\$, ou 4 %, comparativement au trimestre précédent, par suite surtout de la baisse des salaires.

Les charges autres que d'intérêts pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 se sont accrues de 460 M\$, ou 154 %, par rapport à la période correspondante de 2017, par suite notamment de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA pour la période au complet.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 16 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse du résultat attribuable à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour le trimestre au complet, en partie contrebalancée par une baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au cours du premier trimestre de 2018.

L'impôt sur le résultat était comparable à celui du trimestre précédent.

L'augmentation de 54 M\$ de l'impôt sur le résultat pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, comparativement à la période correspondante de 2017, s'explique essentiellement par la hausse du résultat liée à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour la période au complet, en partie contrebalancée par la baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine susmentionnée.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Résultats¹

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Produits					
Marchés CIBC, réseau mondial	408 \$	409 \$	362 \$	1 303 \$	1 302 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	350	293	318	948	890
Divers	(6)	8	(1)	12	9
Total des produits²	752	710	679	2 263	2 201
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances					
Prêts douteux ³	1	3	1	6	(4)
Prêts non douteux ³	(2)	(12)	s. o.	(32)	s. o.
Total de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(1)	(9)	1	(26)	(4)
Charges autres que d'intérêts	384	376	340	1 136	1 053
Résultat avant impôt sur le résultat	369	343	338	1 153	1 152
Impôt sur le résultat²	104	94	86	317	284
Résultat net	265 \$	249 \$	252 \$	836 \$	868 \$
Résultat net applicable aux :					
Actionnaires (a)	265 \$	249 \$	252 \$	836 \$	868 \$
Coefficient d'efficacité	50,9 %	52,9 %	50,0 %	50,2 %	47,9 %
Rendement des capitaux propres⁴	39,1 %	37,3 %	33,3 %	40,7 %	37,2 %
Charge au titre du capital économique⁴ (b)	(66) \$	(66) \$	(74) \$	(201) \$	(227) \$
Profit économique⁴ (a+b)	199 \$	183 \$	178 \$	635 \$	641 \$
Équivalents temps plein	1 416	1 304	1 327	1 416	1 327

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 43 M\$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (52 M\$ au 30 avril 2018 et 20 M\$ au 31 juillet 2017) et de 248 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (261 M\$ au 31 juillet 2017). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net pour le trimestre s'est chiffré à 265 M\$, en hausse de 13 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la progression des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et du taux d'impôt effectif.

Le résultat net a augmenté de 16 M\$ par rapport au trimestre précédent, du fait essentiellement d'une hausse des produits, contrebalancée en partie par une reprise de la provision pour pertes sur créances moins élevée et par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 a diminué de 32 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation des charges autres que d'intérêts et à la hausse du taux d'impôt effectif, partiellement contrebalancées par une hausse des produits et une reprise de la provision pour pertes sur créances plus élevée.

Produits

Les produits se sont accrus de 73 M\$, ou 11 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial ont augmenté de 46 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui découle essentiellement de la hausse des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions, de taux de change et de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par un profit à la vente d'un placement comptabilisé au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont augmenté de 32 M\$, en raison surtout de la hausse des produits tirés des services-conseils et des services financiers aux entreprises.

Les produits Divers étaient comparables à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits ont augmenté de 42 M\$, ou 6 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, étaient comparables à ceux du trimestre précédent, alors que la baisse des produits tirés de la négociation de taux d'intérêt a été contrebalancée par la hausse des produits tirés de la négociation de change.

Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont augmenté de 57 M\$, en raison surtout de la hausse des produits tirés de la souscription de titres de participation et de titres de créances et des services-conseils.

Les produits Divers ont diminué de 14 M\$, en raison essentiellement d'une baisse des produits tirés de nos activités en voie de liquidation.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les produits se sont accrus de 62 M\$, ou 3 %, en comparaison de la période correspondante de 2017.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, étaient comparables à ceux de la période correspondante de 2017. La hausse des produits tirés des activités de négociation des dérivés de taux de change et sur actions et des produits tirés des activités de financement dans les marchés mondiaux a été en partie contrebalancée par une diminution des produits liés à la variation des réserves ayant trait aux expositions sur dérivés des clients et par nos activités de négociation de dérivés de taux d'intérêt et sur marchandises. Les résultats de la période correspondante de 2017 comprenaient également un profit à la vente d'un placement.

Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont augmenté de 58 M\$, en raison surtout de la hausse des produits des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils, en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des activités de souscription de titres de participation.

Les produits Divers étaient comparables à ceux de la période correspondante de 2017.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La reprise de la provision pour pertes sur créances a diminué de 8 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux au trimestre précédent, reflet d'une meilleure qualité du crédit des portefeuilles et de l'amélioration des perspectives économiques dans le secteur du pétrole et du gaz.

La reprise de la provision pour pertes sur créances a augmenté de 22 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 comparativement à la période correspondante de 2017, principalement en raison d'une diminution de la provision sur les prêts non douteux découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de meilleures perspectives économiques depuis l'adoption de l'IFRS 9. Les résultats de la période considérée comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux au cours de la période correspondante de 2017, par suite de recouvrements dans le secteur du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 44 M\$, ou 13 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 8 M\$, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les charges autres que d'intérêts ont monté de 83 M\$, ou 8 %, en regard de la période correspondante de 2017, ce qui reflète principalement la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 18 M\$ comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'incidence des variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires.

L'impôt sur le résultat a augmenté de 10 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

L'augmentation de 33 M\$ de l'impôt sur le résultat pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 comparativement à la période correspondante de 2017 s'explique essentiellement par l'incidence des variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Produits					
Services bancaires internationaux	172 \$	185 \$	183 \$	536 \$	540 \$
Divers	11	25	61	(9)	(131)
Total des produits ²	183	210	244	527	409
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances					
Prêts douteux ³	44	1	3	57	15
Prêts non douteux ³	(11)	5	(16)	(12)	(35)
Total de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	33	6	(13)	45	(20)
Charges autres que d'intérêts	324	282	365	930	961
Perte avant impôt sur le résultat	(174)	(78)	(108)	(448)	(532)
Impôt sur le résultat ²	(127)	(116)	(60)	(341)	(402)
Résultat net (perte nette)	(47) \$	38 \$	(48) \$	(107) \$	(130) \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	6 \$	4 \$	15 \$	14 \$
Actionnaires	(51)	32	(52)	(122)	(144)
Équivalents temps plein	22 264	21 894	22 407	22 264	22 407

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 44 M\$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (53 M\$ au 30 avril 2018 et 21 M\$ au 31 juillet 2017) et de 250 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (262 M\$ au 31 juillet 2017).

3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Aperçu financier

La perte nette pour le trimestre s'est établie à 47 M\$, ce qui est comparable au trimestre correspondant de l'exercice précédent, alors que la diminution des charges autres que d'intérêts et la hausse de l'économie d'impôt ont été contrebalancées par une baisse des produits et une dotation à la provision pour pertes sur créances au trimestre considéré, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La perte nette s'est établie à 47 M\$ pour le trimestre considéré, par rapport à un résultat net de 38 M\$ au trimestre précédent, fait attribuable à l'augmentation des charges autres que d'intérêts, à la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à la baisse des produits.

La perte nette pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 s'est élevée à 107 M\$, en baisse de 23 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, du fait surtout de la hausse des produits et de la diminution des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une baisse de l'économie d'impôt. Les résultats de la période considérée présentaient également une dotation à la provision pour pertes sur créances, contre une reprise de la provision pour pertes sur créances à la période correspondante de 2017.

Produits

Les produits ont reculé de 61 M\$, ou 25 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La diminution de 11 M\$ des produits de Services bancaires internationaux est surtout attribuable aux pertes de crédit attendues supplémentaires sur les titres de créances dans CIBC FirstCaribbean sous l'effet de l'annonce du gouvernement de la Barbade sur la restructuration de la dette publique du pays au cours du trimestre considéré.

Les produits Divers ont diminué de 50 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits de trésorerie et d'une augmentation de l'ajustement selon la BIE.

Les produits ont reculé de 27 M\$, ou 13 %, par rapport au trimestre précédent.

La diminution de 13 M\$ des produits de Services bancaires internationaux est surtout attribuable aux pertes de crédit attendues supplémentaires sur les titres de créances sous l'effet de l'annonce précitée du gouvernement de la Barbade.

Les produits Divers ont reculé de 14 M\$, en raison notamment de la diminution des produits de trésorerie, contrebalancée en partie par la diminution de l'ajustement selon la BIE et par une hausse des produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018, les produits se sont accrus de 118 M\$, ou 29 %, en comparaison de la période correspondante de 2017.

Les produits de Services bancaires internationaux étaient comparables à ceux de la période correspondante de 2017, le meilleur rendement de CIBC FirstCaribbean ayant contrebalancé les pertes de crédit attendues supplémentaires sur les titres de créances entraînées par l'annonce du gouvernement de la Barbade susmentionnée.

Les produits Divers ont augmenté de 122 M\$, en raison principalement d'une hausse des produits de trésorerie et d'une diminution de l'ajustement selon la BIE.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Les résultats du trimestre considéré comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances de 33 M\$, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances de 13 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux s'est accrue, en raison surtout des pertes de crédit attendues plus importantes dans CIBC FirstCaribbean par suite de l'annonce du gouvernement de la Barbade susmentionnée qui a eu une incidence sur certains prêts garantis par l'État, et en raison aussi des mises à jour des paramètres du modèle. Les résultats du trimestre considéré présentent une reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux découlant du transfert de certains prêts garantis par l'État au portefeuille de prêts douteux par suite de l'annonce précitée du gouvernement de la Barbade. Les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent faisaient état d'une diminution de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9).

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 27 M\$ en regard de celle du trimestre précédent, du fait essentiellement des pertes de crédit attendues dans CIBC FirstCaribbean plus importantes énoncées précédemment.

Les résultats des neuf mois clos le 31 juillet 2018 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances de 45 M\$, contre une reprise de la provision pour pertes sur créances de 20 M\$ au cours de la période correspondante de 2017. Les résultats de la période considérée affichaient des pertes de crédit attendues dans CIBC FirstCaribbean plus élevées, comme énoncé précédemment, contre une diminution de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) au cours de la période correspondante de 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont connu une baisse de 41 M\$, ou 11 %, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats du trimestre correspondant il y a un an faisaient état d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires et d'une hausse des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration relativement à l'acquisition de The PrivateBank, présentés à titre d'éléments d'importance. La diminution a été en partie contrebalancée par une hausse de la rémunération liée au rendement au cours du trimestre considéré.

Les charges autres que d'intérêts ont grimpé de 42 M\$, ou 15 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des coûts de soutien du siège social essentiellement attribuable au nombre plus élevé de jours durant le trimestre considéré et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 ont diminué de 31 M\$, ou 3 %, en regard de la période correspondante de 2017, ce qui s'explique notamment par la diminution des coûts de soutien du siège social et par l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires au cours de la période correspondante de 2017, comme énoncé précédemment. La diminution a été en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la rémunération liée au rendement et des coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration relativement à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors, présentés à titre d'éléments d'importance pour les deux périodes.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a affiché une hausse de 67 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par des pertes plus élevées et un ajustement selon la BIE également plus élevé.

L'économie d'impôt s'est accrue de 11 M\$ par comparaison avec le trimestre précédent, du fait surtout des pertes plus élevées en partie contrebalancées par un recouvrement d'impôt de 16 M\$ en lien avec l'utilisation de certains reports en avant de pertes fiscales comptabilisés au cours du trimestre précédent et par une diminution de l'ajustement selon la BIE au cours du trimestre considéré.

L'économie d'impôt pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 a chuté de 61 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, principalement en raison des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance et contrebalancés en partie par le recouvrement d'impôt susmentionné.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 801 \$	14 152 \$
Valeurs mobilières	102 628	93 419
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	49 596	45 418
Prêts et acceptations, nets de la provision	377 310	365 558
Dérivés	22 003	24 342
Autres actifs	25 687	22 375
	595 025 \$	565 264 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	459 767 \$	439 706 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	47 599	43 708
Dérivés	21 776	23 271
Autres passifs	27 298	24 133
Titres secondaires	4 031	3 209
Capitaux propres	34 554	31 237
	595 025 \$	565 264 \$

Actif

Au 31 juillet 2018, le total de l'actif avait augmenté de 29,8 G\$, ou 5 %, en comparaison du 31 octobre 2017, dont environ 1 G\$ était imputable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 3,6 G\$, ou 26 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie à court terme.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 9,2 G\$, ou 10 %, principalement en lien avec la hausse des titres de créance des gouvernements canadiens.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 4,2 G\$, ou 9 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et les acceptations, nets de la provision, ont augmenté de 11,8 G\$, ou 3 %, du fait d'une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts personnels et des prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

Les dérivés ont diminué de 2,3 G\$, ou 10 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux de change et de taux d'intérêt, en partie compensée par une hausse des évaluations des autres dérivés sur marchandises.

Les autres actifs ont augmenté de 3,3 G\$, ou 15 %, en raison surtout de la hausse des montants à recevoir des courtiers, des biens donnés en garantie sur dérivés et des actifs au titre des régimes de retraite.

Passif

Au 31 juillet 2018, le total du passif avait augmenté de 26,4 G\$, ou 5 %, en comparaison du 31 octobre 2017, dont environ 1 G\$ était imputable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 20,1 G\$, ou 5 %, en raison surtout de l'augmentation du financement de gros et de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 3,9 G\$, ou 9 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont diminué de 1,5 G\$, ou 6 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux de change, en partie compensée par une hausse des évaluations des dérivés sur actions.

Les autres passifs ont progressé de 3,2 G\$, ou 13 %, en raison surtout des acceptations, des biens reçus en garantie sur dérivés et des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,8 G\$, ou 26 %, ce qui est essentiellement attribuable à l'émission de titres au cours du deuxième trimestre de 2018, nette des rachats au cours du trimestre considéré. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

Capitaux propres

Au 31 juillet 2018, les capitaux propres avaient augmenté de 3,3 G\$, ou 11 %, par rapport au 31 octobre 2017, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués, ce qui comprend un montant de 0,1 G\$ imputé aux capitaux propres d'ouverture lié à l'adoption de l'IFRS 9, et de l'émission d'actions ordinaires et privilégiées.

Sources de financement

Nous gérons activement notre capital de façon à maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, à augmenter le plus possible le rendement en fonction du risque pour les actionnaires et à satisfaire aux exigences réglementaires. Pour plus de précisions, se reporter aux pages 30 à 39 du Rapport annuel 2017.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

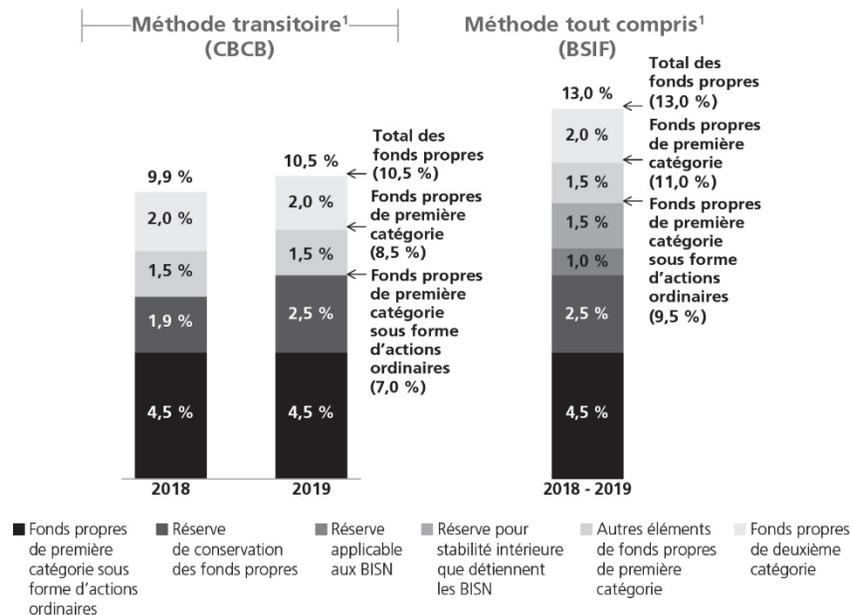
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres au moins équivalents aux ratios minimums « tout compris » de 2019, majorés d'une réserve de conservation. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui ont été introduites progressivement à raison de 20 % par an depuis 2014 afin de déterminer les fonds propres aux termes des dispositions transitoires sont maintenant intégralement déduites et, par conséquent, à compter du premier trimestre de 2018, il n'est plus nécessaire de déterminer de fonds propres transitoires.

La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada, et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En juin 2018, le BSIF a annoncé qu'il exige que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions. Les ratios cibles minimums pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé¹.

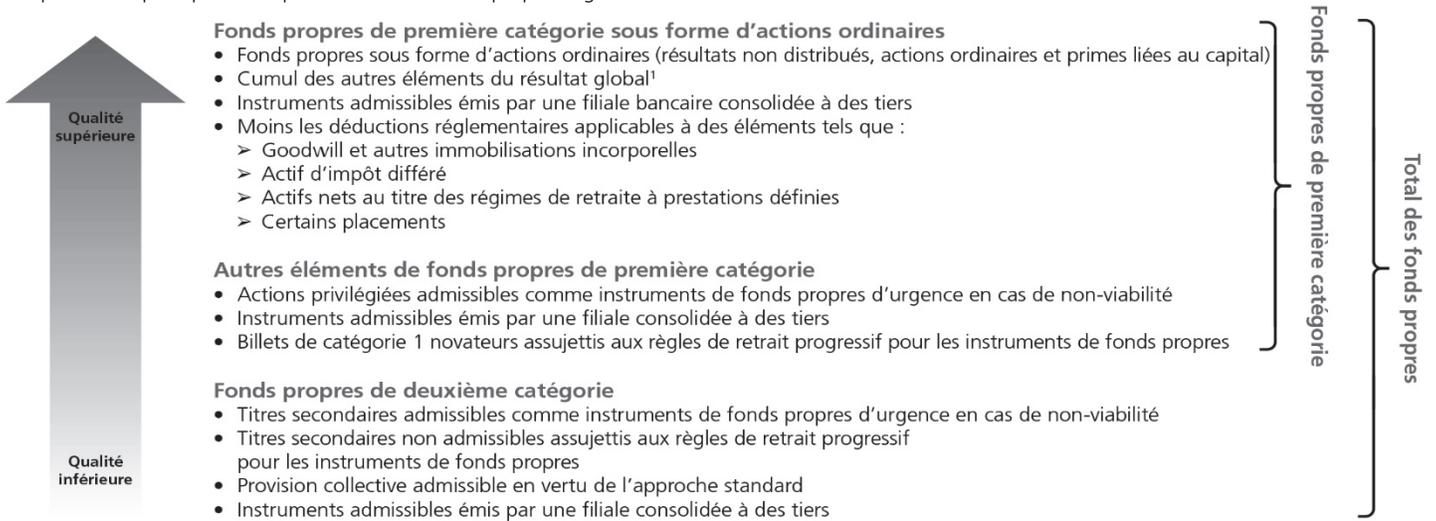
Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés annuels de 2017, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. Depuis janvier 2018, Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujéti au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminée par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminée par le BSIF se présente comme suit :



1) Une réserve anticyclique de fonds propres s'applique également, mais elle était négligeable pour la CIBC au 31 juillet 2018.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Fonds propres réglementaires

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	23 911 \$	21 618 \$
Fonds propres de première catégorie	27 180	24 682
Total des fonds propres	31 468	28 129
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹	211 820	203 321
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹	211 968	203 321
APR aux fins du total des fonds propres ¹	212 116	203 321
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	13,8 %

1) Avant d'appliquer les exigences relatives au plancher de fonds propres applicables, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) visant le risque de crédit. En vigueur au deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le plancher appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR (le plancher actuel de 72,5 % sera augmenté à 75 % au cours du quatrième trimestre de 2018). Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Les APR (méthode tout compris) au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres suivant cette méthode. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 juillet 2018, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui du 31 octobre 2017, en raison d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, en partie contrebalancée par une hausse de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était imputable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions) et à l'émission d'actions ordinaires, en partie contrebalancés par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9. La hausse de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires s'explique surtout par la croissance interne et les variations nettes des taux de change, en partie contrebalancées par les changements apportés aux méthodes de calcul des fonds propres, notamment l'élimination de l'ajustement relatif au plancher de fonds propres selon Bâle I (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions), l'incidence des mises à niveau et de la migration des portefeuilles et la mise à jour du modèle de fonds propres.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés au total des fonds propres réglementaires (méthode tout compris) en vertu de Bâle III entre le 31 octobre 2017 et le 31 juillet 2018 sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars

Solde au 31 octobre 2017	28 129 \$
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	194
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	47
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	289
Autre émission d'actions ordinaires	172
Émission d'actions privilégiées	450
Émission de titres secondaires	1 500
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(52)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(150)
Résultat net applicable aux actionnaires	4 001
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(1 819)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires	
Écart de change, montant net	105
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(172)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(23)
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	321
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(151)
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(147)
Remboursement de titres secondaires	(600)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	(626)
Solde au 31 juillet 2018	31 468 \$

1) Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires.

Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Les tableaux suivants présentent les variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris) relativement aux risques de crédit et de marché et au risque opérationnel du 31 octobre 2017 au 31 juillet 2018.

Risque de crédit

En millions de dollars	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de contrepartie ¹
Solde au 31 octobre 2017	171 154 \$	10 125 \$
Taille du portefeuille ²	13 418	1 453
Qualité du portefeuille ³	(4 432)	(1 268)
Mises à jour du modèle ⁴	(105)	96
Méthode et politique ⁵	513	380
Acquisitions et cessions	300	-
Variations des taux de change	587	67
Divers	(3 093)	90
Solde au 31 juillet 2018 ⁶	178 342 \$	10 943 \$

1) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) A trait à la hausse ou à la baisse nette des expositions sous-jacentes.

3) A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

4) Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

5) Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) et aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

6) Comprend un montant de 3 956 M\$ au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

L'augmentation des APR liés au risque de crédit a surtout trait à la croissance interne dans l'ensemble de nos activités au cours de la période et aux variations nettes des taux de change. La diminution de la qualité du portefeuille reflète l'incidence des mises à niveau et de la migration des portefeuilles au cours de la période.

Risque de marché

En millions de dollars

Solde au 31 octobre 2017	5 392 \$
Variations des niveaux de risque ¹	1 382
Mises à jour du modèle ²	249
Variations des taux de change	131
Solde au 31 juillet 2018	7 154 \$

1) Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

2) Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

La hausse globale de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions, ainsi que la mise à jour du modèle de fonds propres.

Risque opérationnel

En millions de dollars

Solde au 31 octobre 2017	24 664 \$
Variations des niveaux de risque ¹	1 619
Acquisitions et cessions	41
Solde au 31 juillet 2018	26 324 \$

1) Ont trait aux variations des pertes, ainsi qu'aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut.

La hausse globale de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout de la variation des niveaux de risque selon l'approche de mesure avancée, qui reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le CBCB.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires (se reporter à la page 35 du Rapport annuel 2017), propositions qui sont en constante évolution.

En novembre 2017, le BSIF a publié la version 2018 de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres en vue de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2018. La ligne directrice indique que les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 sont admissibles en tant que fonds propres aux fins du calcul des fonds propres réglementaires. De manière distincte, le BSIF a indiqué que la mise en œuvre au pays de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit de contrepartie devrait être exigée d'ici le premier trimestre de 2019, tout en prenant en considération l'état de préparation des territoires étrangers clés pour la mise en œuvre en 2018. Le BSIF a aussi indiqué que le cadre de titrisation révisé devrait entrer en vigueur au cours du premier trimestre de 2019.

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le CBCB a approuvé les réformes de Bâle III. Des révisions ont été apportées au cadre définitif dans le but de réduire la variabilité excessive des APR et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Voici les changements dignes de mention :

- des révisions importantes, qui étaient à l'étape de consultation, ont été apportées notamment à l'approche standard visant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché, et aux dispositifs des REC, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022;
- des limitations dans l'utilisation des approches fondées sur des modèles internes pour certains risques de crédit;
- un plancher de fonds propres garantira que les APR des banques issus de modèles internes ne seront pas inférieurs à 72,5 % des APR tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Le nouveau plancher de fonds propres sera introduit progressivement à 50 % en 2022, puis à raison de 5 % par an par la suite pour atteindre 72,5 % en 2027;
- un ratio de levier définitif et une nouvelle réserve de conservation des fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale (BISM) en vigueur à compter de 2022. La ligne directrice concernant le ratio de levier définitif comprend des changements dans l'évaluation des expositions sur dérivés, le traitement des transactions non réglées et des révisions aux facteurs de conversion en équivalent-crédit applicables aux éléments hors bilan.

En janvier 2018, le BSIF a publié une lettre décrivant les révisions apportées au plancher de fonds propres. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit ou le risque opérationnel. En vigueur au deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le plancher de fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR. Un plancher de 70 % a été appliqué au cours du deuxième trimestre de 2018 et a été augmenté à 72,5 % au cours du troisième trimestre de 2018. Il sera augmenté à 75 % au cours du quatrième trimestre de 2018. Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II.

En mars 2018, le CBCB a publié à des fins de consultation un document sur la révision des exigences minimales de capital pour le risque de marché (*Revisions to the minimum capital requirements for market risk*), qui a pour but de traiter les questions liées à la mise en œuvre des normes relatives au risque de marché publiées en janvier 2016. En réponse aux défis actuels posés par l'adoption de ces normes, le CBCB a également reporté la date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Les banques auraient été autrement tenues de présenter l'information en vertu des nouvelles normes d'ici la fin de 2019.

En mai 2018, le CBCB a publié la version définitive de la norme *Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations*, qui fournit des lignes directrices et des exigences supplémentaires qui permettent de déterminer les banques agissant à titre d'investisseurs ou de promoteurs dans le cadre de titrisations à court terme simples, transparentes et comparables qui peuvent bénéficier d'un traitement privilégié en matière de fonds propres réglementaires. Le traitement est conforme aux révisions apportées par le CBCB au cadre de titrisation en juillet 2016.

Le 25 juin 2018, le BSIF a publié une lettre annonçant les exigences en matière de divulgation concernant la réserve pour stabilité intérieure que détiennent les BISN. Cette réserve vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, notamment les vulnérabilités systémiques découlant de l'endettement des consommateurs canadiens et de l'endettement corporatif ainsi que du déséquilibre des actifs au Canada. Le BSIF réexaminera la réserve deux fois par année, et toute modification apportée sera rendue publique. Une plus grande transparence quant aux fonds propres réglementaires au titre du deuxième pilier est prévue pour qu'il soit plus facile pour les banques d'avoir recours à cette réserve de fonds propres en cas de crise. La réserve sera de l'ordre de 0 % à 2,5 %

des APR et elle est actuellement établie à 1,5 %. Les augmentations de la réserve seront sujettes à une mise en vigueur progressive, tandis que les réductions seront mises en vigueur sans délai. Bien que les manquements aux obligations liées à la réserve pour stabilité intérieure n'entraîneront pas de limites de distribution de fonds propres, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices, et des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises si un tel plan n'est pas exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF.

Le 6 juillet 2018, le BSIF a publié, à des fins de consultation publique, une version révisée de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres en vue de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2019. Les propositions de révisions portent notamment sur :

- la mise en œuvre, au pays, de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie;
- les exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques sur des contreparties centrales;
- le cadre de titrisation révisé;
- des précisions concernant le régime de fonds propres des actifs assortis d'un droit d'utilisation résultant de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*;
- l'élimination de la mise en place progressive du rajustement de l'évaluation du crédit (REC) et d'autres mesures provisoires qui viendront à échéance à la fin de 2018.

Les révisions proposées codifient également dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres les changements au plancher de fonds propres, qui ont été annoncés en janvier 2018 et mis en œuvre au deuxième trimestre de 2018.

Le 16 juillet 2018, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III, lesquelles ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, conformément à ce qui est décrit précédemment. Il existe certains écarts importants entre le document de travail et les directives du CBCB :

- mise en œuvre du cadre de gestion du risque opérationnel révisé devancée à 2021;
- étalonnage du plancher de fonds propres à 72,5 % à compter de 2022;
- attribution du ratio de levier le plus élevé aux BSIN du Canada à compter de 2022;
- modification des paramètres du modèle et des approches liées à certains actifs aux termes du cadre de gestion du risque de crédit.

La CIBC continuera de suivre les développements touchant les exigences de fonds propres réglementaires et de s'y préparer.

Ratio de levier selon Bâle III

Les réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprenaient une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur cessions temporaires de titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions liées à la titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au		31 juill. 2018	31 oct. 2017
Fonds propres de première catégorie	A	27 180 \$	24 682 \$
Expositions du ratio de levier	B	649 169	610 353
Ratio de levier	A/B	4,2 %	4,0 %

Ratio de levier

Au 31 juillet 2018, le ratio de levier avait augmenté de 0,2 % par rapport à celui du 31 octobre 2017, alors qu'une augmentation des fonds propres de première catégorie a été en partie neutralisée par la hausse des expositions du ratio de levier. L'augmentation des fonds propres de première catégorie s'explique surtout par les facteurs ayant trait aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires susmentionnés, ainsi que par l'émission d'actions privilégiées (pour plus de précisions, se reporter à la section Activités importantes de gestion du capital), en partie contrebalancés par un retrait progressif accru des billets de catégorie 1 novateurs des autres éléments de fonds propres de première catégorie. L'augmentation des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des actifs au bilan et hors bilan, en partie contrebalancée par une réduction des expositions sur dérivés.

Proposition de révisions au cadre régissant le ratio de levier

Le 1^{er} août 2018, le BSIF a publié, aux fins de commentaires, une proposition de révisions au cadre régissant le ratio de levier. Ces révisions visent à harmoniser la ligne directrice concernant le ratio de levier avec certaines propositions de modifications de la ligne directrice sur les normes de fonds propres relatives à la titrisation et au risque de crédit de contrepartie. Les propositions comprennent notamment l'obligation d'utiliser l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie aux fins du calcul des expositions sur dérivés, des modifications du traitement des actifs titrisés qui satisfont aux exigences de reconnaissance du transfert de risque important et l'harmonisation des facteurs de conversion du crédit des expositions hors bilan liées à la titrisation. Le 10 août 2018, le BSIF a publié une proposition de révisions à la ligne directrice sur les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier afin de refléter les changements rendus nécessaires par les révisions proposées au cadre régissant le ratio de levier. La proposition de révisions au cadre régissant le ratio de levier et aux exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier doit entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de communication afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires.

En avril 2017, le BSIF a publié sa ligne directrice confirmant ses prévisions quant à la mise en œuvre nationale des exigences aux termes de la première phase du troisième pilier du CBCB, qui devra être faite d'ici le quatrième trimestre de 2018.

En mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, une norme qui établit la deuxième phase du projet. La norme comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière, et la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

En février 2018, le CBCB a publié à des fins de consultation le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé*, une norme qui établit la troisième phase du projet. Ce document consultatif comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015 et de mars 2017, ainsi que l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière.

Le BSIF n'a pas encore publié les exigences liées à la deuxième et à la troisième phase du troisième pilier, mais a fourni une ligne directrice distincte au sujet des exigences de communication financière au titre de la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) qui sont prévues au cours de la deuxième phase. Pour plus de précisions, se reporter à la section Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

La CIBC continuera de suivre les développements dans ce domaine et de s'y préparer.

Propositions de révisions aux exigences de communication publique pour les BISM

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié, à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM), un document portant sur la mise à jour de la méthodologie d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. Les principaux éléments de ce cadre ont été conservés. Un indicateur du volume de transaction a été ajouté dans la catégorie relative à la substituabilité, faisant ainsi passer de 12 à 13 le nombre d'indicateurs utilisés. Le périmètre de consolidation du cadre d'évaluation pour les BISM comprendra désormais les filiales du domaine de l'assurance. La version modifiée de la méthode d'évaluation doit entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Le cadre continuera d'être examiné tous les trois ans, et la conclusion du prochain examen est prévue d'ici 2021.

Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances a procédé à la publication officielle de règlements relatifs à la recapitalisation interne. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) lui permettant de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne, y compris d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISM dans le cas où elle deviendrait non viable. L'objectif stratégique global est le renforcement de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une BISM, et ce, en s'assurant que la BISM soit bien capitalisée à l'issue de la conversion. Ces objectifs sont également compatibles avec ceux des règlements du Conseil de stabilité financière au titre de la norme relative à la CTAP à l'intention des BISM.

Il appartient au surintendant des institutions financières (le « surintendant ») de désigner une banque en tant que BISM, d'établir le niveau minimal de CTAP et de décider si une banque est non viable. Les passifs admissibles à la recapitalisation interne sont non garantis et échangeables et ont une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours. Les dépôts des clients, les dérivés, les obligations sécurisées et les billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne. Les règlements entreront en vigueur le 23 septembre 2018.

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié la ligne directrice définitive sur la CTAP pour les BISM du Canada. Les BISM seront tenues de maintenir le ratio minimum de CTAP fondé sur les risques et le ratio minimum de levier CTAP énoncés par le surintendant. Le 21 août 2018, le surintendant a publié une ordonnance aux termes de laquelle les BISM seront tenues de maintenir un ratio CTAP des instruments admissibles¹ d'au moins 21,5 % des APR et un ratio de levier CTAP d'au moins 6,75 %. Les BISM devront aussi maintenir des réserves supérieures aux ratios minimaux de CTAP. Les passifs admissibles aux fins de la CTAP doivent être directement émis par la BISM et respecter toutes les exigences énoncées dans les règlements de recapitalisation interne, notamment avoir une échéance résiduelle qui dépasse 365 jours. Bien que les BISM aient jusqu'au premier trimestre de 2022 pour satisfaire aux exigences minimales de CTAP, le BSIF a publié en mai 2018 la version définitive de la ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre de la CTAP en vertu de laquelle les BISM devront commencer à présenter leurs ratios CTAP au premier trimestre de 2019. En mai 2018, le BSIF a également publié la version définitive de sa ligne directrice *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres*, mise à jour pour refléter le régime CTAP.

Le 18 avril 2018 également, le BSIF a apporté d'autres changements à sa ligne directrice sur les normes de fonds propres ayant trait au traitement des instruments gardés aux fins de la CTAP par les BISM. Ces changements sont conformes à la norme visant les instruments gardés aux fins de la CTAP du CBCB, qui a été finalisée en octobre 2016. En vertu de ces exigences, les placements que nous détenons sous forme d'instruments gardés aux fins de la CTAP dans d'autres BISM et BISM du Canada doivent être déduits de nos fonds propres de deuxième catégorie si le total de nos participations ainsi que les participations sous forme d'instruments de fonds propres détenues dans d'autres institutions financières dépassent certains seuils en fonction de nos fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ou respectent certaines conditions énoncées dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres. De plus, les banques disposent d'une capacité distincte et limitée leur permettant de détenir des instruments gardés aux fins de la CTAP dans leur portefeuille de négociation en vue de demeurer des teneurs de marché à l'égard de ceux-ci.

1) La somme de la CTAP d'une BISM, sous réserve de certains ajustements, comprendra les fonds propres de première catégorie, les fonds propres de deuxième catégorie ainsi que les actions et les passifs prescrits qui peuvent être convertis en actions ordinaires et qui respectent les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice sur la CTAP du BSIF.

Activités importantes de gestion du capital

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2018, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019.

Au cours du trimestre, nous avons racheté et annulé 1 750 000 actions ordinaires à un cours moyen de 115,51 \$ aux termes de l'offre, pour un total de 202 M\$.

Émission d'actions ordinaires aux termes de l'acquisition de The PrivateBank

Au cours du premier trimestre de 2018, la CIBC a versé à des tiers 1 689 450 actions ordinaires qui étaient émises et en circulation au 31 octobre 2017, mais qui n'avaient pas encore été versées à des tiers dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank. En outre, au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons annulé 316 390 actions, car nous avons déterminé qu'elles n'auront pas besoin d'être versées à des tiers dans l'avenir. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 10 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Émission d'actions ordinaires aux termes de l'acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, nous avons conclu l'acquisition de Wellington Financial et, aux termes de celle-ci, nous avons émis 378 848 actions ordinaires de la CIBC. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 10 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 393 267 actions ordinaires pour une contrepartie de 46 M\$ pour le trimestre et 2 457 753 actions ordinaires pour une contrepartie de 289 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018.

Dividendes

Le 22 août 2018, le conseil d'administration de la CIBC (le conseil) a approuvé une augmentation du dividende trimestriel, le faisant passer de 1,33 \$ à 1,36 \$ l'action ordinaire pour le trimestre clos le 31 octobre 2018.

Le dividende trimestriel avait été augmenté, passant de 1,30 \$ à 1,33 \$ l'action ordinaire pour le trimestre clos le 30 avril 2018.

Actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Titres secondaires

Le 6 juin 2018, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 6,00 % échéant le 6 juin 2023, d'une valeur de 600 M\$. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Le 4 avril 2018, nous avons émis des débetures à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (titres secondaires). Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 3,45 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 4 avril 2023 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires majoré de 1,00 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 4 avril 2028.

Instruments convertibles

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos instruments de FPUNV en circulation :

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 31 juillet 2018	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion
	Nombre d'actions	Valeur nominale		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Titres secondaires^{2, 3}				
Débetures à 3,00 % échéant le 28 octobre 2024 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débetures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Total		5 750 \$		1 500 000 000

1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 77 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 juillet 2018. Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Ces arrangements requièrent généralement l'utilisation d'entités structurées, qui sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux. Les précisions sur nos autres arrangements hors bilan figurent aux pages 39 et 40 du Rapport annuel 2017 ainsi qu'à la note 6 des états financiers consolidés du Rapport annuel 2017.

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Au 31 juillet 2018, le total de l'actif au titre de notre fonds monocédant et de nos fonds multicédants non consolidés s'élevait à 7,9 G\$ (6,2 G\$ au 31 octobre 2017).

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 14 M\$ au troisième trimestre de 2018 (11 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et 13 M\$ pour le trimestre précédent). Les honoraires pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 se sont élevés à 40 M\$ (31 M\$ pour la même période en 2017).

Au 31 juillet 2018, le montant obtenu par voie de financement pour les divers actifs de nos fonds multicédants atteignait 7,3 G\$ (5,7 G\$ au 31 octobre 2017). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,6 an (1,7 an au 31 octobre 2017). Nous détenons du papier commercial totalisant 4 M\$ (néant au 31 octobre 2017) émis par nos fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 9,5 G\$ (8,7 G\$ au 31 octobre 2017). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (40 M\$ au 31 octobre 2017) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élève à 130 M\$ (130 M\$ au 31 octobre 2017). Au 31 juillet 2018, nous avons financé 94 M\$ (94 M\$ au 31 octobre 2017) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à nos arrangements hors bilan avec des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	4 \$	1 690 \$	3 \$	277 \$
Prêts	94	836	-	-
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	1	-	4
Dérivés⁴	-	-	-	1
	98 \$	2 527 \$	3 \$	282 \$
31 octobre 2017	94 \$	3 025 \$	109 \$	528 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	- \$	- \$	- \$	1 606 \$
Dérivés⁴	-	-	130	-
	- \$	- \$	130 \$	1 606 \$
31 octobre 2017	- \$	- \$	148 \$	1 656 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	98 \$	2 527 \$	3 \$	281 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	-	-	28	-
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	7 379⁵	2 059	13	105
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	-	-	(31)	(47)
	7 477 \$	4 586 \$	13 \$	339 \$
31 octobre 2017	5 835 \$	5 284 \$	119 \$	258 \$

1) Comprennent les entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, une fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux, CIBC Capital Trust et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*.

3) Excluent les entités structurées créées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les dérivés de taux de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,2 G\$ (3,0 G\$ au 31 octobre 2017) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et d'un montant de 4 M\$ (néant au 31 octobre 2017) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

D'autres renseignements sur nos entités structurées figurent à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires.

Gestion du risque

Notre approche à l'égard de la gestion du risque est sensiblement la même que celle décrite aux pages 41 à 77 du Rapport annuel 2017.

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- i) les secteurs d'activité et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, y compris le recensement, l'appréciation et le contrôle de ces risques, ce qui représente la première ligne de défense;
- ii) la deuxième ligne de défense, soit la fonction Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels sont responsables des lignes directrices et de la surveillance indépendante efficace des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- iii) la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. La CIBC a contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire les pertes liées aux cyberincidents.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC continue d'élaborer des contrôles et processus visant à protéger ses systèmes et ses renseignements relatifs aux clients contre des dommages et la divulgation non autorisée. La CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les exigences réglementaires en évolution et les stratégies d'atténuation des risques. En outre, nous effectuons régulièrement des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient.

Malgré leur engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. Cependant, la CIBC surveille constamment les changements dans sa position de risque et améliore les paramètres de sécurité afin d'atténuer les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Par conséquent, les entreprises numériques perturbatrices exercent davantage de pressions concurrentielles, tant pour les chefs de file mondiaux

en matière de technologie que pour les nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, ce qui augmente le risque de désintermédiation en raison de l'évolution sur le plan technologique de ces compétiteurs non traditionnels. Les cryptomonnaies, tel le bitcoin, sont de plus en plus reconnues par les institutions financières comme des facteurs de risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités. Un des principaux attraits des cryptomonnaies réside dans l'anonymat qu'elles procurent, car leurs utilisateurs peuvent transférer des actifs dans Internet sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Puisque les cryptomonnaies présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée, il ne semble pas que leur adoption généralisée en remplacement des monnaies émises par les gouvernements soit envisageable à court terme. Cependant, on considère que la technologie de chaîne de blocs sur laquelle s'appuient les cryptomonnaies offre un fort potentiel qui pourrait contribuer à accroître le risque de désintermédiation.

La chaîne de blocs est une technologie de grand livre décentralisé qui permet de tenir un registre de transactions reliées entre elles et sécurisées par cryptographie. Cette technologie rend possible l'utilisation des cryptomonnaies, tel le bitcoin. On s'attend à ce que le pourcentage du PIB mondial stocké sur les chaînes de blocs continue d'augmenter, donnant ainsi à cette technologie la capacité de transformer les modèles d'entreprise dans de multiples industries axées sur la vérification des transactions et des registres.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examens du risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'employant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des différentiels de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement exposé à un risque géopolitique, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme pourraient avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants qui augmentent l'incertitude dans les marchés financiers mondiaux, dont les tensions accrues au Moyen-Orient, notamment le retrait récent des États-Unis du Plan d'action global commun relatif à l'Iran et les incertitudes que cette décision a engendrées concernant les sanctions contre l'Iran et une éventuelle relance du programme nucléaire iranien; la dévaluation de la livre turque; les négociations sur le Brexit; et l'incertitude persistante au sujet des tensions commerciales à l'échelle mondiale. L'issue des pourparlers en cours entre les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique sur l'ALENA demeure incertaine, et la conclusion d'une entente est devenue encore plus cruciale après que les États-Unis ont imposé des tarifs sur l'acier et l'aluminium, en plus de faire peser la menace d'autres tarifs sur les automobiles et l'uranium importés au pays. En outre, la compétitivité de l'économie canadienne pourrait subir les contrecoups de la récente réforme fiscale américaine. Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens a progressé plus rapidement que leur revenu. La hausse des prêts hypothécaires, qui sont liés au marché du logement canadien, explique en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. La hausse récente et la possibilité de nouvelles hausses du taux d'intérêt de la Banque du Canada, ainsi que les mesures réglementaires instaurées par le BSIF, le ministère des Finances et les gouvernements provinciaux, notamment la taxe sur la propriété étrangère et la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20), produisent les effets escomptés. Le crédit des ménages progresse à son rythme le plus lent en trois ans.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable. Par conséquent, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. Le BSIF a révisé sa ligne directrice B-20 sur le crédit hypothécaire, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque de crédit. Bien que nous croyions que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible, la hausse des taux d'intérêt et les nouvelles mesures réglementaires mises en place augmentent le risque lié à la bulle immobilière, ainsi qu'à l'endettement élevé des consommateurs qui deviendrait préoccupant si l'économie faiblissait et le taux de chômage augmentait.

En outre, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise d'une baisse des prix de l'habitation afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec ses stratégies, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser ces stratégies pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui leur sont associés sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'intégration appropriés et d'un suivi du rendement après l'acquisition. Cependant, les acquisitions comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Parallèlement à notre acquisition de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA), conclue le 23 juin 2017, notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp; auparavant CIBC Holdco Inc.), est devenue une société de portefeuille bancaire en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée, et est assujettie à la réglementation en tant que société de portefeuille bancaire prescrite par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale). CIBC Bank USA, une banque à charte d'État dont le total de l'actif est supérieur à 10 G\$, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), du Consumer Financial Protection Bureau (CFPB) et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation).

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale et la FDIC ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos opérations bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi imposer des limites sur notre capacité de faire croître nos opérations bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations relatives à la surveillance quant à la gestion du risque ou aux pratiques en matière de conformité en vigueur au sein de CIBC Bancorp ou de CIBC Bank USA. En outre, le CFPB s'est activement employé au cours des dernières années à appliquer des mesures coercitives et à imposer des amendes contre les institutions financières américaines qui contreviennent aux lois fédérales sur la protection des consommateurs.

Risque lié aux politiques économiques en Chine

L'économie de la Chine continue de suivre une trajectoire de croissance relativement plus lente. Hormis les facteurs cycliques avec lesquels il doit composer, le pays tente de rééquilibrer la croissance, notamment en passant d'une économie axée sur l'exportation et sur un rendement fondé sur l'investissement au profit d'une économie plus viable axée sur les services et sur la consommation. Des préoccupations relatives à l'utilisation accrue du crédit dans l'économie chinoise et l'éventualité de perturbations de la croissance économique si la qualité du crédit se détériorait ou si l'accès au crédit faisait l'objet d'importantes restrictions ont été soulevées. Les mesures de contrôle des capitaux mises en place par la Banque populaire de Chine visant à ralentir les sorties de capitaux sont toujours en vigueur et pourraient avoir des répercussions sur certaines villes au Canada, dont Vancouver et Toronto, où les acheteurs étrangers ont contribué à faire grimper le prix des logements au cours des dernières années. Ces mesures de contrôle des capitaux pourraient aussi freiner le marché des fusions et acquisitions au Canada. L'escalade du différend commercial entre la Chine et les États-Unis et l'intensification des mesures de représailles en découlant pourraient compromettre la croissance économique mondiale.

Nous continuons à surveiller les politiques économiques autant sur le plan national que régional pour déceler des signes de crise ou de changement d'orientation, et nous nous montrons prudents dans notre tolérance à l'égard de nos expositions à ce pays. Nous avons actuellement une faible exposition directe à la Chine, mais tout ralentissement de l'économie chinoise est susceptible d'avoir une incidence négative sur les clients qui exportent en Chine ou vendent sur un marché où les prix ont baissé du fait de la faiblesse de la demande en Chine, et de faire augmenter le risque de crédit lié à notre exposition aux contreparties.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Reconnaissant la menace que représentent le blanchiment d'argent, les activités de financement du terrorisme et les autres crimes connexes pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Les gouvernements et les organismes de réglementation ont adopté plusieurs lois et règlements à l'échelle mondiale. En tant que possibles intermédiaires dans des activités illégales, les institutions financières ont l'importante responsabilité d'atténuer les risques liés à ces activités.

La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Pour ce faire, la CIBC a mis en œuvre des procédures visant à s'assurer que les obligations réglementaires pertinentes relatives à la communication des opérations en espèces, des transferts électroniques de fonds et des transferts transfrontaliers d'argent et d'instruments monétaires importants sont respectées dans chaque pays. De plus, chaque année, tous les employés sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes offerte par la CIBC.

Risques environnementaux et pandémies

Plusieurs événements environnementaux se sont produits au cours des dernières années, notamment des ouragans, des tsunamis, des séismes, des feux de forêt, des sécheresses et des inondations, des déversements d'hydrocarbures et des accidents industriels. On s'inquiète également que l'apparition de certains virus puisse atteindre le stade de la pandémie. En plus des répercussions humanitaires, ces événements, conjugués aux répercussions possibles des changements climatiques, créent de l'incertitude et des risques sur le plan de l'économie mondiale, de même que sur notre clientèle et nos activités.

La CIBC surveille ces événements et a des mesures en place, y compris des programmes relatifs à la reprise après sinistre, des programmes d'assurance et des programmes de continuité de l'exploitation, pour veiller à ce que les besoins des clients soient toujours respectés.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Sources de financement, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente les activités et les mesures de risque correspondantes fondées sur les actifs réglementaires pondérés en fonction du risque, ainsi que le capital économique au 31 juillet 2018 :

Banque CIBC					
					Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux petites entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires commerciaux Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires commerciaux Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 18)
Bilan	(en millions de dollars) Actif moyen 259 576 Dépôts moyens 165 730	(en millions de dollars) Actif moyen 56 602 Dépôts moyens 53 632	(en millions de dollars) Actif moyen 42 716 Dépôts moyens 22 532	(en millions de dollars) Actif moyen 167 928 Dépôts moyens 31 236	(en millions de dollars) Actif moyen 78 398 Dépôts moyens 184 310
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
(méthode tout compris)	Risque de crédit 47 212 Risque de marché - Risque opérationnel 11 252	Risque de crédit 38 788 Risque de marché - Risque opérationnel 5 644	Risque de crédit ¹ 34 499 Risque de marché 13 Risque opérationnel 2 597	Risque de crédit ² 39 555 Risque de marché 6 813 Risque opérationnel 5 965	Risque de crédit ³ 18 288 Risque de marché 328 Risque opérationnel 866
Capital économique⁴	(%) Proportion du total de la CIBC 18 Comprend : Risque de crédit ⁵ 55 Risque de marché 34 Risques opérationnel/stratégique 11	(%) Proportion du total de la CIBC 16 Comprend : Risque de crédit ⁵ 61 Risque de marché 3 Risques opérationnel/stratégique 36	(%) Proportion du total de la CIBC 34 Comprend : Risque de crédit ⁵ 34 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 64	(%) Proportion du total de la CIBC 13 Comprend : Risque de crédit ⁵ 71 Risque de marché 13 Risques opérationnel/stratégique 16	(%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁵ 22 Risque de marché 15 Risques opérationnel/stratégique 63
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 80 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 10 240 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 623 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

5) Comprend le risque d'investissement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Expositions au risque de crédit

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
Portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements – approche NI avancée		
Engagements utilisés	151 963 \$	130 173 \$
Engagements non utilisés	49 528	45 560
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	137 842	112 742
Divers – hors bilan	82 980	78 193
Dérivés de gré à gré	20 332	19 177
Expositions en cas de défaillance (ECD) du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	442 645	385 845
Moins : garanties au titre des mises en pension de titres	125 769	101 315
ECD du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	316 876	284 530
Portefeuille de détail – approche NI avancée		
Engagements utilisés	259 272	256 028
Engagements non utilisés	73 211	70 458
Divers – hors bilan	302	330
ECD du portefeuille de détail, montant brut	332 785	326 816
Portefeuilles normalisés	50 307	46 975
Expositions liées à la titrisation	14 054	14 174
ECD, montant brut	839 791 \$	773 810 \$
ECD, montant net	714 022 \$	672 495 \$

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les clients d'affaires et les grandes entreprises dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit de refixation de prix ou de rappel du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Au cours du trimestre considéré et de la période de neuf mois close le 31 juillet 2018, des prêts de respectivement 114 M\$ et 205 M\$ (44 M\$ et 232 M\$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois close le 31 juillet 2017) ont fait l'objet d'une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, dont respectivement 107 M\$ et 145 M\$ sont liés à CIBC Bank USA (34 M\$ et 34 M\$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 juillet 2017).

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 juillet 2018	Prêts hypothécaires à l'habitation				Marges de crédit hypothécaires ¹		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurés		Assurés		Non assurés	
Ontario ²	36,3 \$	35 %	67,0 \$	65 %	11,6 \$	100 %	36,3 \$	32 %	78,6 \$	68 %
Colombie-Britannique et territoires ³	12,9	30	30,3	70	4,5	100	12,9	27	34,8	73
Alberta	14,9	58	10,9	42	2,7	100	14,9	52	13,6	48
Québec	6,7	45	8,0	55	1,5	100	6,7	41	9,5	59
Provinces des Prairies / du Centre	4,3	58	3,2	42	0,9	100	4,3	52	4,1	48
Provinces de l'Atlantique	4,8	57	3,6	43	0,8	100	4,8	52	4,4	48
Portefeuille canadien ^{4,5}	79,9	39	123,0	61	22,0	100	79,9	35	145,0	65
Portefeuille américain ⁴	-	-	1,1	100	0,1	100	-	-	1,2	100
Autre portefeuille international ⁴	-	-	2,4	100	-	-	-	-	2,4	100
Total des portefeuilles	79,9 \$	39 %	126,5 \$	61 %	22,1 \$	100 %	79,9 \$	35 %	148,6 \$	65 %
31 octobre 2017	89,2 \$	44 %	115,7 \$	56 %	21,8 \$	100 %	89,2 \$	39 %	137,5 \$	61 %

1) Nous n'avons aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 juillet 2018 et 31 octobre 2017.

2) Comprend un montant de 17,8 G\$ (20,4 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 45,4 G\$ (41,5 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,8 G\$ (6,6 G\$ au 31 octobre 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

3) Comprend un montant de 5,9 G\$ (6,9 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,0 G\$ (21,1 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,8 G\$ (2,7 G\$ au 31 octobre 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

5) Une tranche de 73 % (74 % au 31 octobre 2017) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS Limited (DBRS).

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés au cours du trimestre et de la période de neuf mois. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les périodes présentées dans le tableau ci-dessous.

	Pour les trois mois clos le						Pour les neuf mois clos le			
	31 juill. 2018		30 avr. 2018		31 juill. 2017		31 juill. 2018		31 juill. 2017	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	63 %	67 %	64 %	67 %	63 %	66 %	64 %	67 %	64 %	67 %
Colombie-Britannique et territoires ³	59	63	60	63	61	64	60	63	60	64
Alberta	67	71	68	72	68	72	68	72	68	72
Québec	68	72	68	72	68	73	68	72	68	72
Provinces des Prairies / du Centre	69	74	69	74	69	73	69	73	69	73
Provinces de l'Atlantique	71	74	72	73	72	73	72	74	72	73
Portefeuille canadien ⁴	63 %	67 %	64 %	67 %	63 %	67 %	64 %	67 %	64 %	67 %
Portefeuille américain ⁴	69 %	66 %	69 %	66 %	72 %	75 %	68 %	66 %	72 %	75 %
Autre portefeuille international ⁴	71 %	négl.	73 %	négl.	73 %	négl.	72 %	négl.	73 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours du trimestre se sont établis à 60 % (62 % au 30 avril 2018 et 61 % au 31 juillet 2017) et à 62 % au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2018 (62 % au 31 juillet 2017).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours du trimestre se sont établis à 55 % (57 % au 30 avril 2018 et 58 % au 31 juillet 2017) et à 56 % au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2018 (57 % au 31 juillet 2017).

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 juillet 2018^{1,2}	54 %	53 %
31 octobre 2017 ^{1,2}	54 %	53 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 juillet 2018 et 31 octobre 2017 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 juin 2018 et 30 septembre 2017. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 51 % (49 % au 31 octobre 2017). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 42 % (43 % au 31 octobre 2017).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements qui sont supérieurs au montant contractuel minimum ou dont la fréquence est plus élevée.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans	De 20 à 25 ans	De 25 à 30 ans	De 30 à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 juillet 2018	- %	1 %	2 %	4 %	42 %	50 %	1 %	- %
31 octobre 2017	- %	1 %	2 %	5 %	37 %	53 %	2 %	- %
Portefeuille américain								
31 juillet 2018	1 %	2 %	5 %	2 %	9 %	76 %	5 %	- %
31 octobre 2017 ¹⁾	- %	2 %	6 %	2 %	9 %	79 %	2 %	- %
Autre portefeuille international								
31 juillet 2018	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	10 %	1 %	- %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	10 %	1 %	- %

1) Certaines informations ont été retraitées.

Les ratios pr

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans	De 20 à 25 ans	De 25 à 30 ans	De 30 à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 juillet 2018	2 %	4 %	6 %	11 %	36 %	34 %	5 %	2 %
31 octobre 2017	2 %	4 %	7 %	11 %	35 %	36 %	5 %	- %
Portefeuille américain								
31 juillet 2018	1 %	4 %	10 %	9 %	10 %	60 %	5 %	1 %
31 octobre 2017 ¹⁾	- %	4 %	13 %	12 %	12 %	57 %	1 %	1 %
Autre portefeuille international								
31 juillet 2018	8 %	15 %	26 %	23 %	16 %	10 %	1 %	1 %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	9 %	1 %	1 %

1) Certaines informations ont été retraitées.

En avril 2017, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre de règlements liés à l'habitation, y compris une taxe de 15 % imposée aux acheteurs étrangers de la région du Grand Toronto et des régions avoisinantes. En février 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a haussé à 20 % la taxe de droits de mutation immobilière concernant l'achat de biens immobiliers dans la région du Grand Vancouver et les régions avoisinantes pour les acheteurs étrangers.

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle ligne directrice B-20 du BSIF est entrée en vigueur et comprend une série de changements relatifs aux taux d'intérêt admissibles des prêts non assurés, des indications plus prescriptives concernant la définition de prêts non conformes et des améliorations aux processus d'approbation.

En raison des mesures gouvernementales et réglementaires susmentionnées et des changements dans le comportement des consommateurs, nous sommes d'avis que la portion des prêts hypothécaires assurés dans l'ensemble des prêts hypothécaires continuera à diminuer. Nous prévoyons également que les modifications des règles peuvent faire en sorte qu'il sera plus difficile pour certains Canadiens de se qualifier pour des hypothèques, ce qui pourrait entraîner la diminution du nombre de prêts accordés et/ou la diminution des montants des prêts accordés à l'avenir.

La CIBC continuera de surveiller de près les mesures gouvernementales qui ont une incidence sur le marché du logement canadien et le rendement de ses portefeuilles de crédit canadiens, et elle prendra les mesures d'atténuation du risque qui s'imposent.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 juillet 2018, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 24,1 G\$ (23,8 G\$ au 31 octobre 2017), et une tranche de 39 % de ces prêts (44 % au 31 octobre 2017) étaient assurés. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,0 G\$ (0,9 G\$ au 31 octobre 2017) ou 0,9 % (0,9 % au 31 octobre 2017) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 3,3 G\$ (2,4 G\$ au 31 octobre 2017). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 102 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix du secteur immobilier, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés dans des périodes durant lesquelles le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (auss appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités de négociation, de couverture et de gestion de portefeuilles visant les taux d'intérêt, les devises, les actions, les marchandises et les dérivés de crédit, comme il est précisé à la note 12 des états financiers consolidés annuels de 2017.

Le tableau ci-après présente la notation des créances évaluées à la valeur du marché liées à des dérivés de gré à gré :

En milliards de dollars, au	31 juill. 2018		31 oct. 2017	
	Expositions ¹			
De première qualité	7,36 \$	87,6 %	7,19 \$	84,1 %
De qualité inférieure	1,02	12,2	1,33	15,6
Liste de surveillance	-	-	0,02	0,2
Défaut	0,02	0,2	0,01	0,1
	8,40 \$	100,0 %	8,55 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars	Aux dates indiquées et pour les trois mois clos le									Aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le					
	31 juill. 2018			30 avr. 2018			31 juill. 2017			31 juill. 2018			31 juill. 2017		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts¹															
Solde au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	604 \$	729 \$	1 333 \$	626 \$	684 \$	1 310 \$	951 \$	707 \$	1 658 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	27	195	222	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	640 \$	883 \$	1 523 \$	629 \$	845 \$	1 474 \$	s. o.	s. o.	s. o.	653	879	1 532	s. o.	s. o.	s. o.
Classement dans les prêts douteux au cours de la période	282	489	771	126	498	624	134	339	473	452	1 446	1 898	259	1 039	1 298
Transfert dans les prêts non douteux au cours de la période	(40)	(135)	(175)	(27)	(115)	(142)	(12)	(38)	(50)	(67)	(347)	(414)	(32)	(114)	(146)
Remboursements nets	(48)	(129)	(177)	(25)	(121)	(146)	(103)	(93)	(196)	(106)	(409)	(515)	(321)	(236)	(557)
Montants sortis du bilan	(31)	(240)	(271)	(44)	(233)	(277)	(18)	(233)	(251)	(86)	(697)	(783)	(92)	(697)	(789)
Recouvrements de prêts et avances auparavant sortis du bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de prêts	(28)	-	(28)	(38)	-	(38)	(4)	-	(4)	(66)	-	(66)	(169)	-	(169)
Prêts dépréciés acquis	-	-	-	-	-	-	93	12	105	-	-	-	93	12	105
Change et autres	6	3	9	19	9	28	(40)	(26)	(66)	1	(1)	-	(35)	(21)	(56)
Solde à la fin de la période	781 \$	871 \$	1 652 \$	640 \$	883 \$	1 523 \$	654 \$	690 \$	1 344 \$	781 \$	871 \$	1 652 \$	654 \$	690 \$	1 344 \$
Provision pour dépréciation¹															
Solde au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	199 \$	325 \$	524 \$	191 \$	286 \$	477 \$	259 \$	313 \$	572 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	13	(25)	(12)	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	197 \$	252 \$	449 \$	208 \$	249 \$	457 \$	s. o.	s. o.	s. o.	204	261	465	s. o.	s. o.	s. o.
Montants sortis du bilan	(31)	(240)	(271)	(44)	(233)	(277)	(18)	(233)	(251)	(86)	(697)	(783)	(92)	(697)	(789)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours de périodes antérieures	1	46	47	3	44	47	5	43	48	7	135	142	14	131	145
Montant passé en charges au compte de résultat	67	207	274	25	192	217	23	186	209	118	575	693	42	575	617
Intérêts courus sur prêts douteux	(2)	(5)	(7)	(3)	(3)	(6)	(5)	(2)	(7)	(8)	(10)	(18)	(15)	(6)	(21)
Cessions de prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Change et autres	(1)	3	2	8	3	11	(14)	(23)	(37)	(4)	(1)	(5)	(18)	(20)	(38)
Solde à la fin de la période	231 \$	263 \$	494 \$	197 \$	252 \$	449 \$	190 \$	296 \$	486 \$	231 \$	263 \$	494 \$	190 \$	296 \$	486 \$
Prêts douteux nets²															
Solde au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	405 \$	404 \$	809 \$	435 \$	398 \$	833 \$	692 \$	394 \$	1 086 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	14	220	234	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	443 \$	631 \$	1 074 \$	421 \$	596 \$	1 017 \$	s. o.	s. o.	s. o.	449	618	1 067	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette des prêts douteux bruts	141	(12)	129	11	38	49	50	(39)	11	128	(8)	120	(297)	(17)	(314)
Variation nette de la provision	(34)	(11)	(45)	11	(3)	8	9	29	38	(27)	(2)	(29)	69	17	86
Solde à la fin de la période	550 \$	608 \$	1 158 \$	443 \$	631 \$	1 074 \$	464 \$	394 \$	858 \$	550 \$	608 \$	1 158 \$	464 \$	394 \$	858 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,31 %			0,29 %			0,24 %			0,31 %			0,24 %		

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade. Dans les périodes précédentes, les prêts douteux nets se calculaient en déduisant des prêts douteux bruts la provision individuelle et la tranche de la provision collective relative aux prêts douteux, qui sont généralement des prêts en souffrance depuis 90 jours.

s. o. Sans objet.

Prêts douteux bruts

Au 31 juillet 2018, les prêts douteux bruts s'établissaient à 1 652 M\$, en hausse de 308 M\$ comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par l'adoption de l'IFRS 9, par une augmentation dans le secteur des prêts aux gouvernements (liée à CIBC FirstCaribbean et découlant de la restructuration de la dette publique de la Barbade annoncée par le gouvernement de ce pays au cours du trimestre considéré, ce qui a eu une incidence sur certains prêts garantis par l'État), ainsi que par des hausses dans le secteur des institutions financières et dans le secteur agricole aux États-Unis. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution des prêts douteux dans les secteurs américains du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de la construction.

Les prêts douteux bruts ont augmenté de 129 M\$ par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation est principalement le fait de la hausse dans le secteur des prêts aux gouvernements liée à CIBC FirstCaribbean dont il a été question précédemment, ainsi que des hausses dans le secteur des institutions financières et dans le secteur agricole aux États-Unis. L'augmentation a été en partie compensée par un remboursement dans le secteur américain du pétrole et du gaz et par une radiation dans les secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis.

Une proportion de 45 % des prêts douteux bruts se rapportait au Canada, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels.

Une proportion de 34 % des prêts douteux bruts se rapportait à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux prêts aux gouvernements et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Les prêts douteux bruts restants étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, du pétrole et du gaz, des institutions financières, ainsi que de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

Provision pour dépréciation

La provision pour dépréciation s'est établie à 494 M\$, ce qui est comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les augmentations de la provision sont attribuables au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada, principalement en lien avec l'adoption de l'IFRS 9 et la hausse dans le secteur des prêts aux gouvernements liée à CIBC FirstCaribbean dont il a été question précédemment. Ces augmentations ont été en grande partie compensées par des réductions de la provision associées au portefeuille de prêts personnels au Canada par suite de l'adoption de l'IFRS 9.

La provision pour dépréciation a augmenté de 45 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la provision dans le secteur des prêts aux gouvernements qui est liée à CIBC FirstCaribbean et découle de l'annonce susmentionnée.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Au cours des dernières années, la situation du crédit dans plusieurs pays en Europe a été préoccupante. Les tableaux suivants présentent nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle au 31 octobre 2017), le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle au 31 octobre 2017), le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur juste valeur); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle au 31 octobre 2017), le cas échéant) et C) des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes européennes, environ 43 % (39 % au 31 octobre 2017) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA auprès d'au moins Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P).

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Expositions directes						
	Capitalisées				Non capitalisées		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)
Autriche	- \$	345 \$	33 \$	378 \$	- \$	1 \$	1 \$
Belgique	2	-	3	5	-	1	1
Finlande	-	1	19	20	63	-	63
France	45	-	49	94	130	14	144
Allemagne	130	998	596	1 724	175	35	210
Grèce	2	-	-	2	-	-	-
Irlande	35	-	172	207	28	13	41
Luxembourg	4	-	1 075	1 079	5	37	42
Pays-Bas	209	307	57	573	126	56	182
Portugal	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	5	-	4	9	-	3	3
Total pour les pays de la zone euro	432 \$	1 651 \$	2 008 \$	4 091 \$	527 \$	160 \$	687 \$
République tchèque	- \$	- \$	2 \$	2 \$	- \$	- \$	- \$
Danemark	12	-	103	115	-	48	48
Norvège	-	233	23	256	610	-	610
Pologne	-	-	7	7	-	-	-
Suède	12	398	88	498	79	-	79
Suisse	112	-	63	175	185	-	185
Turquie	-	-	72	72	-	2	2
Royaume-Uni	919	414	747	2 080	3 153	231	3 384
Total pour les pays hors de la zone euro	1 055 \$	1 045 \$	1 105 \$	3 205 \$	4 027 \$	281 \$	4 308 \$
Total pour l'Europe	1 487 \$	2 696 \$	3 113 \$	7 296 \$	4 554 \$	441 \$	4 995 \$
31 octobre 2017	1 649 \$	2 025 \$	1 348 \$	5 022 \$	3 885 \$	367 \$	4 252 \$

Expositions directes (suite)

Créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²	Exposition nette (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
Autriche	- \$	5 \$	28 \$	33 \$	28 \$	5 \$	384 \$
Belgique	-	-	6	6	6	-	6
Finlande	1	-	-	1	-	1	84
France	31	1	2 271	2 303	2 257	46	284
Allemagne	11	-	649	660	625	35	1 969
Grèce	-	-	-	-	-	-	2
Irlande	-	-	3 670	3 670	3 625	45	293
Luxembourg	-	-	76	76	64	12	1 133
Pays-Bas	20	-	65	85	51	34	789
Portugal	-	3	-	3	3	-	-
Espagne	-	-	34	34	34	-	12
Total pour les pays de la zone euro	63 \$	9 \$	6 799 \$	6 871 \$	6 693 \$	178 \$	4 956 \$
République tchèque	- \$	1 340 \$	- \$	1 340 \$	1 273 \$	67 \$	69 \$
Danemark	-	-	1	1	-	1	164
Norvège	-	-	-	-	-	-	866
Pologne	-	-	-	-	-	-	7
Suède	8	-	132	140	132	8	585
Suisse	4	-	3 989	3 993	3 869	124	484
Turquie	-	-	-	-	-	-	74
Royaume-Uni	590	560	7 303	8 453	7 314	1 139	6 603
Total pour les pays hors de la zone euro	602 \$	1 900 \$	11 425 \$	13 927 \$	12 588 \$	1 339 \$	8 852 \$
Total pour l'Europe	665 \$	1 909 \$	18 224 \$	20 798 \$	19 281 \$	1 517 \$	13 808 \$
31 octobre 2017	714 \$	1 954 \$	14 403 \$	17 071 \$	15 905 \$	1 166 \$	10 440 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 0,7 G\$ (1,0 G\$ au 31 octobre 2017), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 18,5 G\$ (14,9 G\$ au 31 octobre 2017), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Au cours des trimestres précédents, outre nos expositions à l'Europe présentées ci-dessus, nous avons des expositions indirectes qui comprenaient la tranche européenne de l'exposition à un titre adossé à des créances mobilières dans notre portefeuille de négociation. Pour le trimestre considéré, cette exposition est de néant (1 M\$ au 31 octobre 2017). Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité étaient présentées à la valeur comptable.

Nous avons également des expositions indirectes à des entités européennes de 300 M\$ (181 M\$ au 31 octobre 2017) puisque nous avons reçu de contreparties qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunts de valeurs ou de négociation de dérivés.

Barbade

Le 1^{er} juin 2018, le gouvernement nouvellement élu de la Barbade a annoncé qu'il avait l'intention de restructurer la dette publique du pays et que les paiements sur la dette extérieure seraient suspendus, tandis que les remboursements de la dette intérieure seraient effectués dans la mesure du possible pendant que le gouvernement met la dernière main à un programme exhaustif de réforme économique.

Notre exposition directe au gouvernement de la Barbade consiste en des titres d'une valeur de 449 M\$ et des prêts de 124 M\$, déduction faite des pertes de crédit attendues. Ces expositions ont été classées comme douteuses au 31 juillet 2018. Les pertes de crédit attendues au titre de ces expositions nécessitent un niveau élevé de jugement par la direction.

La valeur des prêts productifs et des dépôts à la Barbade s'établissait à 1,0 G\$ et 2,1 G\$, respectivement, au 31 juillet 2018.

Exposition à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché. Pour plus de précisions sur ces expositions, se reporter à la page 61 du Rapport annuel 2017.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui offre du crédit immobilier à des clients du marché intermédiaire. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 juillet 2018, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 110 M\$ (95 M\$ au 31 octobre 2017).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et produits de base détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif et aux activités de placement.

Mesure de risque

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé intermédiaire qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au	31 juill. 2018				31 oct. 2017				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 663 \$	-	1 898 \$	1 765 \$	3 440 \$	-	1 940 \$	1 500 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	14 138	34	14 104	-	10 712	426	10 286	-	de taux d'intérêt lié aux actions, de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	102 628	48 178	54 450	-	93 419	48 900	44 519	-	de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 083	-	5 083	-	5 035	-	5 035	-	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	44 513	-	44 513	-	40 383	-	40 383	-	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 454	-	208 454	-	207 271	-	207 271	-	de taux d'intérêt
Prêts personnels	42 509	-	42 509	-	40 937	-	40 937	-	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 557	-	12 557	-	12 378	-	12 378	-	de taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	104 914	14 315 ¹	90 599	-	97 766	13 809 ¹	83 957	-	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 641)	-	(1 641)	-	(1 618)	-	(1 618)	-	de taux d'intérêt
Dérivés	22 003	18 889 ²	3 114	-	24 342	21 120 ²	3 222	-	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 517	-	10 517	-	8 824	-	8 824	-	de taux d'intérêt
Autres actifs ³	25 687	739	14 866	10 082	22 375	478	12 888	9 009	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	595 025 \$	82 155 \$	501 023 \$	11 847 \$	565 264 \$	84 733 \$	470 022 \$	10 509 \$	
Dépôts	459 767 \$	375 ⁴	412 698 \$	46 694 \$	439 706 \$	510 ⁴	391 831 \$	47 365 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 152	11 977	175	-	13 713	13 682	31	-	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 462	-	2 462	-	2 024	-	2 024	-	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 985	-	32 985	-	27 971	-	27 971	-	de taux d'intérêt
Dérivés	21 776	19 756 ²	2 020	-	23 271	21 029 ²	2 242	-	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	10 521	-	10 521	-	8 828	-	8 828	-	de taux d'intérêt
Autres passifs ³	16 777	1 553	8 521	6 703	15 305	1 237	7 108	6 960	de taux d'intérêt
Titres secondaires	4 031	-	4 031	-	3 209	-	3 209	-	de taux d'intérêt
	560 471 \$	33 661 \$	473 413 \$	53 397 \$	534 027 \$	36 458 \$	443 244 \$	54 325 \$	

1) Exclut des prêts de 107 M\$ (95 M\$ au 31 octobre 2017) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.

2) Exclut les dérivés liés aux activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.

3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

4) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Les trois tableaux suivants présentent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques selon la catégorie de risque pour nos activités de négociation en fonction d'une approche fondée sur des modèles internes.

La VAR totale moyenne pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 a diminué de 0,6 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la baisse du risque de change, du risque lié aux actions et du risque lié aux marchandises, en partie contrebalancée par la hausse du risque de taux d'intérêt, du risque spécifique de la dette et du risque d'écart de taux.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 a diminué de 1,9 M\$ par rapport au trimestre précédent. Au cours de la période de VAR en simulation de crise, s'échelonnant du 22 septembre 2008 au 18 septembre 2009, le marché a affiché non seulement une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 ont augmenté de 11,2 M\$ comparativement au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des titres détenus à des fins de négociation à revenu fixe.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars	Aux dates indiquées et pour les trois mois clos le								Aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018				30 avr. 2018		31 juill. 2017		31 juill. 2018	31 juill. 2017
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	6,0 \$	3,4 \$	4,5 \$	4,7 \$	5,3 \$	4,1 \$	4,2 \$	4,5 \$	4,4 \$	3,8 \$
Risque d'écart de taux	2,0	0,8	1,0	1,2	1,4	1,0	1,2	1,7	1,0	2,4
Risque lié aux actions	3,6	1,9	2,9	2,5	2,4	3,3	2,6	4,8	2,8	3,5
Risque de change	2,1	0,5	1,2	1,1	2,7	2,0	2,4	3,8	1,9	3,5
Risque lié aux marchandises	2,3	1,2	1,9	1,5	1,5	1,7	2,0	2,1	1,9	2,5
Risque spécifique de la dette	2,7	1,2	2,3	1,8	1,6	1,5	1,2	1,4	1,5	1,3
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(7,9)	(7,7)	(9,1)	(7,9)	(7,9)	(10,2)	(8,1)	(10,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	6,8 \$	4,0 \$	5,9 \$	5,1 \$	5,8 \$	5,7 \$	5,7 \$	8,1 \$	5,4 \$	6,8 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars	Aux dates indiquées et pour les trois mois clos le								Aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018				30 avr. 2018		31 juill. 2017		31 juill. 2018	31 juill. 2017
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	33,8 \$	10,6 \$	14,1 \$	18,8 \$	16,3 \$	14,8 \$	15,3 \$	16,0 \$	18,4 \$	12,9 \$
Risque d'écart de taux	16,0	6,8	11,3	11,3	13,4	9,7	4,7	6,5	9,1	8,5
Risque lié aux actions	7,6	2,7	3,2	4,1	3,5	4,0	2,4	3,1	3,4	2,3
Risque de change	14,9	0,6	8,8	5,2	5,0	7,0	10,1	11,8	6,3	6,7
Risque lié aux marchandises	3,8	1,5	2,6	2,3	1,9	2,8	1,6	3,9	2,7	4,2
Risque spécifique de la dette	6,7	4,5	5,1	5,3	5,0	4,4	3,2	3,7	4,3	3,3
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(34,7)	(32,5)	(30,0)	(26,3)	(29,4)	(30,9)	(30,8)	(25,0)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	22,6 \$	9,6 \$	10,4 \$	14,5 \$	15,1 \$	16,4 \$	7,9 \$	14,1 \$	13,4 \$	12,9 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars	Aux dates indiquées et pour les trois mois clos le								Aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018				30 avr. 2018		31 juill. 2017		31 juill. 2018	31 juill. 2017
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Risque de défaut	176,9 \$	130,3 \$	142,4 \$	154,6 \$	137,0 \$	147,9 \$	92,7 \$	112,2 \$	139,6 \$	120,3 \$
Risque de migration	155,5	33,3	57,8	61,3	69,5	56,8	43,5	71,4	61,3	66,0
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	291,5 \$	177,9 \$	200,2 \$	215,9 \$	206,5 \$	204,7 \$	136,2 \$	183,6 \$	200,9 \$	186,3 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

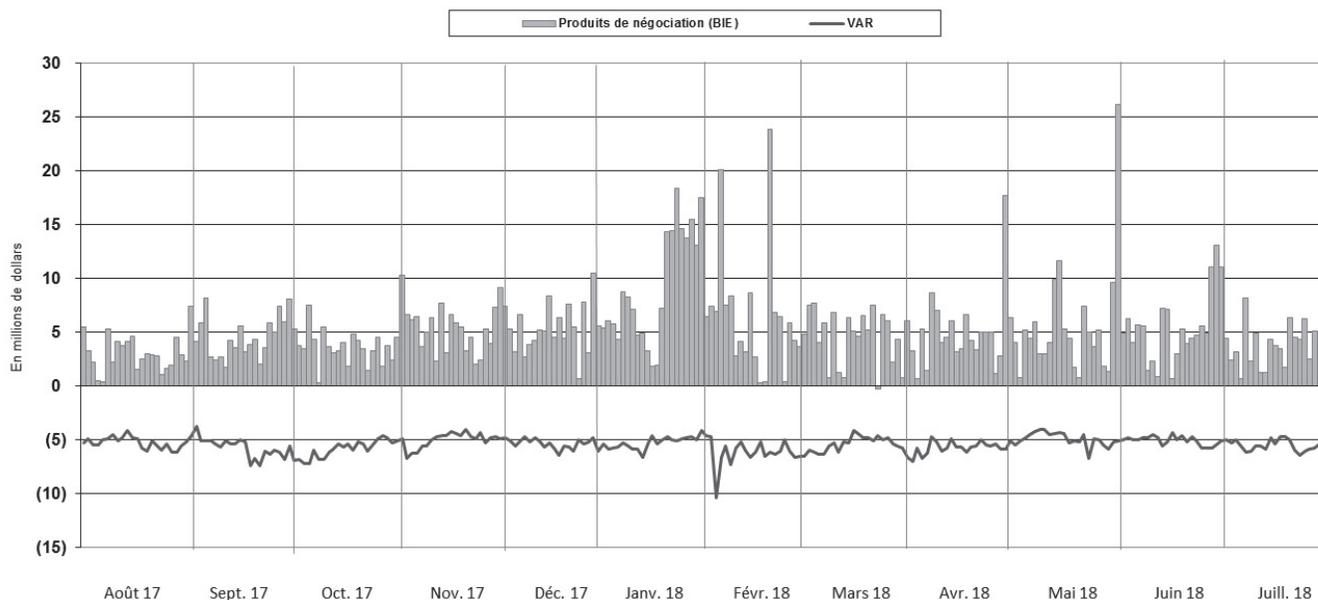
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans le graphique ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) du trimestre considéré et des trois trimestres précédents par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.

Au cours du trimestre, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 100 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 26,2 M\$, a été enregistré le 31 mai 2018. Il est attribuable au cours normal des activités au sein de notre secteur d'activité Marchés CIBC, réseau mondial, notamment dans les dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 5,2 M\$ au cours du trimestre, et la BIE quotidienne moyenne a été de 0,7 M\$.

Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR



1) Exclut certains rajustements de prix de cession interne de fin de mois et autres rajustements divers.

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque inhérent aux activités du portefeuille bancaire de nos établissements bancaires canadiens et des filiales à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement des engagements hypothécaires et du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des dépôts sans échéance et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés.

À compter du premier trimestre de 2018, la CIBC a affiné ses techniques de modélisation, ce qui permet une meilleure évaluation du risque de taux d'intérêt structurel.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), au	31 juill. 2018		30 avr. 2018		31 juill. 2017 ¹	
	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	185 \$	30 \$	200 \$	17 \$	178 \$	99 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(348)	(240)	(346)	(250)	(355)	(56)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(266)	(64)	(277)	(52)	(250)	(102)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	257	263	270	263	233	(22)

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que la gestion du risque de liquidité ainsi que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés au risque de liquidité, tel que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils sont conformes à nos exigences réglementaires. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité d'appuyer le CMGAP dans le but de s'assurer que le profil de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le Comité de gestion du risque (CGR) approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil la tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Depuis le premier trimestre de 2018, la CIBC a apporté des modifications aux tableaux ci-après qui améliorent la présentation des actifs liquides et des actifs assortis d'une charge.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés figurant au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder rapidement à du financement. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou à toute autre restriction, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés figurant au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, au		Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
31 juill. 2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 801 \$	- \$	17 801 \$	623 \$	17 178 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	67 124	74 366	141 490	78 184	63 306
	Autres titres de créance	7 959	1 632	9 591	977	8 614
	Titres de participation	26 313	20 559	46 872	26 603	20 269
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	38 230	910	39 140	9 379	29 761
	Autres actifs liquides²	5 689	1 915	7 604	6 810	794
		163 116 \$	99 382 \$	262 498 \$	122 576 \$	139 922 \$
31 oct. 2017³	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 152 \$	- \$	14 152 \$	555 \$	13 597 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	51 196	65 923	117 119	67 806	49 313
	Autres titres de créance	8 227	1 549	9 776	1 461	8 315
	Titres de participation	31 798	16 786	48 584	24 951	23 633
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	35 009	1 023	36 032	8 278	27 754
	Autres actifs liquides²	5 796	2 258	8 054	5 346	2 708
		146 178 \$	87 539 \$	233 717 \$	108 397 \$	125 320 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs figurant au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

2) Compréhension des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains titres adossés à des créances mobilières et des métaux précieux.

3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Voici le sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017 ¹
CIBC (société mère)	95 358 \$	84 183 \$
Filiales canadiennes	13 250	11 454
Filiales étrangères	31 314	29 683
	139 922 \$	125 320 \$

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 14,6 G\$ depuis le 31 octobre 2017, en raison surtout des activités régulières, notamment de la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés figurant au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, au	Grevés		Non grevés		Total de l'actif
	Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
31 juill. 2018					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	- \$	623 \$	17 178 \$	- \$	17 801 \$
Valeurs mobilières	102 380	962	96 345	-	199 687
Prêts, nets de la provision ³	1 600	46 651	33 161	285 662	367 074
Autres actifs	5 070	-	171	52 966	58 207
	109 050 \$	48 236 \$	146 855 \$	338 628 \$	642 769 \$
31 oct. 2017⁴					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	- \$	555 \$	13 597 \$	- \$	14 152 \$
Valeurs mobilières	93 111	971	86 882	-	180 964
Prêts, nets de la provision ³	1 450	42 202	31 550	281 582	356 784
Autres actifs	4 419	-	186	50 936	55 541
	98 980 \$	43 728 \$	132 215 \$	332 518 \$	607 441 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions pour des raisons juridiques ou autres, telles les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles aux fins des programmes de prêts autres que ceux de banques centrales.

3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie représentent les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (présentés à titre de prêts dans notre bilan consolidé intermédiaire) et les prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

4) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des exigences importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et des caractéristiques liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs rapidement dans une période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites de l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties nettes de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 juillet 2018	Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA		
1 HQLA	s. o.	105 255 \$
Sorties de trésorerie		
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	146 193 \$	9 658
3 Dépôts stables	70 875	2 126
4 Dépôts moins stables	75 318	7 532
5 Financement de gros non garanti, dont :	124 761	59 883
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	52 167	12 630
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	54 483	29 142
8 Dettes non garanties	18 111	18 111
9 Financement de gros garanti	s. o.	7 118
10 Exigences supplémentaires, dont :	88 806	24 814
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	11 553	8 103
12 Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	4 379	4 379
13 Facilités de crédit et de liquidité	72 874	12 332
14 Autres obligations de financement contractuelles	3 725	3 725
15 Autres obligations de financement conditionnelles	274 204	4 804
16 Total des sorties de trésorerie	s. o.	110 002
Entrées de trésorerie		
17 Prêts garantis (p. ex. prises en pension de titres)	69 058	9 746
18 Entrées liées aux expositions parfaitement productives	16 852	8 921
19 Autres entrées de trésorerie	7 679	7 679
20 Total des entrées de trésorerie	93 589 \$	26 346 \$
		Valeur ajustée totale
21 Total des HQLA	s. o.	105 255 \$
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	83 656 \$
23 LCR	s. o.	126 %
En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 30 avril 2018		Valeur ajustée totale
24 Total des HQLA	s. o.	103 434 \$
25 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	83 636 \$
26 LCR	s. o.	124 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 juillet 2018, notre LCR moyen avait augmenté par rapport au trimestre précédent, passant de 124 % à 126 %, en raison surtout d'une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC exerce principalement ses activités dans les grandes monnaies dont les marchés des changes sont larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer le bilan au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 161,8 G\$ au 31 juillet 2018 (159,3 G\$ au 31 octobre 2017). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes existants, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux produits de financement et d'éventuels secteurs de placement afin de pouvoir optimiser la souplesse du financement et réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR revoient et approuvent le plan de financement de la CIBC, lequel comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions de la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques	1 924 \$	475 \$	13 \$	48 \$	2 460 \$	- \$	- \$	2 460 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	10 743	12 819	19 187	15 772	58 521	4 332	394	63 247
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	460	1 705	1 343	627	4 135	-	-	4 135
Papier commercial adossé à des créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	-	1 945	1 667	4 371	7 983	6 730	21 877	36 590
Billets structurés non garantis de premier rang	-	-	-	-	-	280	-	280
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	-	989	3 207	1 080	5 276	2 247	12 223	19 746
Titrisation de créances hypothécaires	-	989	3 207	1 080	5 276	2 247	12 223	19 746
Obligations sécurisées	1 521	-	2 052	1 117	4 690	4 865	11 833	21 388
Titrisation de créances sur cartes de crédit	-	-	-	1 301	1 301	2 016	787	4 104
Passifs subordonnés	-	19	-	-	19	-	4 012	4 031
Divers	-	-	-	7	7	59	5	71
	14 648 \$	17 952 \$	27 469 \$	24 323 \$	84 392 \$	20 529 \$	51 131 \$	156 052 \$
Dont :								
Garanti	1 521 \$	989 \$	5 259 \$	3 498 \$	11 267 \$	9 128 \$	24 843 \$	45 238 \$
Non garanti	13 127	16 963	22 210	20 825	73 125	11 401	26 288	110 814
	14 648 \$	17 952 \$	27 469 \$	24 323 \$	84 392 \$	20 529 \$	51 131 \$	156 052 \$
31 octobre 2017	8 981 \$	17 125 \$	27 147 \$	23 503 \$	76 756 \$	24 207 \$	41 513 \$	142 476 \$

Les financements de gros de la CIBC sont diversifiés en termes de devises tel qu'il est présenté dans le tableau ci-après :

En milliards de dollars, au	31 juill. 2018		31 oct. 2017	
\$ CA	51,7 \$	33 %	53,2 \$	37 %
\$ US	83,1	53	72,6	51
Divers	21,3	14	16,7	12
	156,1 \$	100 %	142,5 \$	100 %

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 19 avril 2018, DBRS a abaissé d'un cran la note de crédit des titres secondaires émis par les six grandes banques canadiennes sans provision pour FPUNV, y compris celle de la CIBC, et a également révisé sa perspective à l'égard de la CIBC, la portant de négative à stable. Le 16 juillet 2018, Moody's a révisé à la hausse la note de crédit des créances de premier rang et des titres secondaires admissibles comme instruments de FPUNV émis par la CIBC et les six autres grandes banques canadiennes. L'agence a également révisé sa perspective à l'égard de la CIBC et des six autres grandes banques canadiennes, la faisant passer de négative à stable. Ces changements découlent de la mise en forme définitive des règlements relatifs à la recapitalisation interne des banques le 18 avril 2018. Se reporter à la section Sources de financement pour plus de précisions. Nous ne prévoyons pas que ces changements auront une incidence notable sur nos coûts de financement ou notre capacité d'accéder à du financement.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au	Créances à court terme		Créances de premier rang		Titres secondaires		Titres secondaires – Instruments de FPUNV ¹		Actions privilégiées – Instruments de FPUNV ¹		Perspective
	31 juill. 2018	31 oct. 2017	31 juill. 2018	31 oct. 2017	31 juill. 2018	31 oct. 2017	31 juill. 2018	31 oct. 2017	31 juill. 2018	31 oct. 2017	
DBRS	R-1 (élevé)	R-1 (élevé)	AA	AA	A (élevé)	AA (bas)	A (bas)	A (bas)	Pfd-2	Pfd-2	Stable
Fitch Ratings, Inc.	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	A+	A+	s. o.	s. o.	Négative
Moody's	P-1	P-1	Aa2	A1	Baa1	Baa1	Baa1	Baa2	Baa3	Baa3	Stable
S&P	A-1	A-1	A+	A+	BBB+	BBB+	BBB	BBB	P-3 (élevé)	P-3 (élevé)	Stable

1) Comprendent les instruments considérés comme des instruments de FPUNV conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
Baisse de un cran	0,1 \$	- \$
Baisse de deux crans	0,1	0,1
Baisse de trois crans	0,2	0,3

Changements d'ordre réglementaires concernant la liquidité

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les normes de liquidité, qui s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit l'indicateur des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le BSIF utilisera la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié sa ligne directrice définitive sur le NSFR. En octobre 2017, le BSIF a publié une mise à jour de son projet de ligne directrice sur le NSFR et demande aux participants de l'industrie de passer en revue les plans de mise en œuvre du NSFR et d'en préciser l'application dans le secteur canadien des services financiers. En février 2018, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre du NSFR pour les institutions de dépôt sera reportée à janvier 2020.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois des rapports sur le LCR et les NCCF, et les rapports sur le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan à leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan touché par des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 663 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 663 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	14 138	-	-	-	-	-	-	-	-	14 138
Valeurs mobilières	2 156	5 636	4 645	1 950	3 706	7 309	25 595	24 530	27 101	102 628
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 083	-	-	-	-	-	-	-	-	5 083
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	23 988	9 961	2 142	245	5 985	2 192	-	-	-	44 513
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 846	5 244	9 470	9 129	12 018	51 224	110 529	7 381	613	208 454
Prêts personnels	610	605	1 011	1 279	1 207	213	1 310	1 937	34 337	42 509
Cartes de crédit	264	527	791	791	791	3 164	6 229	-	-	12 557
Entreprises et gouvernements	9 887	2 963	4 183	3 748	4 700	15 452	34 519	12 980	16 482	104 914
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 641)	(1 641)
Dérivés	1 784	2 036	2 551	980	828	2 816	5 046	5 962	-	22 003
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 415	1 014	71	7	10	-	-	-	-	10 517
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	25 687	25 687
	73 834 \$	27 986 \$	24 864 \$	18 129 \$	29 245 \$	82 370 \$	183 228 \$	52 790 \$	102 579 \$	595 025 \$
31 octobre 2017	68 633 \$	19 284 \$	19 148 \$	24 660 \$	19 187 \$	77 767 \$	185 148 \$	50 473 \$	100 964 \$	565 264 \$
Passif										
Dépôts ¹	23 483 \$	27 621 \$	39 637 \$	25 828 \$	27 983 \$	30 481 \$	51 312 \$	8 634 \$	224 788 \$	459 767 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 152	-	-	-	-	-	-	-	-	12 152
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 462	-	-	-	-	-	-	-	-	2 462
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 907	1 862	216	-	-	-	-	-	-	32 985
Dérivés	1 897	1 907	1 628	1 410	894	2 944	4 231	6 865	-	21 776
Acceptations	9 419	1 014	71	7	10	-	-	-	-	10 521
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	16 777	16 777
Titres secondaires	-	19	-	-	-	-	-	4 012	-	4 031
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	34 554	34 554
	80 320 \$	32 423 \$	41 552 \$	27 245 \$	28 887 \$	33 425 \$	55 543 \$	19 511 \$	276 119 \$	595 025 \$
31 octobre 2017	71 445 \$	34 910 \$	40 912 \$	23 237 \$	23 940 \$	36 809 \$	49 836 \$	17 197 \$	266 978 \$	565 264 \$

1) Comprendent des dépôts des particuliers totalisant 161,8 G\$ (159,3 G\$ au 31 octobre 2017), dont 151,9 G\$ (149,5 G\$ au 31 octobre 2017) au Canada et 9,9 G\$ (9,8 G\$ au 31 octobre 2017) dans d'autres pays; des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 285,2 G\$ (266,6 G\$ au 31 octobre 2017), dont 208,5 G\$ (192,7 G\$ au 31 octobre 2017) au Canada et 76,7 G\$ (73,9 G\$ au 31 octobre 2017) dans d'autres pays; et des dépôts bancaires totalisant 12,8 G\$ (13,8 G\$ au 31 octobre 2017), dont 6,2 G\$ (6,6 G\$ au 31 octobre 2017) au Canada et 6,6 G\$ (7,2 G\$ au 31 octobre 2017) dans d'autres pays.

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des montants notionnels dans le cas d'engagements au titre du crédit. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	35 837 \$	6 046 \$	6 161 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	48 044 \$
Engagements de crédit inutilisés	1 173	6 245	2 731	2 655	3 111	10 819	43 513	1 913	148 620	220 780
Facilités de garantie de liquidité	-	10	10 263	328	783	308	-	12	-	11 704
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 848	1 421	3 035	2 305	2 973	392	1 101	44	-	13 119
Lettres de crédit documentaires et commerciales	53	93	72	7	14	12	-	-	-	251
Divers	265	-	-	-	-	-	-	-	-	265
	39 176 \$	13 815 \$	22 262 \$	5 295 \$	6 881 \$	11 531 \$	44 614 \$	1 969 \$	148 620 \$	294 163 \$
31 octobre 2017	39 287 \$	21 865 \$	10 724 \$	7 042 \$	4 083 \$	14 976 \$	37 280 \$	1 920 \$	143 182 \$	280 359 \$

1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 115,5 G\$ (111,7 G\$ au 31 octobre 2017).

2) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (2,0 G\$ au 31 octobre 2017) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 juillet 2018	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	41 \$	82 \$	123 \$	123 \$	122 \$	454 \$	1 197 \$	3 519 \$	5 661 \$
Obligations d'achat ¹	131	211	171	182	137	509	755	145	2 241
Cotisations de retraite ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de prise ferme	247	-	-	-	-	-	-	-	247
Engagements d'investissement	-	-	5	3	2	2	4	180	196
	419 \$	293 \$	299 \$	308 \$	261 \$	965 \$	1 956 \$	3 844 \$	8 345 \$
31 octobre 2017	625 \$	405 \$	386 \$	324 \$	330 \$	973 \$	1 805 \$	3 477 \$	8 325 \$

1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) Comprennent les cotisations minimales estimées de nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et, de ce fait, elles sont assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Nous avons également des politiques et des processus pour évaluer et contrôler les autres risques, y compris le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de conformité réglementaire et le risque environnemental, et en faire le suivi. Ces risques, ainsi que les politiques et les processus connexes, sont similaires à ceux décrits aux pages 75 à 77 du Rapport annuel 2017.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 (IAS 34), *Information financière intermédiaire*, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 de nos états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2017. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la CIBC au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date, hormis le fait que, depuis le 1^{er} novembre 2017, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, relatives au classement, à l'évaluation et à la dépréciation, tel qu'il a été décrit à la note 1 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question aux pages 78 à 82 de notre Rapport annuel 2017 pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers, sauf celles ayant trait à la dépréciation des valeurs disponibles à la vente et à la provision pour pertes sur créances qui ont été remplacées par l'IFRS 9. Les nouvelles dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent également que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes sur créances d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour en savoir plus sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Un jugement est également requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier parce qu'il se rapporte à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance. En mai 2018, le BSIF a publié un préavis définitif, intitulé *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents (assureurs fédéraux)*, qui présente des directives prétransitoires et transitoires, notamment l'interdiction de l'adoption anticipée de l'IFRS 17 par les filiales d'assurances soumises à la réglementation fédérale. Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Autres modifications des méthodes comptables

Pour plus de précisions sur les autres modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 1 de nos états financiers consolidés intermédiaires et à la note 32 des états financiers consolidés figurant dans notre Rapport annuel 2017.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Revue des pratiques de ventes

En 2017, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le BSIF ont annoncé qu'ils effectuaient une revue à l'échelle sectorielle des pratiques suivies par les institutions financières au Canada pour la vente des services bancaires de détail. L'ACFC a publié son rapport sur l'industrie en mars 2018. Le BSIF ne publiera pas de rapport, mais a indiqué que ses constatations correspondent à celles observées par l'ACFC.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 juillet 2018 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2018, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière ou qui aurait raisonnablement pu le faire. Les changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant découlé de l'adoption de l'IFRS 9 au cours du premier trimestre de 2018 ne sont pas importants.

Transactions entre parties liées

Il n'y a eu aucun changement important aux procédures et aux politiques de la CIBC concernant les transactions entre parties liées depuis le 31 octobre 2017. Pour plus de précisions, se reporter aux pages 85 et 162 du Rapport annuel 2017.

États financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Table des matières

50	Bilan consolidé
51	Compte de résultat consolidé
52	État du résultat global consolidé
53	État des variations des capitaux propres consolidé
54	Tableau des flux de trésorerie consolidé
55	Notes des états financiers consolidés intermédiaires

55	Note 1	–	Changements de méthodes comptables	76	Note 10	–	Capital-actions
62	Note 2	–	Évaluation de la juste valeur	78	Note 11	–	Avantages postérieurs à l'emploi
66	Note 3	–	Transactions importantes	78	Note 12	–	Impôt sur le résultat
66	Note 4	–	Valeurs mobilières	79	Note 13	–	Résultat par action
69	Note 5	–	Prêts	79	Note 14	–	Passifs éventuels et provisions
74	Note 6	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	80	Note 15	–	Informations sectorielles
75	Note 7	–	Goodwill	82	Note 16	–	Instruments financiers – informations à fournir
76	Note 8	–	Dépôts	83	Note 17	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
76	Note 9	–	Titres secondaires	83	Note 18	–	Événement postérieur

Bilan consolidé

Non audité, en millions de dollars canadiens, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 663 \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	14 138	10 712
Valeurs mobilières (note 4)¹	102 628	93 419
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 083	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	44 513	40 383
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 454	207 271
Prêts personnels	42 509	40 937
Cartes de crédit	12 557	12 378
Entreprises et gouvernements	104 914	97 766
Provision pour pertes sur créances	(1 641)	(1 618)
	366 793	356 734
Divers		
Dérivés	22 003	24 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 517	8 824
Terrains, bâtiments et matériel	1 733	1 783
Goodwill (note 7)	5 510	5 367
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 921	1 978
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	499	715
Actifs d'impôt différé	535	727
Autres actifs	15 489	11 805
	58 207	55 541
	595 025 \$	565 264 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 8)		
Particuliers	161 743 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements	239 957	225 622
Banques	12 829	13 789
Emprunts garantis	45 238	40 968
	459 767	439 706
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 152	13 713
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 462	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 985	27 971
Divers		
Dérivés	21 776	23 271
Acceptations	10 521	8 828
Passifs d'impôt différé	31	30
Autres passifs	16 746	15 275
	49 074	47 404
Titres secondaires (note 9)	4 031	3 209
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 10)	2 250	1 797
Actions ordinaires (note 10)	13 201	12 548
Surplus d'apport	133	137
Résultats non distribués	18 051	16 101
Cumul des autres éléments du résultat global	746	452
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	34 381	31 035
Participations ne donnant pas le contrôle	173	202
Total des capitaux propres	34 554	31 237
	595 025 \$	565 264 \$

1) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Compte de résultat consolidé

Non audité, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Produits d'intérêts (note 17)					
Prêts	3 598 \$	3 314 \$	2 802 \$	10 137 \$	7 885 \$
Valeurs mobilières	612	591	441	1 686	1 411
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	273	260	129	743	347
Dépôts auprès d'autres banques	73	64	46	203	125
	4 556	4 229	3 418	12 769	9 768
Charges d'intérêts (note 17)					
Dépôts	1 659	1 451	974	4 388	2 779
Valeurs vendues à découvert	67	64	49	197	162
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	200	191	77	512	181
Titres secondaires	49	44	34	131	104
Divers	4	3	8	15	29
	1 979	1 753	1 142	5 243	3 255
Produits nets d'intérêts	2 577	2 476	2 276	7 526	6 513
Produits autres que d'intérêts					
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	138	90	124	329	336
Frais sur les dépôts et les paiements	217	215	211	654	629
Commissions sur crédit	219	210	199	639	545
Honoraires d'administration des cartes	125	127	110	382	344
Honoraires de gestion de placements et de garde	314	304	261	919	750
Produits tirés des fonds communs de placement	410	399	399	1 218	1 177
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	109	107	107	326	320
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	85	87	82	268	263
Profits sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits de négociation et profits sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017)	152	122	100 ¹	412	187 ¹
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017)	(9)	24	30	23	106
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	66	79	74	246	193
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	36	29	29	94	75
Divers	108	107	102	346	573
	1 970	1 900	1 828	5 856	5 498
Total des produits	4 547	4 376	4 104	13 382	12 011
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	241	212	209	606	600
Charges autres que d'intérêts					
Salaires et avantages du personnel	1 437	1 414	1 324	4 312	3 882
Frais d'occupation	218	212	205	647	607
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	441	418	418	1 275	1 180
Communications	77	82	81	237	239
Publicité et expansion des affaires	83	77	76	232	193
Honoraires	55	47	72	155	158
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	27	22	24	77	70
Divers	234	245	252	732	672
	2 572	2 517	2 452	7 667	7 001
Résultat avant impôt sur le résultat	1 734	1 647	1 443	5 109	4 410
Impôt sur le résultat (note 12)	365	328	346	1 093	856
Résultat net	1 369 \$	1 319 \$	1 097 \$	4 016 \$	3 554 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	6 \$	4 \$	15 \$	14 \$
Porteurs d'actions privilégiées	23 \$	24 \$	9 \$	65 \$	28 \$
Porteurs d'actions ordinaires	1 342	1 289	1 084	3 936	3 512
Résultat net applicable aux actionnaires	1 365 \$	1 313 \$	1 093 \$	4 001 \$	3 540 \$
Résultat par action (en dollars) (note 13)					
de base	3,02 \$	2,90 \$	2,61 \$	8,88 \$	8,68 \$
dilué	3,01	2,89	2,60	8,85	8,67
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,33	1,33	1,27	3,96	3,78

1) Reclassement afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État du résultat global consolidé

Non audité, en millions de dollars canadiens	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Résultat net	1 369 \$	1 319 \$	1 097 \$	4 016 \$	3 554 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net					
Écart de change, montant net					
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	435	1 422	(2 643)	295	(2 232)
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(284)	(886)	1 586	(190)	1 425
	151	536	(1 057)	105	(807)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017)					
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(27)	(43)	(23)	(114)	-
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(4)	(18)	(19)	(29)	(77)
	(31)	(61)	(42)	(143)	(77)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie					
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	62	(75)	(20)	41	50
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(52)	36	1	(64)	(46)
	10	(39)	(19)	(23)	4
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net					
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	219	(5)	203	321	264
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	8	1	(1)	6	(7)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	1	4	s. o.	19	s. o.
Total des autres éléments du résultat global¹⁾	358	436	(916)	285	(623)
Résultat global	1 727 \$	1 755 \$	181 \$	4 301 \$	2 931 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	6 \$	4 \$	15 \$	14 \$
Porteurs d'actions privilégiées	23 \$	24 \$	9 \$	65 \$	28 \$
Porteurs d'actions ordinaires	1 700	1 725	168	4 221	2 889
Résultat global applicable aux actionnaires	1 723 \$	1 749 \$	177 \$	4 286 \$	2 917 \$

1) Comprend des pertes de 4 M\$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (pertes de 10 M\$ au 30 avril 2018 et pertes de 11 M\$ au 31 juillet 2017) et des pertes de 16 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (pertes de 17 M\$ au 31 juillet 2017) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
s. o. Sans objet.

Non audité, en millions de dollars canadiens	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global					
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net					
Écart de change, montant net					
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(33) \$	(44) \$	89 \$	(29) \$	76 \$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	41	117	(343)	38	(306)
	8	73	(254)	9	(230)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017)					
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(1)	8	5	11	(15)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	1	6	11	8	29
	-	14	16	19	14
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie					
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(21)	27	7	(14)	(18)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	18	(13)	-	23	17
	(3)	14	7	9	(1)
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net					
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(79)	2	(73)	(117)	(96)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(3)	-	1	(2)	3
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(1)	(2)	s. o.	(7)	s. o.
	(78) \$	101 \$	(303) \$	(89) \$	(310) \$

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État des variations des capitaux propres consolidé

	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Non audité, en millions de dollars canadiens					
Actions privilégiées (note 10)					
Solde au début de la période	2 248 \$	2 246 \$	1 000 \$	1 797 \$	1 000 \$
Emission d'actions privilégiées	-	-	800	450	800
Actions autodétenues	2	2	(4)	3	(4)
Solde à la fin de la période	2 250 \$	2 248 \$	1 796 \$	2 250 \$	1 796 \$
Actions ordinaires (note 10)					
Solde au début de la période	13 166 \$	13 070 \$	8 509 \$	12 548 \$	8 026 \$
Emission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	-	-	3 443	194	3 443
Emission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	-	-	-	47	-
Autre émission d'actions ordinaires	94	89	224	461	716
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(52)	-	-	(52)	-
Actions autodétenues	(7)	7	21	3	12
Solde à la fin de la période	13 201 \$	13 166 \$	12 197 \$	13 201 \$	12 197 \$
Surplus d'apport					
Solde au début de la période	137 \$	135 \$	65 \$	137 \$	72 \$
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	-	-	72	-	72
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	9	9	3	23	4
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(14)	(4)	(4)	(28)	(12)
Divers	1	(3)	1	1	1
Solde à la fin de la période	133 \$	137 \$	137 \$	133 \$	137 \$
Résultats non distribués					
Solde au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	15 011 \$	16 101 \$	13 584 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	(144)	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	17 412 \$	16 701 \$	s. o.	15 957 \$	s. o.
Résultat net applicable aux actionnaires	1 365	1 313	1 093	4 001	3 540
Dividendes					
Actions privilégiées	(23)	(24)	(9)	(65)	(28)
Actions ordinaires	(589)	(591)	(551)	(1 754)	(1 552)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(150)	-	-	(150)	-
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global					
	15	16	s. o.	48	s. o.
Divers	21 ¹	(3)	(9)	14 ¹	(9)
Solde à la fin de la période	18 051 \$	17 412 \$	15 535 \$	18 051 \$	15 535 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat					
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net					
Écart de change, montant net					
Solde au début de la période	692 \$	156 \$	1 364 \$	738 \$	1 114 \$
Variation nette de l'écart de change	151	536	(1 057)	105	(807)
Solde à la fin de la période	843 \$	692 \$	307 \$	843 \$	307 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créances et titres de participation disponibles à la vente en 2017)					
Solde au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	126 \$	60 \$	161 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	(28)	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	(80) \$	(19) \$	s. o.	32	s. o.
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(31)	(61)	(42)	(143)	(77)
Solde à la fin de la période	(111) \$	(80) \$	84 \$	(111) \$	84 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie					
Solde au début de la période	- \$	39 \$	46 \$	33 \$	23 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	10	(39)	(19)	(23)	4
Solde à la fin de la période	10 \$	- \$	27 \$	10 \$	27 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net					
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies					
Solde au début de la période	(267) \$	(262) \$	(447) \$	(369) \$	(508) \$
Variation nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	219	(5)	203	321	264
Solde à la fin de la période	(48) \$	(267) \$	(244) \$	(48) \$	(244) \$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit					
Solde au début de la période	(12) \$	(13) \$	(6) \$	(10) \$	- \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	8	1	(1)	6	(7)
Solde à la fin de la période	(4) \$	(12) \$	(7) \$	(4) \$	(7) \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG					
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	85 \$	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	70 \$	82 \$	s. o.	85 \$	s. o.
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG (Profits réalisés) pertes réalisées sur titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(s) en résultats non distribués ²	1	4	s. o.	19	s. o.
	(15)	(16)	s. o.	(48)	s. o.
Solde à la fin de la période	56 \$	70 \$	s. o.	56 \$	s. o.
Total du cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat	746 \$	403 \$	167 \$	746 \$	167 \$
Participations ne donnant pas le contrôle					
Solde au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	208 \$	202 \$	201 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	(4)	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	180 \$	187 \$	s. o.	198	s. o.
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	6	4	15	14
Dividendes	(4)	(21)	(4)	(29)	(8)
Divers	(7)	8	(18)	(11)	(17)
Solde à la fin de la période	173 \$	180 \$	190 \$	173 \$	190 \$
Capitaux propres à la fin de la période	34 554 \$	33 546 \$	30 022 \$	34 554 \$	30 022 \$

1) Comprend la comptabilisation de reports en avant de pertes au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

2) Comprend des pertes de 8 M\$ reclassés dans les résultats non distribués pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (8 M\$ de profits au 30 avril 2018 et s. o. au 31 juillet 2017) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Non audité, en millions de dollars canadiens	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017 ¹	31 juill. 2018	31 juill. 2017 ¹
Flux de trésorerie d'exploitation					
Résultat net	1 369 \$	1 319 \$	1 097 \$	4 016 \$	3 554 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :					
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	212	209	606	600
Amortissement et perte de valeur ²	167	162	143	495	390
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	9	9	3	23	4
Impôt différé	(8)	22	125	102	(9)
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti ((profits) sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente - montant net en 2017)	9	(24)	(30)	(23)	(106)
(Profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(2)	(3)	(3)	(14)	(306)
Autres éléments hors caisse, montant net	(79)	(136)	37	(302)	17
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation					
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(2 215)	16	(4 481)	(3 426)	(4 604)
Prêts nets des remboursements	(1 971)	(8 229)	(7 926)	(11 156)	(23 155)
Dépôts nets des retraits	10 502	1 728	2 721	19 619	19 345
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(1 573)	(1 522)	(511)	(1 561)	2 244
Intérêts courus à recevoir	37	(197)	155	(165)	110
Intérêts courus à payer	(11)	167	(120)	79	(62)
Actifs dérivés	2 047	5 377	(625)	2 313	1 491
Passifs dérivés	(526)	(6 818)	3 787	(1 284)	(668)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)	1 691	(1 190)	12 215	1 139	1 954
Autres actifs et passifs désignés à la juste valeur (autres actifs et passifs désignés à la juste valeur en 2017)	1 021	275	52	72	1 305
Impôt exigible	61	(83)	(1 227)	(323)	(1 046)
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	471	492	359	438	(457)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	(5 388)	4 644	(1 607)	5 014	10 859
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	1 257	649	828	(48)	(433)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(1 776)	5 620	(2 058)	(3 140)	(10 829)
Divers - montant net	(3 461)	4 124	(1 356)	(1 395)	261
	1 872	6 614	1 787	11 079	459
Flux de trésorerie de financement					
Émission de titres secondaires	34	1 500	-	1 534	-
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(619)	-	(35)	(619)	(55)
Émission d'actions privilégiées, nette des frais liés à l'émission	-	-	792	445	792
Émission d'actions ordinaires au comptant	34	39	34	143	156
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(202)	-	-	(202)	-
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	(5)	9	17	6	8
Dividendes versés	(566)	(569)	(374)	(1 530)	(1 032)
	(1 324)	979	434	(223)	(131)
Flux de trésorerie d'investissement					
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (achat de valeurs disponibles à la vente en 2017)	(8 797)	(9 578)	(12 074)	(24 335)	(28 889)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (produit de la vente de valeurs disponibles à la vente en 2017)	3 277	2 168	4 224	6 127	16 864
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti (produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente en 2017)	3 467	1 530	8 884	7 783	14 723
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	-	-	(2 490)	(315)	(2 490)
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	51	66	-	200	20
Vente (achat) de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(38)	(45)	(26)	(123)	267
	(2 040)	(5 859)	(1 482)	(10 663)	495
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43	77	(147)	30	(116)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de la période	(1 449)	1 811	592	223	707
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de la période	5 112	3 301	3 615	3 440	3 500
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de la période³	3 663 \$	5 112 \$	4 207 \$	3 663 \$	4 207 \$
Intérêts versés au comptant	1 990 \$	1 586 \$	1 262 \$	5 164 \$	3 317 \$
Intérêts reçus au comptant	4 407	3 840	3 309	12 038	9 120
Dividendes reçus au comptant	186	192	264	566	758
Impôt sur le résultat payé au comptant	312	389	1 448	1 314	1 911

1) Certaines informations ont été reclassées afin d'être conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

2) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

3) Comprennent des soldes soumis à restrictions de 407 M\$ (393 M\$ au 30 avril 2018 et 420 M\$ au 31 juillet 2017).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Les états financiers consolidés intermédiaires de la CIBC ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) (Canada), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 (IAS 34), *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toute l'information qui doit être présentée dans les états financiers consolidés annuels complets. À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, les présents états financiers intermédiaires sont dressés selon les mêmes méthodes et conventions comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la CIBC au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés intermédiaires sont libellés en dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires a été approuvée par le conseil d'administration le 22 août 2018.

Note 1. Changements de méthodes comptables

a) Changements de méthodes comptables pour la période considérée

IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9)

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), au cours du premier trimestre de 2018 conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les banques ayant une importance systémique nationale (BISN) adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui ne sont, par conséquent, pas comparables aux informations présentées pour 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables qui touchent deux principaux aspects, le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation. Nous avons précédemment adopté de façon anticipée les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de couverture » le 1^{er} novembre 2014 et nous avons décidé, comme l'autorise l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsqu'il y a un changement dans le modèle économique appliqué pour leur gestion. Tous les reclassements doivent être appliqués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- l'objectif d'affaires du portefeuille;
- les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont effectuées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- la fréquence et l'importance des activités liées aux ventes.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la JVRN établies en utilisant la désignation à la juste valeur et attribuables aux variations du risque de crédit propre qui doivent être présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. Nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014 les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre ».

Les dérivés continuent d'être évalués à la JVRN selon l'IFRS 9, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 s'appliquent toujours.

Par suite de la mise en application de l'IFRS 9, les catégories d'actifs détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, désignés à leur juste valeur, et détenus comme des prêts et créances selon l'IAS 39 ont été remplacées par les catégories de classement suivantes selon l'IFRS 9 :

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs détenues à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient dû être classés dans une autre catégorie aux fins comptables. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, la désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si de justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, sont conformes à notre stratégie de placement et font l'objet de rapports internes selon la même base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé. Contrairement à l'IAS 39, il n'y a pas lieu d'appliquer la désignation à la juste valeur pour les titres de participation étant donné qu'ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, nous évaluons certains engagements hypothécaires à la juste valeur.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont traités de la même façon que les instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ensuite évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets de la provision pour pertes de crédit attendues.

Conformément à l'IAS 39, les prêts évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. En outre, et toujours en conformité avec l'IAS 39, la majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, de la garantie au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti selon l'IFRS 9. La plupart des titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance selon l'IAS 39 et certains titres des portefeuilles de liquidités qui étaient classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39 (mais qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ») sont classés comme étant évalués au coût amorti selon l'IFRS 9.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

La méthode pour l'évaluation ultérieure des titres de créance classés à la JVAERG selon l'IFRS 9 s'apparente à celle utilisée pour évaluer les titres de créance classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39, à l'exception du fait que le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues doit être appliqué à ces titres selon l'IFRS 9. Par conséquent, les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la JVAERG, à l'exception des profits et des pertes de change connexes et des variations des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits à titre de Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. Une indication de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, ou qu'un non-paiement ou un compte en souffrance est intervenu.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Contrairement aux titres de participation classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39, les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, mis à part les dividendes. Les profits ou les pertes cumulés lors de la décomptabilisation des titres de participation inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt reclassés en résultats non distribués et présentés au poste Profits nets (pertes nettes) reclassé(e)s en résultats non distribués de l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation – provisions pour pertes de crédit attendues

Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues constitue un changement important par rapport au modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes reposant sur l'évaluation d'un éventail de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, qui exige beaucoup de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 5). À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies comporte la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoit la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les renseignements clés aux fins de détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles pour l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées plus tôt dans le modèle de l'IFRS 9, étant donné qu'il englobe le critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers non dépréciés :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers non dépréciés n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers non dépréciés ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 5).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. Une indication de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, ou qu'un non-paiement ou un compte en souffrance est intervenu. Selon l'IFRS 9, tous les instruments financiers dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était la même selon l'IAS 39, sauf qu'aux termes de celle-ci : i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur du secteur privé ou les prêts entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible ne laisse entrevoir aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition selon l'IFRS 9 ou l'IAS 39. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie à un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons encaisser à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure d'encaisser l'ensemble des paiements exigés aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif selon l'IFRS 9 et l'IAS 39. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Cela s'apparente aux exigences selon l'IAS 39 aux termes desquelles des provisions collectives étaient comptabilisées après la date d'acquisition en fonction du renouvellement du portefeuille de prêts acquis et dans la mesure où la qualité du crédit du portefeuille se détériorait. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant l'augmentation importante du risque de crédit et la dépréciation que nous appliquons pour les prêts que nous accordons. Selon l'IAS 39, des provisions individuelles pour pertes sur créances étaient comptabilisées à mesure qu'elles se produisaient après la date d'acquisition d'une manière qui était conforme à notre politique de dépréciation selon l'IAS 39 pour les prêts que nous accordons.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Selon l'IFRS 9, des diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui est conforme aux dispositions précédentes présentées dans l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Selon l'IAS 39, des augmentations des flux de trésorerie prévus ont entraîné la comptabilisation d'une reprise de la dotation à la provision pour pertes sur créances et une baisse de la provision pour pertes sur créances ou, en l'absence d'une telle provision, une hausse des produits d'intérêts. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Rapprochement des provisions entre l'IAS 39 et l'IFRS 9

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions pour instruments dépréciés appréciés sur une base individuelle comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions pour pertes d'instruments financiers non dépréciés appréciés sur une base collective ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments non dépréciés a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Le tableau ci-après fait le rapprochement entre le solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et le solde d'ouverture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 :

En millions de dollars, au	31 oct. 2017			Réévaluations	1 ^{er} nov. 2017			Total ¹
	IAS 39		Total		IFRS 9			
	Provision individuelle	Provision collective			Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 \$	201 \$	203 \$	19 \$	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Prêts personnels	7	488	495	(19)	164	202	110	476
Cartes de crédit	-	386	386	128	101	413	-	514
Entreprises et gouvernements	183	470	653	(65)	234	150	204	588
	192 \$	1 545 \$	1 737 \$	63 \$	527 \$	808 \$	465 \$	1 800 \$
Se compose de ce qui suit :								
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	69 \$	474 \$	748 \$	465 \$	1 687 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ²	-	119	119	(6)	53	60	-	113
Valeurs mobilières								
Titres de créance évalués à la JVAERG ³	s. o.	s. o.	s. o.	49 \$	14 \$	35 \$	- \$	49 \$

1) En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti étaient négligeables au 1^{er} novembre 2017.

2) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé intermédiaire.

3) Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'ont pas d'incidence sur la valeur comptable de notre bilan consolidé intermédiaire, ces titres étant évalués à la juste valeur.

s. o. Sans objet selon l'IAS 39.

Toutes les différences quant à la valeur comptable des instruments financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9, autres que celles liées à l'adoption volontaire des dispositions relatives au « risque de crédit propre », ont été comptabilisées dans notre solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2017 et dans le cumul des autres éléments du résultat global, comme si nous avions toujours appliqué les dispositions de l'IFRS 9. Le tableau ci-après fait le rapprochement entre les valeurs comptables présentées selon l'IAS 39 et celles présentées selon l'IFRS 9, et fait état de l'incidence, nette d'impôt, découlant de la transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 sur les capitaux propres applicables aux actionnaires et sur le total des capitaux propres :

En millions de dollars	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 oct. 2017	Reclassement	Réévaluations	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} nov. 2017
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 440 \$	- \$	- \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 712	-	-	10 712
Valeurs mobilières				
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur				
Solde d'ouverture	50 827			
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN		(50 827) ¹		
Solde de clôture				-
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance				
Solde d'ouverture	42 592			
Transfert dans les titres de créance évalués à la JVAERG		(32 945) ²		
Transfert dans les titres de participation évalués à la JVAERG		(459) ³		
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN		(1 092) ⁴		
Transfert dans les valeurs évaluées au coût amorti		(8 096) ⁵		
Solde de clôture				-
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		1 092 ⁴		
Transfert en provenance des valeurs détenues à des fins de transaction et des valeurs désignées à la juste valeur		50 827 ¹		
Transfert en provenance des prêts		12 ⁴		
Solde de clôture				51 931
Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		32 945 ²		
Solde de clôture				32 945
Titres de participation évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		459 ³		
Solde de clôture				459
Valeurs évaluées au coût amorti				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance		8 110 ⁵		
Solde de clôture				8 110
	93 419	26	-	93 445
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	-	-	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 383 ⁶	-	-	40 383
Prêts				
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances	356 734	(375) ⁴	(138) ⁷	356 221
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	-	363 ⁴	-	363
	356 734	(12)	(138)	356 584
Divers				
	55 541	2	25	55 568
	565 264 \$	16 \$	(113) \$	565 167 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts ⁸	439 706 \$	- \$	- \$	439 706 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	-	-	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	-	-	27 971
Titres secondaires	3 209	-	-	3 209
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 713	-	-	13 713
Divers	47 404	-	(6)	47 398
Total du passif	534 027	-	(6)	534 021
Capitaux propres				
Actions privilégiées	1 797	-	-	1 797
Actions ordinaires	12 548	-	-	12 548
Surplus d'apport	137	-	-	137
Résultats non distribués	16 101	4	(148)	15 957
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde d'ouverture	452			
Reclassement en valeurs évaluées au coût amorti de titres de créance disponibles à la vente		16		
Reclassement en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN de titres de participation disponibles à la vente		(4)		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 pour les titres de créance évalués à la JVAERG			45	
Solde de clôture				509
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	31 035	16	(103)	30 948
Participations ne donnant pas le contrôle	202	-	(4)	198
Total des capitaux propres	31 237	16	(107)	31 146
	565 264 \$	16 \$	(113) \$	565 167 \$

1) Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, certaines valeurs ont été reclassées de valeurs désignées à la juste valeur en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN.

2) Certains titres de créance disponibles à la vente ont été reclassés en titres de créance évalués à la JVAERG, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

3) Certaines valeurs ont été reclassées de valeurs disponibles à la vente en titres de participation désignés à la JVAERG.

4) Certains titres et prêts adossés à des créances mobilières ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente ou de prêts en valeurs en prêts obligatoirement évalués à la JVRN.

5) Certains titres de créance ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente en valeurs évaluées au coût amorti, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des titres qui étaient encore détenus au 31 juillet 2018 était de 4 354 M\$. La variation de la juste valeur de ces titres qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une perte de 1 M\$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 et une perte de 33 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 si ces titres avaient continué d'être évalués par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, certaines valeurs détenues jusqu'à leur échéance gérées selon un modèle économique de type « détention aux fins de la perception » ont été reclassées en valeurs évaluées au coût amorti.

6) Comprendent 1 450 M\$ de certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont évaluées à la JVRN et désignées à la juste valeur selon l'IAS 39 et obligatoirement évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.

7) Comprendent des ajustements d'évaluation de 69 M\$ liés aux pertes de crédit attendues et de 69 M\$ liés à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif comptabilisés à la transition à l'IFRS 9.

8) Comprend les dépôts désignés à leur juste valeur de 5 947 M\$ selon l'IAS 39 et l'IFRS 9.

Les autres méthodes comptables liées à la comptabilisation des instruments financiers par suite de l'application de l'IFRS 9 sont les suivantes :

Détermination de la juste valeur

La transition à l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la définition de la juste valeur, qui correspond toujours au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charge dès qu'ils sont engagés selon l'IFRS 9, ce qui concorde avec la comptabilisation des coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur selon l'IAS 39. Dans le cas des instruments évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG, les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Selon l'IFRS 9, nous continuons de comptabiliser toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement, en conformité avec la comptabilisation selon l'IAS 39.

Taux d'intérêt effectif

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui s'apparente aux dispositions de l'IAS 39 visant les prêts et les créances ainsi que les titres de créance disponibles à la vente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts sont comptabilisés au titre des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et sont appliqués à la valeur comptable nette de l'instrument financier, ce qui s'apparente à la méthode de l'IAS 39.

Dérivés incorporés

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Selon l'IFRS 9, les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus séparés. Les actifs financiers sont plutôt classés dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale au moyen d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique aux termes duquel ils sont gérés.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, nos transactions de titrisation relatives à des entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

b) Modifications de méthodes comptables futures

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son « cadre conceptuel de l'information financière » (cadre conceptuel). Celui-ci énonce les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB à élaborer les normes IFRS. Le cadre conceptuel aide aussi les entités à élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction précise et, de manière plus générale, à comprendre et à interpréter les normes. Le cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. Il peut être adopté de façon anticipée. Nous étudions actuellement l'incidence du cadre conceptuel sur nos états financiers consolidés.

Pour plus de précisions sur les autres modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 32 des états financiers consolidés figurant dans notre Rapport annuel 2017. Nous continuons d'évaluer l'incidence des normes que nous adopterons après l'exercice 2018.

Note 2. Évaluation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les niveaux au sein de la hiérarchie de la juste valeur dans lesquels les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé intermédiaire sont classées :

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	Total
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	31 juill. 2018	31 oct. 2017	31 juill. 2018	31 oct. 2017	31 juill. 2018	31 oct. 2017		
En millions de dollars, au								
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	- \$	- \$	1 \$	417 \$	- \$	- \$	1 \$	417 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	851	2 403	17 967 ¹	13 103 ¹	-	-	18 818	15 506
Titres de participation de sociétés	26 183	30 737	376	255	9	32	26 568	31 024
Titres de créance de sociétés	-	-	2 847	2 256	25	-	2 872	2 256
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	-	-	2 185	1 944	349	97 ²	2 534	2 041
	27 034	33 140	23 375	17 558	383	129	50 792	50 827
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)								
Entreprises et gouvernements	-	-	14 423	13 907	399	103	14 822	14 010
Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	14	12	-	-	14	12
	-	-	14 437	13 919	399	103	14 836	14 022
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	4 502	4 299	24 735	21 015	440	-	29 677	25 314
Titres de créance de sociétés	-	-	5 137	5 152	-	4	5 137	5 156
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	-	-	5 305	7 544	-	1 674	5 305	9 218
	4 502	4 299	35 177	33 711	440	1 678	40 119	39 688
Titres de participation évalués à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)								
Titres de participation de sociétés	39	28	223	152	272	289	534	469
	39	28	223	152	272	289	534	469
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres en 2017)	-	-	2 440	1 450 ³	-	-	2 440	1 450
Dérivés								
De taux d'intérêt	-	-	6 791	8 218	2	28	6 793	8 246
De change	-	-	9 090	11 643	-	-	9 090	11 643
De crédit	-	-	-	11	114	130	114	141
Sur actions	1 966	1 541	1 263	1 285	28	38	3 257	2 864
Sur métaux précieux	-	-	176	226	-	-	176	226
Autres dérivés sur marchandises	149	270	2 424	952	-	-	2 573	1 222
	2 115	1 811	19 744	22 335	144	196	22 003	24 342
Total des actifs financiers	33 690 \$	39 278 \$	95 397 \$	89 542 \$	1 638 \$	2 395 \$	130 725 \$	131 215 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ⁴	- \$	- \$	(7 530) \$	(6 309) \$	(431) \$	(369) \$	(7 961) \$	(6 678) \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(4 569)	(7 291)	(7 583)	(6 422)	-	-	(12 152)	(13 713)
	(4 569)	(7 291)	(15 113)	(12 731)	(431)	(369)	(20 113)	(20 391)
Dérivés								
De taux d'intérêt	-	-	(7 550)	(7 867)	(78)	(20)	(7 628)	(7 887)
De change	-	-	(8 882)	(10 998)	-	-	(8 882)	(10 998)
De crédit	-	-	(17)	(34)	(130)	(148)	(147)	(182)
Sur actions	(1 149)	(937)	(2 543)	(2 289)	(152)	(77)	(3 844)	(3 303)
Sur métaux précieux	(1)	-	(354)	(124)	-	-	(355)	(124)
Autres dérivés sur marchandises	(638)	(203)	(282)	(574)	-	-	(920)	(777)
	(1 788)	(1 140)	(19 628)	(21 886)	(360)	(245)	(21 776)	(23 271)
Total des passifs financiers	(6 357) \$	(8 431) \$	(34 741) \$	(34 617) \$	(791) \$	(614) \$	(41 889) \$	(43 662) \$

1) Comprennent 52 M\$ liés à des valeurs désignées à la JVRN (comprenaient 54 M\$ liés à des valeurs désignées à leur juste valeur au 31 octobre 2017).

2) Comprennent 94 M\$ liés à des titres adossés à des créances mobilières désignés à leur juste valeur.

3) Certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ont été désignées à la juste valeur par suite du recours à la désignation à la juste valeur selon l'IAS 39. Elles sont évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.

4) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 7 174 M\$ (5 947 M\$ au 31 octobre 2017), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 671 M\$ (596 M\$ au 31 octobre 2017), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 21 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2017) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 95 M\$ (126 M\$ au 31 octobre 2017).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2018, nous avons transféré un montant de 129 M\$ des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN et un montant de 763 M\$ de valeurs vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs (pour le trimestre clos le 30 avril 2018, un montant de 157 M\$ des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN et un montant de 1 284 M\$ de valeurs vendues à découvert ont été transférées du niveau 1 au niveau 2, et, pour le trimestre clos le 31 juillet 2017, un montant de 3 232 M\$ du compte de négociation et un montant de néant de valeurs vendues à découvert ont été transférées du niveau 1 au niveau 2). De plus, au cours des trimestres clos le 31 juillet 2018, le 30 avril 2018 et le 31 juillet 2017, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués, soit parce qu'il y a eu un changement dans le degré d'importance des données inobservables sur la juste valeur de ces instruments ou parce qu'il y a eu un changement concernant l'observabilité d'au moins une donnée ayant une incidence importante sur leur juste valeur, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	Solde d'ouverture – IAS 39	Reclassement par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ²	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁵		Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
			Solde d'ouverture – IFRS 9	Réalisé(e)s ³	Latent(e)s ^{3,4}								
31 juill. 2018													
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation en 2017)													
Titres de participation de sociétés													
Titres de créance de sociétés	s. o.	s. o.	10 \$	- \$	(1) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	s. o.	s. o.	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)													
Entreprises et gouvernements	s. o.	s. o.	537	1	2	-	-	-	14	-	(85)	(120)	349
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)													
Titres émis ou garantis par des gouvernements	s. o.	s. o.	611	-	-	5	-	-	25	57	(9)	(290)	399
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)													
Titres de participation de sociétés	s. o.	s. o.	-	-	-	(39)	479	-	-	-	-	-	440
Dérivés													
De taux d'intérêt	s. o.	s. o.	283	-	-	(13)	-	-	78	-	(76)	-	272
De crédit	s. o.	s. o.	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Sur actions	s. o.	s. o.	120	(9)	3	-	-	-	-	-	-	-	114
Total de l'actif	s. o.	s. o.	26	-	3	- \$	-	-	7	-	-	(8)	28
Dépôts et autres passifs⁶	s. o.	s. o.	1 614 \$	(8) \$	7 \$	(47) \$	479 \$	- \$	124 \$	57 \$	(170) \$	(418) \$	1 638 \$
Dérivés													
De taux d'intérêt	s. o.	s. o.	(376) \$	- \$	(48) \$	- \$	(26) \$	55 \$	- \$	(68) \$	- \$	32 \$	(431) \$
De crédit	s. o.	s. o.	(37)	-	(19)	-	-	-	-	-	-	(22)	(78)
Sur actions	s. o.	s. o.	(136)	9	(3)	-	-	-	-	-	-	-	(130)
Total du passif	s. o.	s. o.	(143)	-	1	-	-	-	-	(47)	-	37	(152)
Total du passif	s. o.	s. o.	(692) \$	9 \$	(69) \$	- \$	(26) \$	55 \$	- \$	(115) \$	- \$	47 \$	(791) \$
30 avr. 2018													
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation en 2017)													
Titres de participation de sociétés													
Titres de créance de sociétés	s. o.	s. o.	10 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	s. o.	s. o.	-	-	(1)	-	-	-	26	-	-	-	25
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)													
Entreprises et gouvernements	s. o.	s. o.	688	2	8	-	-	-	-	-	(20)	(141)	537
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)													
Titres de créance de sociétés	s. o.	s. o.	737	-	-	19	-	-	154	-	(10)	(289)	611
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)													
Titres de participation de sociétés	s. o.	s. o.	26	-	-	-	-	-	-	-	(26)	-	-
Dérivés													
De taux d'intérêt	s. o.	s. o.	275	-	(1)	8	-	-	45	-	(44)	-	283
De crédit	s. o.	s. o.	17	-	(15)	-	-	-	-	-	-	-	2
Sur actions	s. o.	s. o.	119	(4)	5	-	-	-	-	-	-	-	120
Total de l'actif	s. o.	s. o.	34	-	(15)	-	-	(1)	17	-	-	(9)	26
Dépôts et autres passifs⁶	s. o.	s. o.	1 906 \$	(2) \$	(19) \$	27 \$	- \$	(1) \$	242 \$	- \$	(100) \$	(439) \$	1 614 \$
Dérivés													
De taux d'intérêt	s. o.	s. o.	(430) \$	- \$	63 \$	- \$	(1) \$	1 \$	- \$	(27) \$	- \$	18 \$	(376) \$
De crédit	s. o.	s. o.	(42)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	6	(37)
Sur actions	s. o.	s. o.	(134)	4	(6)	-	-	-	-	-	-	-	(136)
Total du passif	s. o.	s. o.	(181)	-	17	-	-	46	-	(44)	-	19	(143)
Total du passif	s. o.	s. o.	(787) \$	4 \$	73 \$	- \$	(1) \$	47 \$	- \$	(71) \$	- \$	43 \$	(692) \$
31 juill. 2017													
Valeurs détenues à des fins de transaction													
Titres de participation de sociétés	42 \$	s. o.	s. o.	- \$	1 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(11) \$	32 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	3	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Valeurs désignées à leur juste valeur													
Titres adossés à des créances mobilières	96	s. o.	s. o.	1	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)	89
Prêts liés au compte de négociation													
Entreprises et gouvernements	-	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	13	7	(3)	-	17
Valeurs disponibles à la vente													
Titres de participation de sociétés	327	s. o.	s. o.	21	(1)	(31)	-	-	18	-	(26)	-	308
Titres de créance de sociétés	5	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 537	s. o.	s. o.	1	-	(5)	-	-	88	-	-	(235)	1 386
Dérivés													
De taux d'intérêt	31	s. o.	s. o.	-	(7)	-	-	-	1	-	-	(2)	23
De crédit	142	s. o.	s. o.	(3)	(12)	-	-	-	-	-	-	-	127
Sur actions	34	s. o.	s. o.	-	-	-	1	(19)	-	-	-	(9)	7
Total de l'actif	2 217 \$	s. o.	s. o.	20 \$	(23) \$	(36) \$	1 \$	(19) \$	120 \$	7 \$	(29) \$	(261) \$	1 997 \$
Dépôts et autres passifs⁶	(254) \$	s. o.	s. o.	- \$	(11) \$	- \$	(9) \$	3 \$	- \$	(36) \$	- \$	9 \$	(298) \$
Dérivés													
De taux d'intérêt	(26)	s. o.	s. o.	-	5	-	-	-	-	-	-	-	(21)
De crédit	(162)	s. o.	s. o.	3	14	-	-	-	-	-	-	1	(144)
Sur actions	(80)	s. o.	s. o.	-	(5)	-	(3)	26	-	(4)	-	8	(58)
Total du passif	(522) \$	s. o.	s. o.	3 \$	3 \$	- \$	(12) \$	29 \$	- \$	(40) \$	- \$	18 \$	(521) \$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Certains reclassements ont eu lieu par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Pour plus de précisions sur notre transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la note 1.

3) Comprendent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

4) Comprendent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

5) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

6) Comprendent les dépôts désignés à leur juste valeur de 47 M\$ (42 M\$ au 30 avril 2018 et 39 M\$ au 31 juillet 2017) et des passifs dérivés incorporés séparés nets de 384 M\$ (334 M\$ au 30 avril 2018 et 259 M\$ au 31 juillet 2017).

s. o. Sans objet.

En millions de dollars, pour les neuf mois clos	Solde d'ouverture – IAS 39	Reclassement par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ²	Solde d'ouverture – IFRS 9	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁵	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
				Réalisé(e)s ³	Latent(e)s ^{3,4}								
31 juill. 2018													
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation en 2017)													
Titres de participation de sociétés													
Titres de créance de sociétés	32 \$	10 \$	42 \$	- \$	(1) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(32) \$	9 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	-	-	-	-	(1)	-	-	-	26	-	-	-	25
Valeurs désignées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)	3	707	710	3	9	-	12	-	75	-	(105)	(355)	349
Titres adossés à des créances mobilières													
Titres adossés à des créances mobilières	94	(94)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)													
Entreprises et gouvernements	103	363	466	-	(5)	(11)	-	-	584	70	(120)	(585)	399
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)													
Titres émis ou garantis par des gouvernements													
Titres de créance de sociétés	-	-	-	-	-	(39)	479	-	-	-	-	-	440
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	4	-	4	(5)	1	-	-	-	26	-	(26)	-	-
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)	1 674	(1 674)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation de sociétés													
Titres de participation de sociétés	289	(10)	279	(3)	(2)	(9)	-	-	130	-	(123)	-	272
Dérivés													
De taux d'intérêt	28	-	28	-	(18)	-	-	-	-	-	-	(8)	2
De crédit	130	-	130	(16)	-	-	-	-	-	-	-	-	114
Sur actions	38	-	38	-	(22)	-	12	(1)	24	-	-	(23)	28
Total de l'actif	2 395 \$	(698) \$	697 \$	(21) \$	(39) \$	(59) \$	503 \$	(1) \$	865 \$	70 \$	(374) \$	(1 003) \$	1 638 \$
Dépôts et autres passifs⁶													
Dérivés													
De taux d'intérêt	(20)	-	(20)	-	(39)	-	-	-	-	-	-	(19)	(78)
De crédit	(148)	-	(148)	16	-	-	-	-	-	-	-	2	(130)
Sur actions	(77)	-	(77)	-	(6)	-	(71)	46	-	(119)	-	75	(152)
Total du passif	(614) \$	- \$	(614) \$	16 \$	(46) \$	- \$	(135) \$	122 \$	- \$	(265) \$	- \$	131 \$	(791) \$
31 juill. 2017													
Valeurs détenues à des fins de transaction													
Titres de participation de sociétés													
Titres de participation de sociétés	40 \$	s. o.	s. o.	- \$	3 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(11) \$	32 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	496	s. o.	s. o.	2	(3)	-	-	-	-	-	-	(492)	3
Valeurs désignées à leur juste valeur													
Titres adossés à des créances mobilières													
Titres adossés à des créances mobilières	94	s. o.	s. o.	3	1	-	-	-	-	-	-	(9)	89
Prêts liés au compte de négociation													
Entreprises et gouvernements													
Entreprises et gouvernements	-	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	13	7	(3)	-	17
Valeurs disponibles à la vente													
Titres de participation de sociétés													
Titres de participation de sociétés	344	s. o.	s. o.	53	(9)	(33)	-	-	33	-	(80)	-	308
Titres de créance de sociétés	5	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 947	s. o.	s. o.	4	-	(6)	-	-	204	-	-	(763)	1 386
Dérivés													
De taux d'intérêt	31	s. o.	s. o.	-	(4)	-	-	-	1	-	-	(5)	23
De crédit	140	s. o.	s. o.	(7)	(6)	-	-	-	-	-	-	-	127
Sur actions	24	s. o.	s. o.	-	8	-	3	(19)	4	-	-	(13)	7
Total de l'actif	3 121 \$	s. o.	s. o.	55 \$	(10) \$	(39) \$	3 \$	(19) \$	255 \$	7 \$	(83) \$	(1 293) \$	1 997 \$
Dépôts et autres passifs⁶													
Dérivés													
De taux d'intérêt	(35)	s. o.	s. o.	-	13	-	-	1	-	-	-	-	(21)
De crédit	(197)	s. o.	s. o.	17	7	-	-	-	-	-	-	29	(144)
Sur actions	(42)	s. o.	s. o.	-	(23)	-	(28)	35	-	(11)	-	11	(58)
Total du passif	(780) \$	s. o.	s. o.	17 \$	(46) \$	- \$	(39) \$	81 \$	- \$	(156) \$	- \$	402 \$	(521) \$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Certains reclassements ont eu lieu par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Pour plus de précisions sur notre transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la note 1.

3) Comprendent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

4) Comprendent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

5) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

6) Comprendent les dépôts désignés à leur juste valeur de 47 M\$ (39 M\$ au 31 juillet 2017) et des passifs dérivés incorporés séparés nets de 384 M\$ (259 M\$ au 31 juillet 2017).

s. o. Sans objet.

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables et sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers de niveau 3

Aucun changement important n'a été apporté au cours du trimestre aux techniques d'évaluation et à la fourchette de données importantes inobservables utilisées pour évaluer nos actifs et passifs financiers de niveau 3. Au 31 juillet 2018, l'incidence de l'ajustement d'au moins une donnée inobservable à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable de la juste valeur des actifs et passifs financiers de niveau 3 n'a pas changé de façon significative par rapport à celle présentée dans le Rapport annuel 2017.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Un profit net de 9 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la juste valeur et figure dans le compte de résultat consolidé intermédiaire au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (profit net de 12 M\$ et 7 M\$, respectivement, pour les trimestres clos le 30 avril 2018 et le 31 juillet 2017). La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations avant impôt du risque de crédit propre à la CIBC ont eu une incidence sur les passifs désignés à la juste valeur, entraînant un profit de 11 M\$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (profit de 1 M\$ et perte de 2 M\$, respectivement, pour les trimestres clos le 30 avril 2018 et le 31 juillet 2017), des profits de 8 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 ainsi que des pertes cumulatives de 6 M\$ (pertes de 10 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2017 et pertes cumulatives de 10 M\$).

Note 3. Transactions importantes

Acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, la CIBC a à la fois fait l'acquisition des actifs de prêts de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) et de son équipe de direction au moyen d'une combinaison d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Cette acquisition vient appuyer le lancement de Services financiers Innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournira des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation, à n'importe quel stade de leur cycle économique, et permet d'accroître davantage les capacités de la CIBC et de renforcer l'équipe des services bancaires commerciaux de CIBC Bank USA. Grâce à cette acquisition, un goodwill de 62 M\$ a été comptabilisé.

Les actions échangeables émises et incluses dans la contrepartie versée dans le cadre de l'acquisition sont équivalentes aux actions ordinaires de la CIBC sur le plan économique et sont assujetties à diverses conditions d'acquisition des droits et de performance. Une partie des actions échangeables est traitée au même titre que des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et sera portée dans les résultats au cours des périodes d'acquisition des droits pertinentes.

Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de l'acquisition et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank, ensuite renommée CIBC Bank USA). Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du coût d'acquisition et comptabilisé une hausse du goodwill de 29 M\$, essentiellement attribuable aux renseignements supplémentaires issus du règlement du différend avec les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware.

Acquisition de Geneva Advisors

Le 31 août 2017, nous avons conclu l'acquisition de Geneva Advisors, LLC (Geneva Advisors). Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du coût d'acquisition. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans le cadre de la finalisation. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2017.

Note 4. Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
	IFRS 9	IAS 39
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
Titres de créance disponibles à la vente	s. o.	39 688 \$
Titres de créance évalués à la JVAERG	40 119	s. o.
Titres de participation disponibles à la vente	s. o.	469
Titres de participation évalués à la JVAERG	534	s. o.
Valeurs détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	2 435
Valeurs évaluées au coût amorti ¹	11 183	s. o.
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur	s. o.	50 827
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	50 792	s. o.
	102 628 \$	93 419 \$

1) Aucune vente de valeurs évaluées au coût amorti n'a eu lieu au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2018.
s. o. Sans objet.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, au	31 juill. 2018				31 oct. 2017			
	IFRS 9 – Valeurs évaluées à la JVAERG				IAS 39 – Valeurs disponibles à la vente			
	Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	6 434 \$	18 \$	(3) \$	6 449 \$	5 439 \$	35 \$	(1) \$	5 473 \$
Autres gouvernements canadiens	8 386	35	(2)	8 419	5 236	30	-	5 266
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	10 451	5	(80)	10 376	10 459	6	(34)	10 431
Gouvernements d'autres pays	4 423	16	(6)	4 433	4 147	12	(15)	4 144
Titres adossés à des créances hypothécaires	5 263	4	(40)	5 227	6 992	5	(13)	6 984
Titres adossés à des créances mobilières	79	-	(1)	78	2 236	1	(3)	2 234
Titres de créance de sociétés ouvertes	5 164	2	(29)	5 137	5 163	8	(19)	5 152
Titres de créance de sociétés fermées	-	-	-	-	5	-	(1)	4
Titres de participation de sociétés ouvertes ²	35	11	(5)	41	13	19	-	32
Titres de participation de sociétés fermées	419	86	(12)	493	351	86	-	437
	40 654 \$	177 \$	(178) \$	40 653 \$	40 041 \$	202 \$	(86) \$	40 157 \$

1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 62 M\$ (néant au 31 octobre 2017).

2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours du trimestre était de 14 M\$ (juste valeur négligeable au 30 avril 2018). Des profits réalisés cumulatifs après impôt de 23 M\$ pour les trois mois clos le 31 juillet 2018 et de 38 M\$ pour les neuf mois clos à cette date (8 M\$ au 30 avril 2018) résultant de cessions de certains titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 juillet 2018 était de 3 M\$ pour les trois mois clos le 31 juillet 2018 et de 6 M\$ pour les neuf mois clos à cette date (2 M\$ au 30 avril 2018). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG cédés était de néant pour les trois mois clos le 31 juillet 2018 et pour les neuf mois clos à cette date (néant au 30 avril 2018).

Provision pour pertes sur créances

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG.

		Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
		Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	Total
En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le					
31 juill. 2018	Titres de créance évalués à la JVAERG				
	Solde au début de la période	14 \$	34 \$	- \$	48 \$
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	(1)	(28)	43	14
	Radiations	-	-	-	-
	Change et autres	-	-	-	-
	Solde à la fin de la période	13 \$	6 \$	43 \$	62 \$
En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le					
30 avr. 2018	Titres de créance évalués à la JVAERG				
	Solde au début de la période	14 \$	33 \$	- \$	47 \$
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	(1)	-	-	(1)
	Radiations	-	-	-	-
	Change et autres	1	1	-	2
	Solde à la fin de la période	14 \$	34 \$	- \$	48 \$

		Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
		Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	Total
En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les neuf mois clos le					
31 juill. 2018	Titres de créance évalués à la JVAERG				
	Solde au début de la période	14 \$	35 \$	- \$	49 \$
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	(1)	(29)	48	18
	Radiations	-	-	(5)	(5)
	Change et autres	-	-	-	-
	Solde à la fin de la période	13 \$	6 \$	43 \$	62 \$

1) Compris dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé intermédiaire.

Valeurs détenues jusqu'à leur échéance (selon l'IAS 39)

Au 31 juillet 2017, nous avions des valeurs détenues jusqu'à leur échéance comptabilisées au coût amorti d'une valeur comptable de 2 392 M\$ et d'une juste valeur de 2 386 M\$. Au 31 juillet 2017, nous avons déterminé que ces valeurs détenues jusqu'à leur échéance n'avaient pas subi de dépréciation. Au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2017, aucune des valeurs détenues jusqu'à leur échéance n'avait été vendue.

Note 5. Prêts

Provision pour pertes sur créances¹

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 :

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le				31 juill. 2018				30 avr. 2018
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés) ²	Total	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés) ²	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde au début de la période	28 \$	41 \$	139 \$	208 \$	25 \$	41 \$	137 \$	203 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	1	(2)	(5)	(6)	3	-	(1)	2
Changements apportés au modèle	-	-	15	15	-	-	-	-
Réévaluation nette ³	(4)	3	15	14	(6)	3	16	13
Transferts ³								
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	5	(4)	(1)	-	6	(5)	(1)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	-	3	(3)	-	-	2	(2)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	-	-	-	-	(1)	1	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	2	-	21	23	3	(1)	13	15
Radiations	-	-	(13)	(13)	-	-	(13)	(13)
Recouvrements	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(4)	(4)	-	-	(2)	(2)
Change et autres	1	1	3	5	-	1	4	5
Solde à la fin de la période	31 \$	42 \$	146 \$	219 \$	28 \$	41 \$	139 \$	208 \$
Prêts personnels								
Solde au début de la période	183 \$	196 \$	113 \$	492 \$	177 \$	189 \$	112 \$	478 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	10	(6)	(1)	3	9	(4)	(1)	4
Changements apportés au modèle	-	-	1	1	-	-	-	-
Réévaluation nette ³	(36)	43	82	89	(29)	42	72	85
Transferts ³								
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	38	(37)	(1)	-	38	(38)	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(13)	16	(3)	-	(12)	15	(3)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(6)	6	-	-	(10)	10	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(1)	10	84	93	6	5	78	89
Radiations	-	-	(94)	(94)	-	-	(89)	(89)
Recouvrements	-	-	15	15	-	-	14	14
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Change et autres	-	-	-	-	-	2	(1)	1
Solde à la fin de la période	182 \$	206 \$	117 \$	505 \$	183 \$	196 \$	113 \$	492 \$
Cartes de crédit								
Solde au début de la période	102 \$	372 \$	- \$	474 \$	103 \$	385 \$	- \$	488 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	-	(8)	-	(8)	-	(4)	-	(4)
Changements apportés au modèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation nette ³	(40)	100	43	103	(39)	98	31	90
Transferts ³								
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	51	(51)	-	-	50	(50)	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(12)	12	-	-	(12)	12	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(59)	59	-	-	(70)	70	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(1)	(6)	102	95	(1)	(14)	101	86
Radiations	-	-	(133)	(133)	-	-	(131)	(131)
Recouvrements	-	-	31	31	-	-	30	30
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-	-	-	-	-
Change et autres	-	-	-	-	-	1	-	1
Solde à la fin de la période	101 \$	366 \$	- \$	467 \$	102 \$	372 \$	- \$	474 \$
Entreprises et gouvernements								
Solde au début de la période	190 \$	167 \$	197 \$	554 \$	207 \$	143 \$	208 \$	558 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	6	(4)	(4)	(2)	5	(1)	(5)	(1)
Changements apportés au modèle	(4)	-	-	(4)	-	-	-	-
Réévaluation nette ³	(24)	8	52	36	(36)	28	31	23
Transferts ³								
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	22	(20)	(2)	-	13	(11)	(2)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(6)	6	-	-	(6)	7	(1)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	(1)	(20)	21	-	-	(2)	2	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(7)	(30)	67	30	(24)	21	25	22
Radiations	-	-	(31)	(31)	-	-	(44)	(44)
Recouvrements	-	-	1	1	-	-	3	3
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(2)	(2)	-	-	(3)	(3)
Change et autres	2	-	1	1	7	3	8	18
Solde à la fin de la période	185 \$	137 \$	231 \$	553 \$	190 \$	167 \$	197 \$	554 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues à la fin de la période¹	499 \$	751 \$	494 \$	1 744 \$	503 \$	776 \$	449 \$	1 728 \$
Se compose de ce qui suit :								
Prêts	447 \$	700 \$	494 \$	1 641 \$	451 \$	719 \$	449 \$	1 619 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵	52	51	-	103	52	57	-	109

1) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créances évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues pour les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 juillet 2018 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé intermédiaire, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente le changement pour la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues pour transferts, radiations nettes, modifications des prévisions d'informations prospectives, mises à jour des paramètres, et remboursements partiels au cours de la période.

4) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances sur des prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé intermédiaire.

5) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé intermédiaire.

En millions de dollars, à la date indiquée et pour les neuf mois clos le

31 juill.
2018

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés) ²	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de la période	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	6	(3)	(8)	(5)
Changements apportés au modèle	-	-	15	15
Réévaluation nette ³	(18)	9	43	34
Transferts ³				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	14	(11)	(3)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	-	5	(5)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(1)	1	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	2	(1)	43	44
Radiations	-	-	(39)	(39)
Recouvrements	-	-	-	-
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(8)	(8)
Change et autres	1	-	(1)	-
Solde à la fin de la période	31 \$	42 \$	146 \$	219 \$
Prêts personnels				
Solde au début de la période	164 \$	202 \$	110 \$	476 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	26	(16)	(3)	7
Changements apportés au modèle	-	-	1	1
Réévaluation nette ³	(81)	109	220	248
Transferts ³				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	102	(101)	(1)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(28)	34	(6)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(24)	24	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	19	2	235	256
Radiations	-	-	(271)	(271)
Recouvrements	-	-	45	45
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(2)	(2)
Change et autres	(1)	2	-	1
Solde à la fin de la période	182 \$	206 \$	117 \$	505 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de la période	101 \$	413 \$	- \$	514 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	-	(16)	-	(16)
Changements apportés au modèle	-	-	-	-
Réévaluation nette ³	(94)	264	96	266
Transferts ³				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	120	(120)	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(26)	26	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(201)	201	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	-	(47)	297	250
Radiations	-	-	(387)	(387)
Recouvrements	-	-	90	90
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-
Change et autres	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	101 \$	366 \$	- \$	467 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de la période	234 \$	150 \$	204 \$	588 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	15	(6)	(11)	(2)
Changements apportés au modèle	(4)	-	-	(4)
Réévaluation nette ³	(86)	38	110	62
Transferts ³				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	45	(41)	(4)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(18)	19	(1)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	(1)	(23)	24	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(49)	(13)	118	56
Radiations	-	-	(86)	(86)
Recouvrements	-	-	7	7
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(8)	(8)
Change et autres	-	-	(4)	(4)
Solde à la fin de la période	185 \$	137 \$	231 \$	553 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues à la fin de la période¹	499 \$	751 \$	494 \$	1 744 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	447 \$	700 \$	494 \$	1 641 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵	52	51	-	103

1) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créances évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues pour les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 juillet 2018 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé intermédiaire, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente le changement pour la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues pour transferts, radiations nettes, modifications des prévisions d'informations prospectives, mises à jour des paramètres, et remboursements partiels au cours de la période.

4) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances sur des prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé intermédiaire.

5) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé intermédiaire.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 :

En millions de dollars	À la date indiquée et pour les trois mois clos le			À la date indiquée et pour les neuf mois clos le		
	31 juill. 2017			31 juill. 2017		
	Selon l'IAS 39			Selon l'IAS 39		
	Provision individuelle	Provision Collective	Total	Provision individuelle	Provision collective	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Solde au début de la période	1 \$	225 \$	226 \$	1 \$	220 \$	221 \$
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	-	8	8	-	29	29
Radiations	-	(9)	(9)	-	(23)	(23)
Recouvrements	-	-	-	-	-	-
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	(2)	(2)	-	(6)	(6)
Change et autres	-	(18)	(18)	-	(16)	(16)
Solde à la fin de la période	1 \$	204 \$	205 \$	1 \$	204 \$	205 \$
Prêts personnels						
Solde au début de la période	8 \$	507 \$	515 \$	8 \$	489 \$	497 \$
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	-	89	89	-	253	253
Radiations	-	(92)	(92)	-	(270)	(270)
Recouvrements	-	13	13	-	42	42
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-	-	-
Change et autres	(1)	(7)	(8)	(1)	(4)	(5)
Solde à la fin de la période	7 \$	510 \$	517 \$	7 \$	510 \$	517 \$
Cartes de crédit						
Solde au début de la période	- \$	396 \$	396 \$	- \$	386 \$	386 \$
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	-	87	87	-	310	310
Radiations	-	(132)	(132)	-	(404)	(404)
Recouvrements	-	30	30	-	89	89
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-	-	-
Change et autres	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	- \$	381 \$	381 \$	- \$	381 \$	381 \$
Entreprises et gouvernements						
Solde au début de la période	191 \$	425 \$	616 \$	249 \$	460 \$	709 \$
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	19	6	25	28	(20)	8
Radiations	(14)	(4)	(18)	(73)	(19)	(92)
Recouvrements	4	1	5	10	4	14
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(5)	-	(5)	(15)	-	(15)
Change et autres	(15)	9	(6)	(19)	12	(7)
Solde à la fin de la période	180 \$	437 \$	617 \$	180 \$	437 \$	617 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	188 \$	1 532 \$	1 720 \$	188 \$	1 532 \$	1 720 \$
Se compose de ce qui suit :						
Prêts	188 \$	1 410 \$	1 598 \$	188 \$	1 410 \$	1 598 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ¹	-	122	122	-	122	122

1) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé intermédiaire.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui nécessitent un niveau élevé de jugement par la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit sur un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui est comptabilisé.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une augmentation importante du risque de crédit à une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les emprunts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les emprunts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des emprunts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité du montant des provisions pour pertes de crédit attendues et des provisions pour pertes sur créances qui est comptabilisé pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD sur la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. Un jugement important est requis pour la détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités pour les scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos divers produits de détail. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions

des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du premier au deuxième stade, qui à son tour peut causer une importante augmentation du montant des provisions pour pertes de crédit attendues qui est comptabilisé. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du deuxième au premier stade.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminerons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque, y compris l'évaluation de la portée de l'incidence des informations prospectives sur la notation du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements à la notation du risque abaissant les seuils utilisés pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit peut causer une migration importante des prêts et des titres du premier au deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de détail et les seuils pour les baisses des notes de crédit utilisés pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste de surveillance deviennent automatiquement des prêts de deuxième stade.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, des PCD et d'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également convertis en paramètres fondés à un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés à un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés à un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés à un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des provisions pour perte de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des provisions pour perte de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour l'application de nos modèles complexes utilisés pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Tel qu'indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si l'actif financier a connu une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts, aux entreprises et aux gouvernements. Au sein de notre portefeuille de détail, les principales variables d'information prospective comprennent, entre autres, les taux de chômage, le prix des logements et la croissance du PIB. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Au sein de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice S&P 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font notamment partie des principaux moteurs du rendement du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives comme le prix des produits de base sont importantes pour certains portefeuilles.

Notre processus de prévision tire parti du processus que nous utilisons avant l'adoption de l'IFRS 9. Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le « scénario de référence », nous considérons les prévisions des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios raisonnables « à la hausse » et « à la baisse » au moyen de prévisions externes qui sont supérieures ou inférieures à notre « scénario de référence » et appliquons le jugement de la direction. Une pondération des probabilités est attribuée à nos scénarios « de référence », « à la hausse » et « à la baisse » fondés sur l'analyse statistique et le jugement de la direction.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque et nécessite un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions en matière d'énoncés prospectifs pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités affectée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario à la baisse » augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives prévues en matière d'informations prospectives ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario à la hausse » auront l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existantes ne tiennent pas compte de tous les

facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres actuels, migrations des notations de risque interne, modèles ou informations prospectives sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de la gestion nécessite l'application d'un jugement important qui peut avoir une incidence sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues qui est comptabilisé.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon notre système interne de notation du risque :

				31 juill. 2018
En millions de dollars, au				
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2,3}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
– Exceptionnellement faible	140 615 \$	- \$	- \$	140 615 \$
– Très faible	40 114	-	-	40 114
– Bas	15 932	861	-	16 793
– Moyen	818	4 941	-	5 759
– Haut	968	1 147	-	2 115
– Défaut	-	-	512	512
– Non noté	2 130	232	184	2 546
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{4,5}	200 577	7 181	696	208 454
Provision pour pertes de crédit attendues	31	42	146	219
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	200 546	7 139	550	208 235
Prêts personnels				
– Exceptionnellement faible	23 353	-	-	23 353
– Très faible	3 662	1 346	-	5 008
– Bas	5 882	693	-	6 575
– Moyen	4 213	1 283	-	5 496
– Haut	520	686	-	1 206
– Défaut	-	-	134	134
– Non noté	671	25	41	737
Prêts personnels, montant brut ⁵	38 301	4 033	175	42 509
Provision pour pertes de crédit attendues	167	203	117	487
Prêts personnels, montant net	38 134	3 830	58	42 022
Cartes de crédit				
– Exceptionnellement faible	3 416	-	-	3 416
– Très faible	1 748	47	-	1 795
– Bas	3 763	682	-	4 445
– Moyen	1 012	1 200	-	2 212
– Haut	10	524	-	534
– Défaut	-	-	-	-
– Non noté	155	-	-	155
Cartes de crédit, montant brut	10 104	2 453	-	12 557
Provision pour pertes de crédit attendues	87	328	-	415
Cartes de crédit, montant net	10 017	2 125	-	12 142
Entreprises et gouvernements				
– De première qualité	40 974	226	-	41 200
– De qualité inférieure	65 805	4 096	-	69 901
– Liste de surveillance	97	962	-	1 059
– Défaut	-	-	554	554
– Non noté	2 306	184	227	2 717
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{4,6}	109 182	5 468	781	115 431
Provision pour pertes de crédit attendues	162	127	231	520
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	109 020	5 341	550	114 911
Total des prêts, montant net	357 717 \$	18 435 \$	1 158 \$	377 310 \$

1) Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 juillet 2018. En outre, le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 62 M\$ ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 15 M\$ qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé intermédiaire.

4) Comprend 14 M\$ de prêts hypothécaires à l'habitation et 14 822 M\$ de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

5) Les cotes de notation du risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), un organisme du gouvernement canadien ou un assureur du secteur privé, étant donné que la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est intervenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

6) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 517 M\$.

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, au				31 juill. 2018
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Services bancaires de détail				
– Exceptionnellement faible	99 538 \$	- \$	- \$	99 538 \$
– Très faible	10 332	1 023	-	11 355
– Bas	7 998	1 631	-	9 629
– Moyen	1 778	1 192	-	2 970
– Haut	622	428	-	1 050
– Défaut	-	-	9	9
– Non noté	362	26	-	388
Prêts de détail, montant brut	120 630	4 300	9	124 939
Provision pour pertes de crédit attendues	29	41	-	70
Prêts de détail, montant net	120 601	4 259	9	124 869
Entreprises et gouvernements				
– De première qualité	78 232	369	-	78 601
– De qualité inférieure	40 078	1 301	-	41 379
– Liste de surveillance	47	439	-	486
– Défaut	-	-	5	5
– Non noté	655	54	-	709
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	119 012	2 163	5	121 180
Provision pour pertes de crédit attendues	23	10	-	33
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	118 989	2 153	5	121 147
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	239 590 \$	6 412 \$	14 \$	246 016 \$

Prêts dépréciés acquis

Le tableau ci-après présente le détail des prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank :

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
Solde de principal non remboursé ¹	27 \$	81 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(3)	(15)
Valeur temps de l'argent	(1)	(3)
Valeur comptable	23	63
Provision de troisième stade (provision évaluée individuellement en 2017)	(3)	(2)
Valeur comptable, nette de la provision connexe	20 \$	61 \$

1) Représente le principal dû, net des radiations depuis l'acquisition du prêt.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au				31 juill. 2018 ¹	31 oct. 2017
	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 609 \$	888 \$	- \$	3 497 \$	3 546 \$
Prêts personnels	743	207	-	950	915
Cartes de crédit	552	181	101	834	853
Entreprises et gouvernements	567	332	-	899	811
	4 471 \$	1 608 \$	101 \$	6 180 \$	6 125 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Note 6. Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Des précisions sur nos entités structurées consolidées et non consolidées figurent aux pages 128 à 131 du Rapport annuel 2017.

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. CIBC Covered Bond Guarantor Limited

Partnership et CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership sont des entités structurées qui sont consolidées par la CIBC. Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 juillet 2018, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 0,3 G\$, d'une juste valeur de 0,3 G\$ (0,3 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 0,3 G\$), et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 21,1 G\$, d'une juste valeur de 21,3 G\$ (17,1 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 17,3 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

En ce qui concerne Cards II Trust, au 31 juillet 2018, un montant de 4,1 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 4,1 G\$ (3,0 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$), soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,1 G\$, d'une juste valeur de 4,1 G\$ (3,0 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$).

Se reporter à la section Arrangements hors bilan du rapport de gestion pour une analyse des montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées.

Décomptabilisation des actifs financiers

Des précisions sur les actifs financiers qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation figurent à la page 131 du Rapport annuel 2017.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au	31 juill. 2018		31 oct. 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	18 768 \$	18 637 \$	19 948 \$	19 857 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mise en pension ^{2,3}	12 041	12 041	10 391	10 391
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ^{2,3}	53	53	72	72
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2,3}	18 584	18 584	19 291	19 291
	49 446 \$	49 315 \$	49 702 \$	49 611 \$
Passifs associés ⁴	50 424 \$	50 620 \$	50 261 \$	50 492 \$

1) Comprennent un montant de 2,8 G\$ (1,9 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à titre de garanties en vertu de mises en pension. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 1,0 G\$ (809 M\$ au 31 octobre 2017) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.

4) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

De plus, nous avons 31,2 G\$, d'une juste valeur de 30,9 G\$ (30,2 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 30,0 G\$), de prêts hypothécaires titrisés non transférés à des parties externes.

Note 7. Goodwill

Test de dépréciation du goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur au goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

CIBC FirstCaribbean

Lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2017, nous avons établi que la valeur recouvrable de l'UGT FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) avoisinait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Au deuxième trimestre de 2018, en raison de la conjoncture défavorable des marchés, nous avons effectué un test de dépréciation du goodwill hors cycle dont le résultat a entraîné le retrait du premier appel public à l'épargne de CIBC FirstCaribbean au cours de cette période. Nous avons déterminé qu'aucune dépréciation n'était requise au 30 avril 2018 puisque la valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean continuait à avoisiner sa valeur comptable.

Le 1^{er} juin 2018, le gouvernement nouvellement élu de la Barbade a annoncé qu'il avait l'intention de restructurer la dette publique du pays et que les paiements sur la dette extérieure seraient suspendus, tandis que les remboursements de la dette intérieure seraient effectués dans la mesure du possible pendant que le gouvernement met la dernière main à un programme exhaustif de réforme économique. En raison de ces événements, nous avons effectué un test de dépréciation du goodwill hors cycle au cours du trimestre considéré et déterminé qu'aucune dépréciation n'était requise puisque la valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean continuait à avoisiner sa valeur comptable. Les récentes hausses du taux d'intérêt ont eu une incidence favorable sur la valeur recouvrable. Au 31 juillet 2018, 408 M\$ de goodwill (405 M\$ au 31 octobre 2017) a été attribué à l'UGT CIBC FirstCaribbean.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable, notamment en tenant compte de l'incidence de la restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade dont il est question précédemment. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. La conjoncture économique est toujours difficile dans les Caraïbes, et nous continuons de surveiller notre investissement. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de notre UGT CIBC FirstCaribbean pourraient entraîner une perte de valeur du goodwill pour les périodes subséquentes, en plus de celles comptabilisées en 2011 et en 2014.

Note 8. Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au				31 juill. 2018	31 oct. 2017
	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total	Total
Particuliers	11 594 \$	101 410 \$	48 739 \$	161 743 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements ⁶	58 187	48 703	133 067	239 957	225 622
Banques	4 727	167	7 935	12 829	13 789
Emprunts garantis ⁷	-	-	45 238	45 238	40 968
	74 508 \$	150 280 \$	234 979 \$	459 767 \$	439 706 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				452 593 \$	433 759 \$
Désignés à leur juste valeur				7 174	5 947
				459 767 \$	439 706 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				50 142 \$	50 810 \$
Établissements à l'étranger				12 227	12 289
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				316 473	297 997
Établissements à l'étranger				80 925	78 610
				459 767 \$	439 706 \$

- 1) Comprendent des dépôts libellés en dollars américains de 157,4 G\$ (145,6 G\$ au 31 octobre 2017) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 25,4 G\$ (19,9 G\$ au 31 octobre 2017).
- 2) Nets de billets acquis de 2 534 M\$ (2 465 M\$ au 31 octobre 2017).
- 3) Comprendent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprendent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprendent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprendent un montant de 1 606 M\$ (1 625 M\$ au 31 octobre 2017) au titre de billets émis à CIBC Capital Trust.
- 7) Comprendent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire de programmes d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 9. Titres secondaires

Le 6 juin 2018, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 6,00 % échéant le 6 juin 2023, d'une valeur de 600 M\$. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés.

Le 4 avril 2018, nous avons émis des débetures à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (titres secondaires). Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 3,45 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 4 avril 2023 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires canadiennes majoré de 1,00 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 4 avril 2028.

Note 10. Capital-actions

Actions ordinaires

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions	Pour les trois mois clos le				Pour les neuf mois clos le			
	31 juill. 2018		30 avr. 2018		31 juill. 2017		31 juill. 2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de la période	444 690 997	13 166 \$	443 824 991	13 070 \$	401 607 560	8 509 \$	439 313 303	12 548 \$
Émission en vertu de ce qui suit :								
Acquisition de The PrivateBank ¹	-	-	-	-	32 137 402	3 443	1 689 450	194
Acquisition de Wellington Financial	-	-	-	-	-	-	378 848	47
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	159 232	16	125 837	13	85 673	8	797 799	78
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ²	393 267	46	421 321	46	1 772 067	187	2 457 753	289
Régime d'achat d'actions par les employés (RAAE) ³	283 911	32	261 238	30	265 545	29	810 154	94
	445 527 407	13 260	444 633 387	13 159	435 868 247	12 176	445 447 307	13 250
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(1 750 000)	(52)	-	-	-	-	(1 750 000)	(52)
Actions autodétenues	(60 238)	(7)	57 610	7	190 306	21	19 862	3
Solde à la fin de la période ⁴	443 717 169	13 201 \$	444 690 997	13 166 \$	436 058 553	12 197 \$	443 717 169	13 201 \$

- 1) Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Depuis le versement des dividendes du 28 octobre 2016, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont reçu un escompte de 2 % par rapport au cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires émises à même le capital autorisé. À compter du versement des dividendes du 27 avril 2018, les actions ont été émises à même le capital autorisé sans escompte. Les participants au régime d'achat d'actions du régime continueront à recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.
- 3) À partir du 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont servi à acheter des actions ordinaires à même le capital autorisé.
- 4) Compte non tenu de 68 084 actions subalternes au 31 juillet 2018 (190 789 au 30 avril 2018 et 190 789 au 31 juillet 2017).

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2018, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019.

Au cours du trimestre, nous avons racheté et annulé 1 750 000 actions ordinaires à un cours moyen de 115,51 \$ en vertu de l'offre, pour un total de 202 M\$.

Actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Fonds propres réglementaires et ratios de levier selon Bâle III

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, au	31 juill. 2018	31 oct. 2017
Méthode tout compris		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	23 911 \$	21 618 \$
Fonds propres de première catégorie	A 27 180	24 682
Total des fonds propres	31 468	28 129
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹	211 820	203 321
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹	211 968	203 321
APR aux fins du total des fonds propres ¹	212 116	203 321
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	13,8 %
Expositions du ratio de levier	B 649 169 \$	610 353 \$
Ratio de levier	A/B 4,2 %	4,0 %

1) Avant d'appliquer les exigences relatives au plancher de fonds propres applicables, il existe trois différents niveaux d'actif pondéré en fonction du risque (APR) aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour le rajustement de l'évaluation du crédit (REC). Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit. En vigueur au deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le plancher de fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée à l'APR (le plancher actuel de 72,5 % sera augmenté à 75 % au cours du quatrième trimestre de 2018). Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. L'APR (méthode tout compris) au 31 octobre 2017 comprenait un ajustement relatif au plancher de fonds propres suivant cette méthode.

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En juin 2018, le BSIF a annoncé qu'il exige que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %. Les ratios cibles minimums pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2018, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF, notamment en ce qui a trait à la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %.

Note 11. Avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-après présentent le détail de la charge au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée dans le compte de résultat consolidé intermédiaire et des réévaluations comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé intermédiaire :

Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le				
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
							Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus au cours de l'exercice	55 \$	56 \$	54 \$	3 \$	4 \$	3 \$	167 \$	10 \$
(Produits nets) charges nettes d'intérêts	(4)	(3)	(1)	7	6	6	(10)	19
Frais d'administration liés aux régimes	2	1	2	-	-	-	5	-
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	53 \$	54 \$	55 \$	10 \$	10 \$	9 \$	162 \$	29 \$

Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018 ¹	31 juill. 2017
Régimes à cotisations définies	6 \$	8 \$	5 \$	21 \$	17 \$
Régimes de retraite d'État ¹	30	35	27	96	80
Total de la charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies	36 \$	43 \$	32 \$	117 \$	97 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des É.-U.

Réévaluation des régimes d'avantages du personnel à prestations définies¹

En millions de dollars	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le				
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
							Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	180 \$	119 \$	384 \$	13 \$	9 \$	35 \$	320 \$	26 \$
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	105	(134)	(141)	-	-	-	93	-
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	(1)	-	(2)	-	-	-	1	-
Réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	284 \$	(15) \$	241 \$	13 \$	9 \$	35 \$	414 \$	26 \$

1) Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada sont réévalués chaque trimestre pour déterminer s'il y a eu des changements au taux d'actualisation et pour déterminer les rendements réels sur les actifs. Toutes les hypothèses actuarielles des autres régimes offerts au Canada et des régimes offerts à l'étranger sont mises à jour au moins chaque année. Les montants excluent la réévaluation nette des profits ou des pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives étant de 1 M\$ de profits nets pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 (1 M\$ de pertes nettes pour le trimestre clos le 30 avril 2018 et néant pour le trimestre clos le 31 juillet 2017) et pertes nettes de 2 M\$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (néant au 31 juillet 2017).

Note 12. Impôt sur le résultat

Réforme fiscale américaine

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a donné lieu à une charge nette de 90 M\$ pour le premier trimestre de 2018, dont une tranche de 88 M\$ a été comptabilisée en résultat et le reliquat de 2 M\$ dans les autres éléments du résultat global. En définitive, l'incidence de la réforme fiscale américaine pourrait différer de ce montant en raison de changements dans les hypothèses que nous avons formulées dans le cadre de notre estimation de ce montant ou de lignes directrices ou d'interprétations qui pourraient être publiées par des autorités de réglementation ou d'autres organismes. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (base erosion anti-abuse tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT ne s'appliquera à la CIBC qu'à l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron commencera en janvier 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable

d'environ 206 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberont.

Déduction pour dividendes reçus

Dans les années passées, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 298 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 et 2012 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt à l'égard de l'année d'imposition 2011. L'affaire est maintenant devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par la nouvelle cotisation ont été reçus s'apparentent à celles qui étaient prévues dans les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En juin 2018, l'ARC a établi une nouvelle cotisation d'environ 229 M\$ d'impôt supplémentaire pour l'année d'imposition 2013. Il est possible que la CIBC fasse l'objet d'une nouvelle cotisation visant des exercices ultérieurs pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend les défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Note 13. Résultat par action

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action	Pour les trois mois clos le			Pour les neuf mois clos le	
	31 juill. 2018	30 avr. 2018	31 juill. 2017	31 juill. 2018	31 juill. 2017
Résultat de base par action					
Résultat net applicable aux actionnaires	1 365 \$	1 313 \$	1 093 \$	4 001 \$	3 540 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	23	24	9	65	28
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	1 342 \$	1 289 \$	1 084 \$	3 936 \$	3 512 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	444 081	444 140	415 561	443 104	404 388
Résultat de base par action	3,02 \$	2,90 \$	2,61 \$	8,88 \$	8,68 \$
Résultat dilué par action					
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	1 342 \$	1 289 \$	1 084 \$	3 936 \$	3 512 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	444 081	444 140	415 561	443 104	404 388
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	1 028	1 040	824	1 117	751
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	395	478	-	439	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	445 504	445 658	416 385	444 660	405 139
Résultat dilué par action	3,01 \$	2,89 \$	2,60 \$	8,85 \$	8,67 \$

1) Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 748 184 options en cours (751 779 au 30 avril 2018 et 795 873 au 31 juillet 2017) à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ (120,02 \$ au 30 avril 2018 et 111,69 \$ au 31 juillet 2017) pour le trimestre clos le 31 juillet 2018, et du nombre moyen de 668 102 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 (nombre moyen de 712 815 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,69 \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2017), le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 14. Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 23 des états financiers consolidés annuels de 2017 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires à cette période, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 juillet 2018. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 juillet 2018 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés annuels de 2017 telles qu'elles sont mises à jour ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Voici les faits nouveaux ayant trait à nos procédures judiciaires importantes depuis la publication de nos états financiers consolidés annuels de 2017 :

- *Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé de prêts hypothécaires* : L'audition de la motion en certification à l'égard de l'acte de procédure modifié dans *Sherry* s'est poursuivie en novembre 2017. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. L'audition de la motion en certification dans *Jordan* est prévue en août 2018. En mai 2018, une nouvelle demande d'action collective, *Haroch c. The Toronto-Dominion Bank, et al.*, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec. L'action est intentée au nom des résidents Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la *Loi sur la protection du consommateur* (Québec) et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015.
- *John Doe v. CIBC; Steinman v. CIBC* : En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés contre la CIBC au nom de clients de Financière Simplii qui allèguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Financière Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les données personnelles de ses clients. La première demande de recours collectif vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 500 M\$, plus un montant additionnel de 50 M\$ pour les résidents du Québec, tandis que la seconde vise le versement d'un montant pour dommages-intérêts à toutes les personnes inscrites au recours collectif, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$.
- *Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. and OPY Credit Corp v. Canadian Imperial Bank of Commerce and CIBC World Markets Corp.* : En juillet 2018, la Cour a accueilli la requête en jugement sommaire présentée par la CIBC en vue d'obtenir le rejet de la poursuite. Les demandeurs n'ayant pas interjeté appel, cette affaire est maintenant close.
- *Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec (Corriveau, Lamoureux et St. Pierre)* : En mars 2018, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel des demandeurs.
- *Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange* : En février 2018, la Cour a autorisé l'exercice du recours collectif dans 9085-4886 Québec Inc. Les requérants font appel de cette décision.
- *Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC* : En avril 2018, la Cour a rejeté la requête en jugement sommaire des demandeurs. Les requérants font appel de cette décision.
- *Fire & Police Pension Association of Colorado v. Bank of Montreal et al.* : En janvier 2018, une demande de recours collectif a été déposée contre la CIBC, CIBC World Markets Corp., Marchés mondiaux CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières devant la United States District Court for the Southern District of New York. Il est allégué dans la demande que les institutions financières défenderesses ont conspiré pour réduire un taux d'intérêt de référence appelé Canadian Dealer Offered Rate (le taux CDOR) en coordonnant la présentation d'observations artificiellement basses aux fins du sondage utilisé pour le calcul du taux CDOR. Selon la demande, un taux CDOR plus faible aurait profité aux défenderesses à titre de parties à des transactions sur dérivés qui ont été réglées selon ce taux. Les arguments avancés sont fondés entre autres sur les lois antitrust et sur la *Commodity Exchange Act*. La représentante des demandeurs cherche à représenter un groupe putatif d'entités qui ont effectué aux États-Unis des transactions sur des instruments financiers dont le prix, l'indice de référence et (ou) le règlement ont été établis selon le taux CDOR entre le 9 août 2007 et le 30 juin 2014. En mars 2018, les demanderesses ont déposé une demande modifiée.
- *Action collective liée aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec : Pilon c. Banque Amex du Canada et al.* : En janvier 2018, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été présentée au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les défenderesses ont violé la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des demandeurs. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ par membre du groupe.
- *Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green* : Aucune date n'a été fixée pour la requête en jugement sommaire.
- *Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.* : En décembre 2017, la requête des défendeurs en autorisation d'appel de la décision autorisant l'action collective a été rejetée.
- *Affaires portant sur les droits d'évaluation visant PrivateBancorp* : En novembre 2017, le tribunal a rendu une ordonnance qui rejette les requêtes ayant été réunies. Cette affaire est close.

Outre les points mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu de changements importants relativement aux affaires présentées à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2017, et aucune nouvelle procédure judiciaire importante n'est survenue depuis la publication de nos états financiers consolidés annuels de 2017.

Note 15. Informations sectorielles

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada offre aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une équipe de conseillers présents dans nos centres bancaires, ainsi que par nos solutions de placement directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires privés et de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée, et des clients institutionnels de partout au Canada.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Modifications ayant une incidence sur nos secteurs d'activité

Nous avons adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons maintenant une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux (troisième stade) et non douteux (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres (à l'exception de la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans le Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

En millions de dollars, pour les trois mois clos le		Services bancaires personnels et Services bancaires aux PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
31 juill.	Produits nets d'intérêts¹	1 575 \$	290 \$	317 \$	353 \$	42 \$	2 577 \$
2018	Produits autres que d'intérêts	484	818	131	396	141	1 970
	Produits intersectoriels²	117	(120)	-	3	-	-
	Total des produits¹	2 176	988	448	752	183	4 547
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	199	(4)	14	(1)	33	241
	Amortissement et perte de valeur³	27	2	27	1	110	167
	Charges autres que d'intérêts	1 078	511	219	383	214	2 405
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	872	479	188	369	(174)	1 734
	Impôt sur le résultat¹	233	129	26	104	(127)	365
	Résultat net (perte nette)	639 \$	350 \$	162 \$	265 \$	(47) \$	1 369 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	4 \$	4 \$
	Actionnaires	639	350	162	265	(51)	1 365
	Actif moyen⁴	259 576 \$	56 602 \$	42 716 \$	167 928 \$	78 398 \$	605 220 \$
30 avr.	Produits nets d'intérêts¹	1 489 \$	275 \$	303 \$	371 \$	38 \$	2 476 \$
2018	Produits autres que d'intérêts	488	778	126	336	172	1 900
	Produits intersectoriels²	113	(116)	-	3	-	-
	Total des produits¹	2 090	937	429	710	210	4 376
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	203	1	11	(9)	6	212
	Amortissement et perte de valeur³	24	3	25	1	109	162
	Charges autres que d'intérêts	1 068	508	231	375	173	2 355
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	795	425	162	343	(78)	1 647
	Impôt sur le résultat¹	211	115	24	94	(116)	328
	Résultat net (perte nette)	584 \$	310 \$	138 \$	249 \$	38 \$	1 319 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	6 \$	6 \$
	Actionnaires	584	310	138	249	32	1 313
	Actif moyen⁴	258 523 \$	55 042 \$	41 283 \$	164 639 \$	74 853 \$	594 340 \$
31 juill.	Produits nets d'intérêts¹	1 467 \$	247 \$	154 \$	331 \$	77 \$	2 276 \$
2017	Produits autres que d'intérêts	460	771	85	345	167	1 828
	Produits intersectoriels²	112	(115)	-	3	-	-
	Total des produits¹	2 039	903	239	679	244	4 104
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	190	(3)	34	1	(13)	209
	Amortissement et perte de valeur³	21	2	12	1	107	143
	Charges autres que d'intérêts	1 064	506	142	339	258	2 309
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	764	398	51	338	(108)	1 443
	Impôt sur le résultat¹	203	107	10	86	(60)	346
	Résultat net (perte nette)	561 \$	291 \$	41 \$	252 \$	(48) \$	1 097 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	4 \$	4 \$
	Actionnaires	561	291	41	252	(52)	1 093
	Actif moyen⁴	249 545 \$	51 225 \$	21 158 \$	151 164 \$	70 046 \$	543 138 \$

1) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 1 M\$ et 43 M\$, respectivement, pour les trois mois clos le 31 juillet 2018 (1 M\$ et 52 M\$, respectivement, au 30 avril 2018 et 1 M\$ et 20 M\$, respectivement, au 31 juillet 2017), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

2) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

3) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

4) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

En millions de dollars, pour les neuf mois clos le		Services bancaires personnels et Services bancaires aux PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
31 juill. 2018	Produits nets d'intérêts ¹	4 581 \$	833 \$	913 \$	1 153 \$	46 \$	7 526 \$
	Produits autres que d'intérêts	1 476	2 402	396	1 101	481	5 856
	Produits intersectoriels ²	347	(356)	-	9	-	-
	Total des produits¹	6 404	2 879	1 309	2 263	527	13 382
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	550	(2)	39	(26)	45	606
	Amortissement et perte de valeur ³	75	7	82	3	328	495
	Charges autres que d'intérêts	3 220	1 540	677	1 133	602	7 172
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 559	1 334	511	1 153	(448)	5 109
	Impôt sur le résultat ¹	680	360	77	317	(341)	1 093
	Résultat net (perte nette)	1 879 \$	974 \$	434 \$	836 \$	(107) \$	4 016 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	15 \$	15 \$
	Actionnaires	1 879	974	434	836	(122)	4 001
	Actif moyen⁴	258 773 \$	54 974 \$	41 472 \$	166 574 \$	74 867 \$	596 660 \$
31 juill. 2017	Produits nets d'intérêts ¹	4 247 \$	727 \$	242 \$	1 325 \$	(28) \$	6 513 \$
	Produits autres que d'intérêts	1 713	2 269	212	867	437	5 498
	Produits intersectoriels ²	319	(328)	-	9	-	-
	Total des produits¹	6 279	2 668	454	2 201	409	12 011
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	583	5	36	(4)	(20)	600
	Amortissement et perte de valeur ³	64	7	18	3	298	390
	Charges autres que d'intérêts	3 123	1 494	281	1 050	663	6 611
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 509	1 162	119	1 152	(532)	4 410
	Impôt sur le résultat ¹	640	311	23	284	(402)	856
	Résultat net (perte nette)	1 869 \$	851 \$	96 \$	868 \$	(130) \$	3 554 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	14 \$	14 \$
	Actionnaires	1 869	851	96	868	(144)	3 540
	Actif moyen⁴	243 102 \$	50 336 \$	13 169 \$	157 839 \$	68 975 \$	533 421 \$

1) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ et 248 M\$, respectivement, pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2018 (1 M\$ et 261 M\$, respectivement, pour la période close le 31 juillet 2017), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

2) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

3) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

4) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

Note 16. Instruments financiers – informations à fournir

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion de notre Rapport annuel 2017 et de notre rapport trimestriel aux actionnaires, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées de Bâle, affichées par catégories comptables et par portefeuilles selon le dispositif de Bâle.

En millions de dollars, au	Catégories comptables		Portefeuilles selon Bâle							Montant total assujéti au risque de crédit	Non assujéti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
			Approche fondée sur les notations internes avancées et approche standard									
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres expositions associées au commerce de détail	Titrisation d'actifs					
31 juill. 2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	247 \$	9 474 \$	6 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	16 221 \$	1 580 \$	17 801 \$	
	Valeurs mobilières	1 490	46 479	4 343	-	-	-	1 378	53 690	48 938	102 628	
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	1 083	15	3 985	-	-	-	-	5 083	-	5 083	
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	17 575	21 500	5 438	-	-	-	-	44 513	-	44 513	
	Prêts	99 719	3 928	643	228 549	22 300	12 903	954	368 996	(562)	368 434	
	Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 641)	(1 641)	
	Dérivés	7 215	3 972	10 816	-	-	-	-	22 003	-	22 003	
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 002	2 069	446	-	-	-	-	10 517	-	10 517	
	Autres actifs	978	3 812	3 461	109	37	69	3	8 469	17 218	25 687	
	Total du risque de crédit	136 309 \$	91 249 \$	35 632 \$	228 658 \$	22 337 \$	12 972 \$	2 335 \$	529 492 \$	65 533 \$	595 025 \$	
31 oct. 2017	Total du risque de crédit	125 196 \$	78 307 \$	33 668 \$	226 714 \$	21 982 \$	11 913 \$	2 947 \$	500 727 \$	64 537 \$	565 264 \$	

Note 17. Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégories comptables.

	31 juill. 2018		Pour les trois mois clos le 30 av. 2018		Pour les neuf mois clos le 31 juill. 2018	
	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
IFRS 9						
Instruments évalués au coût amorti ¹	3 940 \$	1 906 \$	3 678 \$	1 683 \$	11 143 \$	5 026 \$
Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	207	-	173	-	525	-
Divers ²	409	73	378	70	1 101	217
Total	4 556 \$	1 979 \$	4 229 \$	1 753 \$	12 769 \$	5 243 \$

1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et les titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et les titres de participation désignés à la JVAERG.

Note 18. Événement postérieur

Faits nouveaux relativement à Aéroplan

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat le 29 juin 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres Aéroplan ne sont pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles Aéroplan et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada. Le 21 août 2018, Air Canada, La Banque Toronto-Dominion, la CIBC et Visa Canada ont conclu un accord de principe avec Aimia en vue d'acquiescer le programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global comprend 450 M\$ en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 G\$ en milles Aéroplan. Si l'entente se concrétise, la CIBC sera tenue de financer une partie des montants précités. L'accord est assujéti à la signature en bonne et due forme des documents finaux de transaction, à l'approbation des actionnaires d'Aimia et à certaines autres conditions, notamment la vérification diligente, la réception des approbations réglementaires habituelles et la conclusion d'ententes de programme de fidélité de carte de crédit et réseaux par Air Canada et ses partenaires financiers, dont la CIBC. Une fois parachevée, l'entente permettra à nos clients Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada qui sera lancé le 30 juin 2020 ou ultérieurement.

POUR NOUS JOINDRE :

Secrétaire général : Les actionnaires peuvent communiquer avec ce service par téléphone, au 416 980-3096 ou par courriel, à l'adresse corporate.secretary@cibc.com.

Relations avec les investisseurs : Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs qui désirent obtenir des renseignements financiers peuvent communiquer avec ce service par téléphone, au 416 956-6996 ou par courriel, à l'adresse investorrelations@cibc.com.

Communications et affaires publiques : Les médias financiers, commerciaux et spécialisés peuvent communiquer avec ce service par courriel, à l'adresse corpcommmailbox@cibc.com.

Services bancaires téléphoniques CIBC : Conformément à notre engagement envers nos clients, des renseignements sur les produits et les services de la Banque CIBC peuvent être obtenus en composant sans frais au Canada le 1 800 465-2422.

Présentation aux investisseurs en direct : De l'information financière supplémentaire, de l'information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires et une présentation destinée aux investisseurs et aux analystes peuvent être consultées à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC.

Conférence téléphonique sur les résultats financiers : La conférence téléphonique avec des analystes et investisseurs sur les résultats financiers de la Banque CIBC pour le troisième trimestre aura lieu le jeudi 23 août 2018, à 8 h 00 HE. Pour la conférence en français, composez le 514 861-2255 ou le numéro sans frais 1 877 405-9213, code d'accès 1105464#; pour la conférence en anglais, composez le 416 340-2217 ou le numéro sans frais 1 800 806-5484, code d'accès 8660945#. L'enregistrement de la conférence sera accessible en français et en anglais jusqu'à 23 h 59 HE le 30 août 2018. Pour accéder à la retransmission en anglais, composez le 905 694-9451 ou le 1 800 408-3053, code d'accès 6527164#. Pour accéder à la retransmission en français, composez le 514 861-2272 ou 1 800 408-3053, code d'accès 9609900#.

Webdiffusion audio : Une diffusion audio en direct sur les résultats financiers du troisième trimestre de la Banque CIBC aura lieu le jeudi 23 août 2018, à 8 h 00 HE, en français et en anglais. Pour accéder à la webdiffusion, rendez-vous à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC. Une version archivée de la webdiffusion sera aussi accessible en français et en anglais après la conférence à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC.

Assemblée annuelle : La prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 4 avril 2019 à Edmonton, en Alberta.

Fonds propres réglementaires : De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Les informations contenues dans le site Web de la Banque CIBC, à l'adresse www.cibc.com/francais, ne sont pas réputées être intégrées aux présentes.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT DES DIVIDENDES

Les résidents du Canada porteurs d'actions ordinaires peuvent choisir de faire déposer leurs dividendes directement à leur compte, dans toute institution financière membre de Paiements Canada. Pour prendre les dispositions nécessaires, veuillez écrire à la Société de fiducie AST (Canada), C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3, ou envoyer un courriel à l'adresse inquiries@astfinancial.com.

RÉGIME D'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Banque CIBC qui souhaitent acquérir des actions ordinaires additionnelles de la Banque CIBC peuvent participer au régime d'investissement à l'intention des actionnaires, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service.

Pour obtenir un exemplaire de la circulaire d'offre, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) par téléphone, au 416 682-3860, au numéro sans frais 1 800 258-0499, ou par courriel à l'adresse suivante : inquiries@canstockta.com.

PRIX DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ÉMISES EN VERTU DU RÉGIME D'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Date	Régime d'options d'achat d'actions	Options de réinvestissement des dividendes et de dividendes en actions
1 ^{er} mai 2018	111,46 \$	
1 ^{er} juin 2018	113,47 \$	
3 juillet 2018	115,42 \$	
27 juillet 2018		116,76 \$

